

Merkur

de letzebuenger

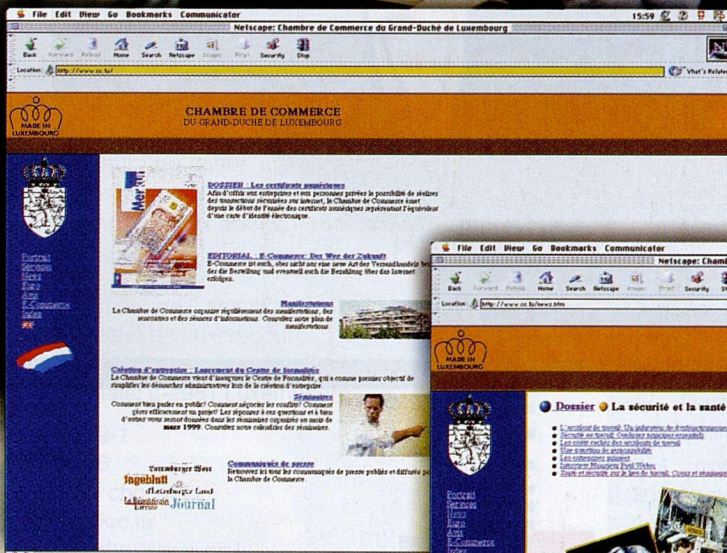
Merkur



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

3 • 99

http://www.cc.lu



• Le congé parental

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg



Ensemble, nous serons l'énergie dont votre entreprise a besoin.

Vous avez des ambitions pour votre entreprise? Nous avons les moyens pour faire fructifier vos talents. En partenaires solidaires, les conseillers PME de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat vous aident à concrétiser vos projets. A les étudier, les évaluer, les soutenir au mieux de vos intérêts. De façon flexible et dans des délais raisonnables. En client fidèle de la BCEE, vous nous connaissez pour notre compétence en matière d'épargne et de crédits. Apprenez à nous connaître pour nos performances au service de votre expansion. Adressez-vous à un de nos conseillers PME. Et faites de nous le **partenaire de vos ambitions**.



BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG

Unternehmensgründung leichter gemacht

Am 11. März wurden im Mittelstandsministerium die beiden „Centre de formalités“ der Handelskammer und der Handwerkskammer offiziell der Öffentlichkeit vorgestellt. Mit der Einrichtung dieser neuen Dienststellen verfügt Luxemburg nun über ein weiteres Argument, das für die Gründung eines Unternehmens im Großherzogtum spricht. Das „Centre de formalités“ der Handelskammer richtet sich dann auch in erster Linie an Unternehmensgründer und auch an Personen, die ein bereits bestehendes Unternehmen übernehmen wollen.

Oberstes Ziel der neugeschaffenen Dienststelle ist es, bei einer Unternehmensgründung oder -übernahme den interessierten Parteien beratend zur Seite zu stehen. Ein besonderes Gewicht wird dabei auf das Erteilen von Informationen sowie auf das Anbieten von konkreten Hilfeleistungen gelegt. Diese Leistungen beinhalten zum Beispiel Beratung und Hilfe bei der Beantragung der Handelsermächtigung beim zuständigen Mittelstandsministerium. Auch Unternehmen, die eine Aktivität ausüben wollen, die nicht durch das geltende Niederlassungsrecht geregelt wird, finden beim „Centre de formalités“ Hilfe und Beratung. Sowohl das Ausfüllen der notwendigen Formulare als auch die obligatorischen Anmeldungen bei der Zentralstelle für Abgabenerhebung der Sozialversicherungsträger, bei der Steuerverwaltung und bei der „Administration de l'Enregistrement et des Domaines“ können vom „Centre de formalités“ auf Anfrage hin erledigt werden.

Des Weiteren bekommen Interessenten beim „Centre de formalités“ eine fachmännische Beratung in allen Fragen zum Luxemburger Niederlassungsrecht und zur Ausübung einer Handelstätigkeit. Die genauen Bedingungen für die Erteilung einer Handelsermächtigung werden ebenso erklärt wie die Unter-

schiede zwischen den luxemburgischen Gesellschaftsformen, die Eintragung ins Handelsregister, die Verpflichtungen bezüglich der Steuern und Sozialversicherung oder die Verpflichtungen bezüglich des statistischen Amtes Statec. Selbstverständlich richtet sich das „Centre de formalités“ nicht ausschließlich an Unternehmensgründer, sondern steht auch bereits bestehenden Unternehmen beratend zur Seite, wenn diese ihre Gesellschaftsform, ihre Tätigkeit oder ihre Firmenleitung ändern möchten.

Darüber hinaus gibt das „Centre de formalités“ auch Auskünfte zur Kommodo-Inkommodo-Prozedur, zu umweltrechtlichen Fragen, zu Sicherheits- und Gesundheitsvorschriften, zu Finanzierungsfragen, zu öffentlichen Förderungsbeihilfen und zum Steuerrecht. Alle vom „Centre de formalités“ angebotenen Dienstleistungen sind kostenlos. Die Büros des „Centre de formalités“ befinden sich im Hauptsitz der Handelskammer auf Kirchberg. Fragen werden natürlich auch über E-mail (centre.de.formalites@cc.lu) entgegen genommen.

Mit der Einrichtung der beiden „Centres de formalités“ kommt die Verwirklichung des von Patronsseite lange Zeit zum Ausdruck gebrachten Wunsches nach einer zentralen Anlaufstelle für Unternehmensgründer ein Stück weiter. Dies darf ohne Zweifel als ein wichtiger Schritt in Richtung Abbau von Verwaltungshürden gefeiert werden, darf jedoch nicht darüber hinwegtäuschen, daß noch manche Ungeheimheiten auf dem Gebiet der Niederlassungsbestimmungen weiterhin bestehen bleiben und daß keine bestehende Verwaltungsvorschrift abgeändert wurde. Auch ist das Fernziel eines „Centre de formalités“ in der die Firmendaten von den zuständigen Verwaltungen gemeinsam genutzt und verwaltet werden nur angedacht. Dazu gehört auch die vollständige Überprüfung der bestehenden Vorschriften zwecks Vereinfachung und Koordinierung. Für die Handelskammer wurde mit den jetzigen Maßnahmen ein wichtiger Schritt gemacht. Es ist jedoch nur eine erste Etappe. Das eigentliche Ziel bleibt noch zu verwirklichen.

Editeur: Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
Télex: 60174 chcom lu
E-mail: doc@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 20.100 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIRE

04	Dossier: La chambre de commerce sur Internet
08	Interna
12	Commerce extérieur
17	Formation
23	Chiffres économiques
27	Environnement
30	Ventes spéciales
32	Innovation
35	Chronique juridique
44	Législation
45	PME
46	An 2000
48	EURO
48	EIC
53	Info entreprises

www.cc.lu La Chambre de Commerce sur Internet

Au fil des dernières années l'Internet est devenu un outil de communication indispensable dans la vie des entreprises et des institutions publiques. En octobre 1996, la Chambre de Commerce a fait son entrée sur le réseau mondial avec le lancement de son site Internet sous l'adresse <http://www.cc.lu>. Depuis lors, un soin particulier a été apporté au développement du contenu et de la présentation du site. Aujourd'hui la Chambre de Commerce est en mesure d'offrir à ses ressortissants une source d'information rapide d'accès, clairement structurée et continuellement actualisée.



Afin de faciliter toute recherche d'informations, la page d'accueil est clairement structurée.

Communiquer, conseiller et assister

Le site Internet de la Chambre de Commerce poursuit un double objectif. Il constitue bien entendu tout d'abord un outil de communication devenu tout à fait indispensable dans un monde où les notions de frontières tentent à disparaître. Mais au-delà de la simple diffusion d'informations à un public très large, la présence sur Internet offre toute une série de nouvelles fonctionnalités, notamment au niveau des services rendus aux entreprises. Ainsi toute personne ou entreprise qui visite les pages web de la Chambre de Commerce peut découvrir une offre de services qui n'aurait simplement pas été possible il y a quelques années encore. Dans la rubrique «Euro» par exemple, les questions portant sur la monnaie unique peuvent être posées directement en ligne via simple

courrier électronique. Les réponses à ces questions seront données par retour d'e-mail et seront diffusées dans la section «questions-réponses» lorsqu'elles sont d'intérêt général.

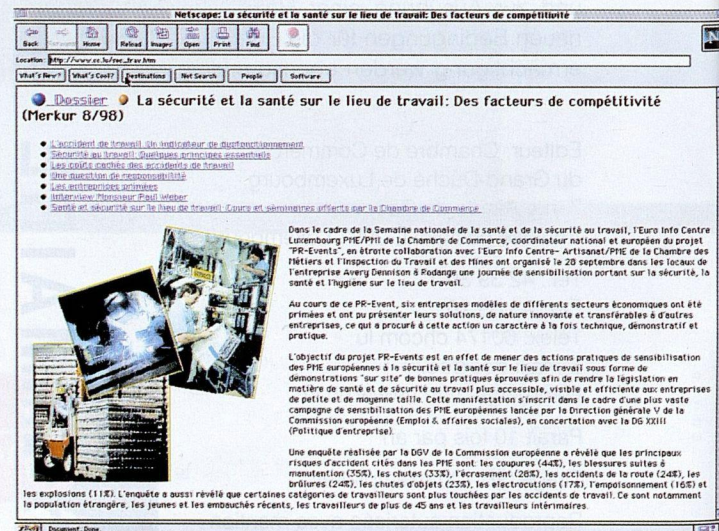
La valeur ajoutée de l'Internet par rapport aux moyens de communication classiques, tels que les imprimés, apparaît également dans la rubrique «Commerce électronique» où la commande d'un certificat numérique qui permet de sécuriser les transactions sur les réseaux de communication électroniques peut être passée directement via Internet. Ces deux exemples illustrent parfaitement les possibilités offertes par le réseau mondial, mais font en même temps apparaître l'importance d'un suivi continu des activités et du trafic online.

L'essentiel d'abord

Si l'interactivité est un des atouts majeurs de l'Internet et certainement un des aspects qui connaîtra un développement formidable dans les mois et années à venir, il ne faut pas pour autant oublier que le réseau mondial reste avant tout un outil d'informations.

Le site de la Chambre de Commerce a été conçu de façon à permettre aux visiteurs de se renseigner en très peu de temps sur toute l'actualité importante au sein de l'organisation professionnelle. C'est pourquoi toutes les actualités et informations pertinentes sont accessibles à partir de la page d'accueil. C'est ici qu'on trouve le dossier et l'éditorial du dernier Merkur sorti de presse. Bien évidemment les éditoriaux et dossiers parus dans les éditions précédentes du Merkur restent également accessibles et cela dans la rubrique «News» qui inclut un large archive d'anciens articles du Merkur.

La partie centrale de la page d'accueil est réservée à la diffusion d'informations ponctuelles particulièrement importantes pour la vie des sociétés. C'est



Tous les dossiers et éditoriaux récents du Merkur peuvent être consultés dans la rubrique «News».

à cet endroit que l'utilisateur retrouvera périodiquement des renseignements sur les nouveaux services offerts par la Chambre de Commerce tels que nouvelles publications, nouvelles prestations, explications sur des changements de législation ou tout simplement informations pertinentes pour les entreprises.

Dynamic Start

Tout sur les manifestations et formations

La rubrique «Séminaires» reprend le programme détaillé de tous les séminaires organisés par la Chambre de Commerce durant le mois en cours. Les personnes qui recherchent des informations sur les séminaires des mois à venir, retrouveront celles-ci dans la rubrique «News». Enfin, la dernière rubrique de la page d'accueil regroupe tous les communiqués de presse, ceci afin d'offrir aux rédactions des quotidiens et hebdomadaires la possibilité d'accéder directement et de tout lieu aux principaux messages diffusés par la Chambre de Commerce.

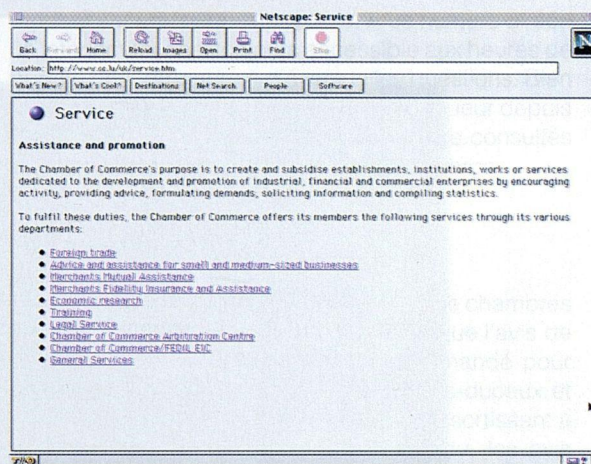
Les différentes rubriques de la page d'accueil offrent donc au visiteur en un minimum de temps un tour d'horizon complet des principales activités et nouveautés de la Chambre de Commerce. Ceux qui désirent recevoir une description plus complète des services offerts, retrouvent sur le côté gauche de la page d'accueil une bande contenant plusieurs liens menant à des informations plus circonstanciées et moins liées à l'actualité. C'est à cet endroit qu'on retrouve par exemple un portrait détaillé de la Chambre de Commerce comprenant un bref historique, une description de ses statuts et missions ainsi que de son organisation et de la composition de son Assemblée.

La Chambre de Commerce et ses ressortissants

Dans la même rubrique, les personnes intéressées trouveront des informations sur les différents secteurs représentés au sein de la Chambre de Commerce. Une multitude de liens directs à des organisations officielles et administrations peut être trouvée dans la section «Portrait - Luxembourg». La rubrique «Portrait» est complétée par deux plans d'accès indiquant le chemin le plus court pour arriver au siège de la Chambre de Commerce.

Dans la rubrique consacrée aux différents services de la Chambre de Commerce, on apprend que celle-ci a pour vocation de créer et de subventionner les établissements, institutions, oeuvres ou services voués au développement et à la promotion de l'entreprise industrielle, financière et commerciale, d'en féconder l'activité, de fournir des avis, de formuler des réclamations, de solliciter des informations et la production de données statistiques.

Pour remplir ces fonctions, la Chambre de Commerce offre à ses ressortissants une large gamme de services regroupés sous différents départements. Ces départements sont décrits dans la rubrique «Services». On y trouve notamment une énumération

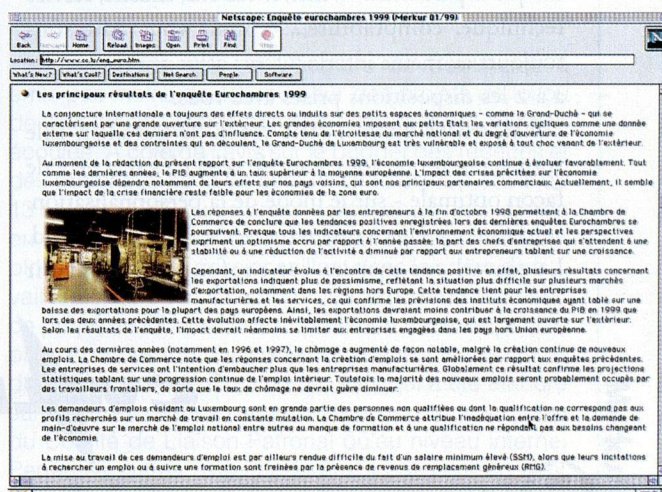


Toutes les informations essentielles sont reprises dans la version anglaise du site.

des prestations offertes par le Service Commerce extérieur, le Service Conseil et Assistance aux PME, le Service Etudes économiques, le Service Formation, le Service Juridique, la Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants, la Mutualité d'assistance aux commerçants, le Centre d'arbitrage et l'Euro Info Centre Luxembourg - PME/PMI de la Chambre de Commerce.

Enquête Eurochambres

Il convient de souligner à cet endroit que l'enquête économique Eurochambres réalisée auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises luxembourgeoises peut être trouvée en intégralité dans la rubrique du Service Etudes économiques. Les résultats de cette enquête, qui porte à chaque fois sur l'année courante pour les résultats économiques et sur l'année à venir pour les perspectives, permettent de tirer des conclusions sur le climat général du commerce et



Les résultats de l'enquête Eurochambres permettent de tirer des conclusions sur le climat général du commerce et des affaires.



Voici qui résume parfaitement notre conception du service.

Bien gérer un parc de véhicules n'est pas uniquement affaire de technique. Car c'est bien de service qu'il s'agit avant tout. C'est là que nous apportons notre touche personnelle. Et de plusieurs façons.

Ainsi, chez nous, chaque client est suivi par une équipe de collaborateurs fixes: un maxi-team. Dans chaque département - vente, livraisons, sinistre, service technique, comptabilité,... - nous vous adressons toujours au même interlocuteur: celui qui connaît de a à z les dispositions prises avec vous.

Réellement unique, cette façon de travailler. Elle vous garantit que votre parc de véhicules sera géré de façon optimale - sur le mode de la personnalisation.

Mais il y a plus: notre refus des solutions standard. Le travail sur mesure est profondément inscrit

dans notre philosophie. Quelques exemples? Nous acceptons fréquemment de prolonger le contrat de votre véhicule de leasing lorsque vous attendez la sortie d'un nouveau modèle.

De même, plutôt que de nous réfugier derrière les termes de votre contrat, nous préférons faire preuve de flexibilité. Un gros problème de moteur n'est donc pas une question que nous réglons immédiatement par l'envoi de la facture au client.

En bref, nous vous donnerons toujours la priorité. Une façon de travailler qui semble appréciée, d'après l'enquête de satisfaction que nous effectuons chaque année.

Vous voulez vous faire une idée de notre façon d'approcher nos clients (potentiels)? Demandez donc un rendez-vous à Sandrine Vidammant au 25 00 09.



CW Lease Luxembourg SA

8, Boulevard Joseph II L - 1840 Luxembourg - Tél: 25 00 09 - Fax: 25 26 16

ING  GROUP

des affaires. L'enquête 1998 a par exemple révélé que les entrepreneurs luxembourgeois étaient globalement satisfaits de l'évolution des affaires et globalement confiants pour l'année 1999, même si les réponses des entreprises exportatrices, notamment de celles ayant des engagements hors Union européenne, étaient plus réservées.

La rubrique «News» reprend à côté d'une liste complète des séminaires et des cours organisés sur l'année tous les éditoriaux et dossiers des anciens numéros du Merkur. Quelques pages sont en outre consacrées aux charges sociales, au niveau du salaire social minimum et aux tarifs des assurances accidents.

L'euro en toute facilité

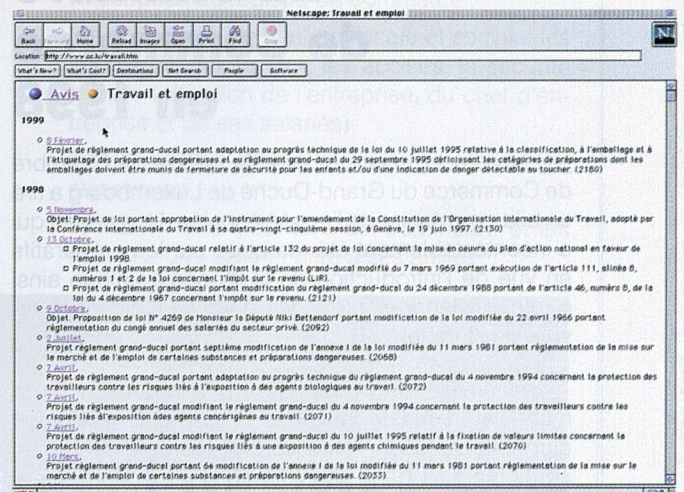
La rubrique «Euro» essaie d'apporter des réponses aux questions que pourrait susciter l'introduction de la monnaie unique auprès des entrepreneurs. En effet, dans leurs relations avec les clients, fournisseurs, administrations, banques et autres, les entreprises se trouvent confrontées à l'euro de manière quotidienne. Afin de répondre de manière optimale aux interrogations de ses ressortissants, la Chambre de Commerce met à leur disposition des pages euro où ils trouveront un rappel des principes généraux régissant l'introduction de l'euro, des articles concernant l'euro déjà publiés au Merkur ainsi qu'un certain nombre de questions/réponses classées par thème. De plus, les questions peuvent être adressées à tout moment par courrier électronique à l'adresse suivante: euro@cc.lu. Il sera répondu dans les meilleurs délais par retour d'e-mail. Bien évidemment toute question relative à l'euro peut également être posée directement au responsable euro de la Chambre de Commerce au téléphone 42 39 39-336.

En outre, le numéro de téléphone «spécial euro» 42 39 39-500 introduit il y a quelques semaines est

rappelé sur ces pages spéciales. A ce numéro direct, un interlocuteur est toujours accessible aux heures de bureau pour répondre à d'éventuelles questions. Bien évidemment les taux de conversion en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999 peuvent également être consultés sur les pages du site Chambre de Commerce.

Avis sur les projets de lois et de règlements

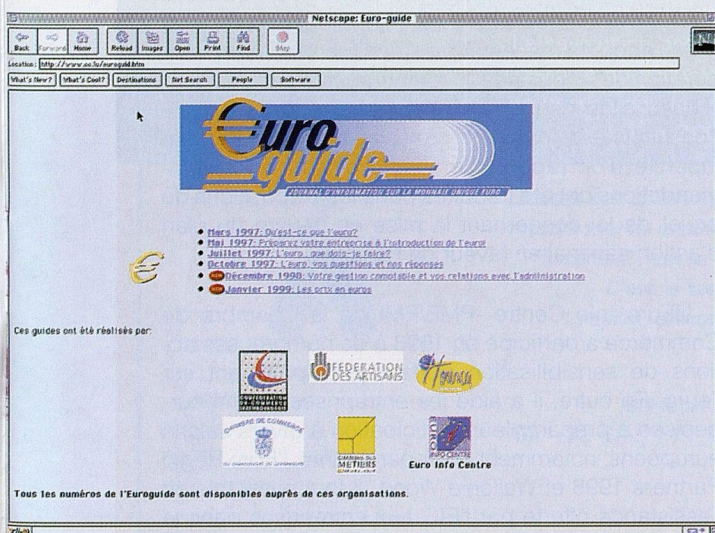
La loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective prévoit que l'avis de la Chambre de Commerce doit être demandé pour l'ensemble des lois et règlements grands-ducaux et ministériels ayant trait aux professions ressortissant à la Chambre de Commerce. Bien entendu, les avis émis par la Chambre de Commerce sont accessibles au grand public sur le site Internet. Ils sont classés à chaque fois dans la rubrique du Ministère qui a saisi la Chambre de Commerce pour avis et cela selon leur date d'émission.



La Chambre de Commerce a émis pas moins de 125 avis sur des projets de loi ou de règlement grand-ducal au courant de l'année écoulée.

A titre d'exemple, la Chambre de Commerce a émis pas moins de 125 avis sur des projets de loi ou de règlement grand-ducal au courant de l'année écoulée. A côté de l'avis sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1999, l'avis du 13 octobre 1998 sur le projet de loi concernant la mise en oeuvre du Plan d'Action National en faveur de l'emploi a constitué le dossier saillant dans le cadre du travail législatif de la Chambre de Commerce. En effet, ce projet de loi revêt une importance capitale pour le pays et a dès lors fait l'objet d'un avis circonstancié de la Chambre de Commerce. Avis qui a été élaboré suite à une multitude de réunions aussi bien au niveau du Comité de Liaison Patronal qu'au niveau interne. Parmi les autres avis importants il convient de citer l'avis sur le projet de loi relative aux régimes des pensions complémentaires et les avis sur les projets de loi sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données ainsi que sur le projet de loi portant sur la

Les articles parus dans les différentes éditions de l'Euroguide sont accessibles en version actualisée.



prévention du surendettement et la lutte contre le surendettement. Tous ces avis peuvent être consultés sur Internet.

Une optimisation continue

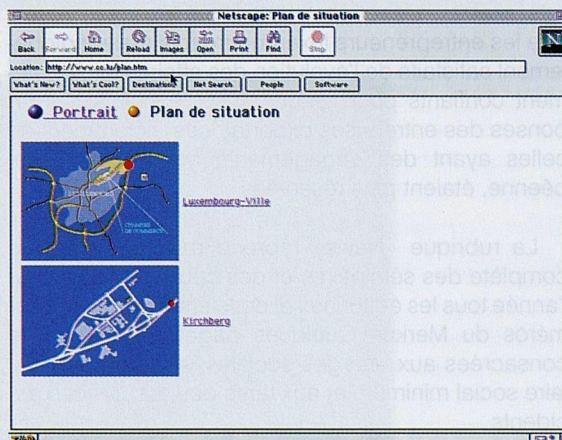
Une version allégée du site de la Chambre de Commerce est également disponible en langue anglaise. La version anglophone comprend toute la section «Portrait» ainsi que la description des différents services. Les pages d'actualité ne sont, sauf exception, pas traduites en anglais. Bien que le site Internet de la Chambre de Commerce offre un tableau assez complet des manifestations et des services disponibles, il est loin d'être finalisé et est continuellement optimisé pour satisfaire aux exigences et aux besoins d'information accrus des ressortissants de la Chambre.

La Chambre de Commerce en 1998

Lors d'une rencontre avec la presse, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a tiré un bilan provisoire de l'année écoulée. Une année qui a incontestablement été marquée par les préparatifs en vue de l'introduction de la monnaie unique ainsi que par l'élaboration du Plan d'Action national en faveur de l'Emploi.

En matière de préparation à l'introduction de la monnaie unique, le travail de conseil et d'assistance aux PME de la Chambre de Commerce a évolué en cours d'année de la sensibilisation générale des entreprises à l'euro vers la diffusion d'informations précises et concrètes. Au début de l'année un numéro de téléphone «spécial euro» (42 39 39 - 500) et des pages internet euro ont été introduits. Une attention particulière a également été prêtée au passage informatique à l'an 2000 avec le lancement d'une vaste campagne d'information ciblée sur les PME. En 1998 la Chambre de Commerce s'est également investie dans la promotion du commerce électronique. Aux termes d'un accord avec BelSign/GlobalSign, la Chambre de Commerce délivre désormais des certificats numériques pour sécuriser les transactions commerciales via Internet/Intranet.

En ce qui concerne le volet législatif, la Chambre de Commerce a émis 125 avis sur des projets de loi ou de règlement grand-ducal au courant de l'année écoulée. En ce qui concerne le volet des études économiques, les résultats de la sixième enquête Eurochambres ont permis de conclure qu'en octobre 1998, les entrepreneurs luxembourgeois étaient globalement satisfaits de l'évolution des affaires et confiants pour l'année 1999. Il faut également citer l'importante étude sur la compétitivité du commerce de détail luxembourgeois.



Pratique et utile: Les plans d'accès à la Chambre de Commerce peuvent être téléchargés via Internet

Le Service du Commerce Extérieur a organisé une nouvelle fois toute une série de missions de promotion à l'étranger. Au niveau de la Grande Région Saar-Lor-Lux, des rencontres bilatérales avec des entreprises américaines ont été organisées pour la première fois. 1998 a également vu la création de fardes de promotion regroupant l'ensemble des entreprises luxembourgeoises actives ou intéressées au commerce international.

En matière de formation professionnelle continue, une grande affluence a été enregistrée lors des inscriptions reçues à la rentrée d'automne 1998 pour les cours du soir qui ont connu une progression de 13 %. Une tendance régressive a cependant été observée dans les inscriptions aux cours de formation accélérée pour futurs commerçants et cafetiers.

En ce qui concerne la formation professionnelle initiale, 1998 a été marquée par une campagne de promotion de l'apprentissage et une action de sensibilisation des entreprises en vue d'offrir de nouveaux postes d'apprentissage. Finalement, il convient de relever l'enquête menée auprès des membres de la Fédération des industriels luxembourgeois sur «les qualifications de demain» et l'élaboration par le Comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite d'un rapport de synthèse dont les recommandations ont été traduites dans les dispositions du projet de loi concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi.

L'Euro Info Centre -PME/PMI de la Chambre de Commerce a participé en 1998 à de nombreuses actions de sensibilisation portant principalement sur l'euro. En outre, il a aidé les entreprises luxembourgeoises à préparer leur participation à divers salons européens, notamment l'Europartenariat, l'Euro Regio Partners 1998 et Wallonie Wood. Il faut aussi relever l'assistance offerte par l'EIC aux entreprises dans le cadre de plusieurs programmes et projets européens, notamment le Programme INFO2000 (MIDAS-NET) et le Programme SAFE.

BON D'INFORMATION EXCELLENT



Oui, envoyez-moi, gratuitement et sans engagement de ma part, un complément d'informations sur Excellent, le logiciel comptable et de gestion pour Microsoft® Windows® le plus complet.

Prénom: Nom:

Fonction: Société:

Activité/secteur:

N° de série de Cubic (uniquement pour clients):

Logiciel actuel:

Rue: N°:

Code postal: Localité:

Tél.: Fax:

E-mail:

Lux-M

Envoyez le bon complété sans l'affranchir ou faxez-le au **02/711 16 25**



**Ne pas
affranchir**

**Cubic sa
Numéro de réponse 3
1930 Zaventem**

Le Centre de Formalités de la Chambre de Commerce

Le 11 mars 1999, le Ministère des Classes Moyennes a présenté les Centres de Formalités introduits auprès de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers. Le Centre de Formalités de la Chambre de Commerce a plusieurs missions et s'adresse tout particulièrement à tous les créateurs ou repreneurs d'entreprise dans les secteurs couverts par la Chambre de Commerce.

Objectif

Le premier objectif du Centre de Formalités est de simplifier les démarches administratives lors de la création d'entreprise. INFORMER et AIDER, telles sont les formules proposées aux personnes qui souhaitent s'établir à leur compte dans les secteurs du commerce, de l'Horeca, des transports, de l'industrie et des services.

L'assistance offerte par le Centre de Formalités comporte, à la demande de l'intéressé, la préparation et l'introduction de la demande d'autorisation d'établissement auprès des services compétents du Mi-

nistère des Classes Moyennes et du Tourisme après vérification que le dossier de demande est complet.

Pour les entreprises qui entendent exercer une activité non visée par la loi concernant le droit d'établissement, le Centre de Formalités offre ses services pour préparer les formalités administratives et transmettre les déclarations obligatoires auprès du Centre commun de la Sécurité sociale, de l'Administration des Contributions directes et de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Création d'entreprise

Les conseils portent sur les différents volets en rapport avec la création d'une entreprise:

- le droit d'établissement avec la qualification professionnelle requise et les conditions d'honorabilité professionnelle
- la forme juridique de la nouvelle entreprise (société de personnes ou société de capitaux)
- l'inscription au registre de commerce
- les obligations en matière fiscale et sociale: les impôts directs, la TVA, les accises, la sécurité sociale (affiliation de l'entreprise, du chef d'entreprise et de ses salariés)
- les obligations envers le Statec en matière de statistiques
- l'affiliation à la Chambre de Commerce et les services que celle-ci offre à ses affiliés

Excellent

VOTRE COMPTABILITE EST-ELLE PRETE?

POUR L' AN 2000?

La révolution provoquée par l'an 2000 est la plus importante de toute l'histoire du secteur informatique. Et vous, êtes-vous certain que votre PC ne perdra pas le nord lorsque vous entrerez votre première facture de l'an 2000? Le compte à rebours a commencé ...

Toutes ces questions vous font attraper des sueurs froides? Inutile de vous mettre martel en tête. Le nouveau logiciel comptable et de gestion de Cubic, "Excellent", est la solution idéale pour les chefs d'entreprise prévoyants.

C'est le tout-en-un des logiciels comptables et de gestion: rapide, efficace, sûr, convivial et prêt pour les défis de demain.

Cubic sa - Excelsiorlaan 18 - 1930 Zaventem - Belgique

Tél. +32 (0)2/711 16 11 - Fax +32 (0)2/721 92 18 - e-mail: sales@cubic.be

CUBIC
A member of the Exact group

Reprise d'entreprise

Le Centre de Formalités offre ces services également aux repreneurs d'une entreprise existante, aux Petites et Moyennes Entreprises déjà établies lors du changement de leur statut juridique, de l'activité commerciale ou encore du gérant.

Gamme complète de conseils

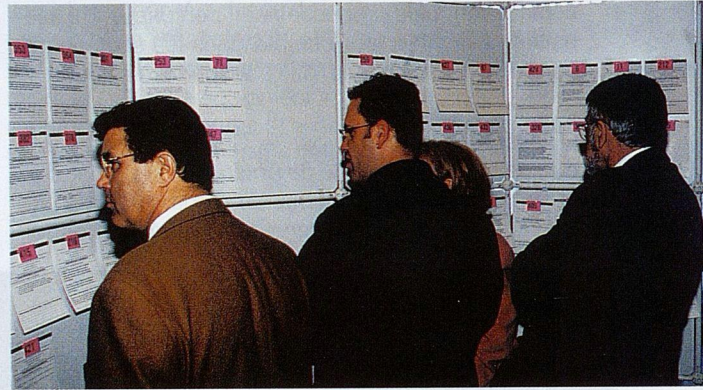
Par ailleurs, le Centre de Formalités de la Chambre de Commerce offre, en collaboration avec les autres départements spécialisés de la Chambre de Commerce (Service Conseil et Assistance aux PME, Service juridique), ses services de conseil dans d'autres domaines qui touchent directement ou indirectement à la création d'une nouvelle entreprise ou à la reprise d'une entreprise existante:

- l'autorisation d'exploitation, dite «commodo in-commodo»
- les questions touchant l'environnement et les réglementations y relatives
- les obligations en matière de santé, de sécurité et d'hygiène, en fonction des activités de la nouvelle entreprise
- le financement de l'entreprise (investissements, fonds de roulement)
- le plan d'affaires (business plan) et le calcul de rentabilité
- les aides à l'investissement, directes et indirectes:
 - loi-cadre industrie
 - loi-cadre des classes moyennes
 - crédit d'équipement de la SNCI
 - programme quinquennal d'équipement touristique
 - aides fiscales
 - aides en matière de Recherche et Développement
 - cautionnement mutuel (Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants)
 - CD-PME
- l'embauche de personnel:
 - déclaration des places vacantes à l'ADEM
 - examen médical obligatoire
 - contrat de travail
 - l'affiliation à la sécurité sociale

Tous les services du Centre de Formalités de la Chambre de Commerce sont offerts à titre gratuit. Les personnes en charge du Centre de Formalités de la Chambre de Commerce se font un plaisir de vous accueillir et de vous fournir l'assistance nécessaire: Madame Liette Molitor, Madame Laurence Hornbeck, bureau no 317 au 3^e étage de la Chambre de Commerce, Centre de Formalités, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg. Adresse postale: Chambre de Commerce, Centre de Formalités, L2981 Luxembourg. Téléphone: 42 39 39-330, Fax: 43 83 26, E-mail: centre.de.formalites@cc.lu

Succès croissant pour la Bourse d'affaires «Entreprendre '99»

En tant qu'acteurs de la vie économique, les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région Sar-Lor-Lux organisent tous les ans la bourse d'affaires «Entreprendre», destinée à resserrer les liens entre les entreprises transfrontalières. Cette bourse d'affaires a pour objet de faciliter la rencontre entre partenaires potentiels. Elle s'adresse avant tout aux petites et moyennes entreprises à la recherche d'un associé, d'un successeur, d'une coopération ou d'une représentation. «Entreprendre» concerne également tous ceux qui souhaitent trouver des moyens pour exploiter une licence ou des apports en capital afin de réaliser leurs projets.



La douzième édition de cette bourse d'affaires, «Entreprendre '99» a eu lieu le jeudi 18 mars 1999 à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg à Kirchberg. Les participants à la bourse ont pu s'inscrire auprès des collaborateurs de la Chambre de Commerce en indiquant leurs coordonnées et en précisant leur offre ou leur demande sur une fiche. Les fiches dûment remplies, en langue française et en langue allemande, ont reçu un numéro d'ordre.

Afin d'établir le contact entre les offreurs et les demandeurs, les numéros des annonces suscitant un intérêt ont été communiqués à la criée. Dans ce système de bourse souple et simple, une attention particulière est portée à la discrétion et au principe de non-ingérence d'un tiers dans les affaires traitées.

Une grande variété d'offres et de demandes

Parmi les thèmes des offres et demandes traitées lors de la bourse d'affaires, on peut retenir la cession et la reprise d'entreprises, les capitaux et participations, les commercialisations, les projets et savoir-faire, les brevets et licences et la sous-traitance. De nombreux annonceurs ont participé à la manifestation et ont pu nouer ainsi sur place des contacts individuels avec une autre entreprise.

Statistiques de la bourse d'affaires '97

Thème	Offres	Demandes	Total
Capital pour participation financière	1	14	15
Entreprise à céder	12	10	22
Brevet / Licence	6	1	7
Représentation	16	14	30
Coopération / Partenariats	34	65	99
Total*:	69	104	173

Statistiques de la bourse d'affaires '98

Thème	Offres	Demandes	Total
Capital pour participation financière	9	21	30
Entreprise à céder	49	23	72
Brevet / Licence	9	2	11
Représentation	31	18	49
Coopération / Partenariats	32	43	75
Total*:	130	107	237

Statistiques de la bourse d'affaires 1999

Thème	Offres	Demandes	Total
Capital pour participation financière	6	25	31
Entreprise à céder	41	22	63
Brevet / Licence	2	2	4
Représentation	18	28	46
Coopération / Partenariats	39	83	122
Total*:	106	160	266

(* annonces recueillies à 15h00 - début de la criée)

c:\windows\desktop\succes.doc

VOTRE COMPTABILITE SUIT-ELLE LE COURS DE L'EURO?

L'introduction de l'euro pose de nouvelles conditions aux entreprises, aussi à la vôtre. A vous de décider si vous voulez occuper la première place ou faire du surplace.

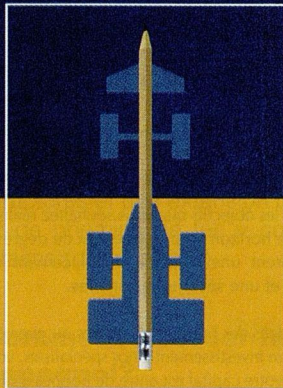
Avec Excellent, le nouveau logiciel de comptabilité et de gestion de Cubic pour Microsoft® Windows®, vous allez de l'avant! Efficace, sûr et convivial, Excellent vous permet en outre, déjà aujourd'hui, de gérer l'euro.

Qu'attendez-vous pour mettre
la chance de votre côté ?

Cubic sa - Excelsiorlaan 18 - 1930 Zaventem - Belgique
Tél. +32 (0)2/711 16 11 - Fax +32 (0)2/721 92 18 - e-mail: sales@cubic.be

A member of the Exert group

© 03/99 Microsoft S.A. Les noms et marques cités sont des marques commerciales déposées de Microsoft aux Etats-Unis et dans d'autres pays.



Mission économique en Espagne du 14 au 18 juin 1999

La Chambre de Commerce organisera en collaboration avec la Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce du Luxembourg belge une mission économique commune en Espagne, du 14 au 18 juin 1999. Les étapes prévues sont Madrid et Barcelone mais des parcours individualisés peuvent également être préparés. Les entreprises intéressées à participer à cette mission sont priées de s'adresser à Mme Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.

Economie et commerce extérieur

L'Espagne était la 10^e économie mondiale en 1997. Le secteur des services est le premier contributeur au PIB, suivi de l'industrie. Ensemble, ces deux secteurs représentent environ 90% du PIB.

Après la récession de 1993, l'Espagne est revenue dans une phase de croissance soutenue. Le taux

de croissance du PIB a atteint 3,4% en 1997 et est estimé à 3,6% en 1998. Le taux d'inflation a été réduit à 2%. La politique économique du gouvernement a permis de réduire notablement le déficit des finances publiques (estimé à 2,1% du PIB en 1998), et de satisfaire aux critères de convergence pour entrer dans la zone euro.

La bonne marche de l'économie a permis de faire baisser le taux de chômage à 18% en 1998. Celui-ci reste toutefois un des plus élevés d'Europe.

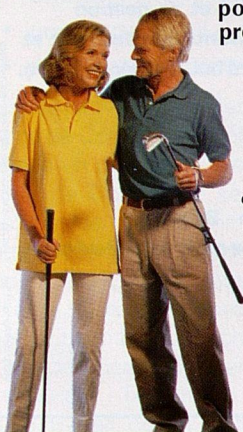
L'excédent de la balance des services et celui de la balance des transferts ont compensé le traditionnel



On ne vous dira pas comment jouer au golf...



... mais en matière de **PRIVATE BANKING**, nous pouvons vous donner de précieux conseils.



Certains pensent que le service de private banking n'est réservé qu'aux grosses fortunes. A la banque Raiffeisen, nous considérons que tout client qui nous demande conseil quant à la gestion de son patrimoine est un client privé.

Ce qui prime avant tout, ce sont les objectifs que vous souhaitez réaliser. Sur base de vos possibilités, de votre horizon de placement et du degré de risque accepté, nos experts élaborent une stratégie de placement sur mesure, régie par une performance et une sécurité maximales.

Que vous choisissiez d'investir dans des produits classiques ou que vous décidiez de déléguer la gestion de votre investissement à nos spécialistes, vous avez à tout moment la certitude que votre capital est entre de bonnes mains.

LE PRIVATE BANKING



CAISSE CENTRALE
RAIFFEISEN

CAISSES RURALES
RAIFFEISEN

e gudden Noper

www.raiffeisen.lu

déficit de la balance commerciale et entraîné une balance des comptes courants positive. L'important programme de privatisations et de libéralisation des marchés (télécommunications, électricité, gaz et pétrole) se poursuit à un rythme soutenu.

Les pays de l'UE représentent toujours 70% de l'ensemble des exportations espagnoles, mais l'année '97 a vu une croissance supérieure vers les pays non communautaires. L'UEBL est le 8^e client et le 7^e fournisseur de l'Espagne.

Secteurs d'activité

Même si l'agriculture ne représente plus que 4,6% du PIB, l'Espagne reste un important producteur de fruits et légumes, d'huile d'olive, de vins, de viandes et de produits de la pêche.

La demande interne a entraîné la reprise de la production industrielle (+ 6% en 1997). On note une augmentation de la consommation privée, des investissements en biens d'équipement et une reprise de la construction.

Les principaux secteurs industriels de l'Espagne sont, en ordre décroissant:

- les produits agro-alimentaires;
- les produits plastiques et chimiques;
- les automobiles et pièces détachées;
- les machines et produits métalliques;
- le papier et dérivés;
- le textile et le cuir;
- les instruments électriques et électroniques.

L'industrie automobile espagnole est troisième en Europe et cinquième mondiale. Le Pays basque (chantiers navals et sidérurgie) et la Catalogne (textiles, industrie pharmaceutique...) constituent les deux principales régions industrielles du pays. Le secteur des services est dominé par le tourisme, puisque l'Espagne accueille plus de 40 millions de touristes par an.

Notons que le pays a connu, ces dix dernières années, une sérieuse modernisation de ses infrastructures et une extension des réseaux d'autoroutes et de chemins de fer, y compris le train à grande vitesse (depuis 1992).

Comment aborder le marché espagnol?

Il est recommandé d'effectuer une étude de marché afin de déterminer si le produit convient et est compétitif, d'identifier les canaux de distribution les plus appropriés, et de voir si une participation à un salon professionnel s'avérerait utile.

Ceux-ci sont nombreux à Barcelone, Madrid ou Valence principalement, que ce soit dans le domaine

alimentaire, de la confection, de l'hôtellerie, de la construction ou de l'informatique, par exemple.

Les concurrents européens sont fort présents en Espagne, de même que les sociétés américaines ou asiatiques (grande distribution, chimie, automobile, etc.). Il convient donc de bien préparer sa stratégie, de soigner la présentation de ses produits, la correspondance et la documentation en espagnol, et de bien choisir un ou plusieurs importateur(s) ou agent(s) suivant le cas.

Madrid est le point de départ obligé d'où peut être réalisée la distribution à l'échelle nationale. La Catalogne est le second axe et les autres marchés sont le Pays basque, Séville et l'Andalousie, et la région de Valence.

Du 1^{er} au 5 mai 1999

Foire alimentaire au Portugal

La Chambre de Commerce Luso-Belga-Luxembourgeoise informe nos lecteurs que le Portugal organisera le salon «ALIMENTARIA» du 1^{er} au 5 mai 1999 à Lisbonne. «ALIMENTARIA» est une foire biennale, réservée aux professionnels. Le chiffre de 40.000 visiteurs de l'édition passée sera certainement dépassé. Les entreprises luxembourgeoises intéressées par cette foire sont invitées à contacter la Chambre de Commerce, Monsieur Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39-313.

Du 16 au 18 avril 1999

Exponor - Foire internationale de Porto

L'ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Lisbonne vient de nous informer que la Foire Internationale de Porto - EXPONOR et le 2^e Salon International d'Art Funéraire - EXPOFUNER 99 auront lieu du 16 au 18 avril 1999. Approximativement 100 exposants portugais et étrangers présenteront à EXPOFUNER 99 les nouveautés du secteur aux 400 professionnels attendus. Parallèlement auront lieu les 11^{es} Journées techniques du secteur funéraire pour débattre la nouvelle législation, l'internationalisation et la formation professionnelle. Les entreprises luxembourgeoises intéressées par cette foire sont invitées à contacter la Chambre de Commerce, Monsieur Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39-313.

«**The Golden Bridge**»

Prix décerné à une entreprise belge ou luxembourgeoise active sur le marché britannique

Pour la troisième année consécutive, on attribuera la «Golden Bridge Award» à une entreprise belge ou luxembourgeoise ayant particulièrement brillé sur le marché britannique, le secteur des services n'étant pas inclus. Le succès incontesté du prix a révélé un besoin de reconnaissance des entreprises sur le marché britannique. La Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise a donc décidé de faire de cette récompense un événement annuel afin d'encourager les efforts à l'exportation des entreprises belges et luxembourgeoises vers le Royaume-Uni et de promouvoir leurs produits.

La remise du «Golden Bridge Award 1999» aura lieu au début du mois de septembre 1999 au cours d'une cérémonie en présence de S.A.R. le Prince Philippe de Belgique à la résidence de l'ambassadeur de Belgique à Londres.

Lors de la sélection, le jury tiendra compte des initiatives, de la persévérance et des efforts d'innovation des concurrents dans la conquête de nouveaux marchés. Le jury basera également sa décision sur l'esprit d'entreprise manifesté par les divers participants ainsi que leurs résultats respectifs. Toute entreprise intéressée peut présenter sa candidature (importance, taille ou spécialisation confondues). Enfin, le jury prendra en considération l'adaptation des produits au goût et normes britanniques, ainsi que l'originalité de l'approche commerciale (design, recherche, protection de l'environnement, etc. ...).

Des formulaires d'inscription peuvent être obtenus à la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise de Commerce de Grande-Bretagne, Berkeley House,

Votre adresse e-mail professionnelle



Conseils & services e-mail sur mesure pour PME

Tél. 0800 3730

mail: info@synapse.lu

73 Upper Richmond Road, Putney, London SW15 2SZ, tél.: 0044 181 877 30 25, fax: 0044 181 877 39 61, pour le 7 avril 1999 au plus tard et par retour du courrier, les participants recevront questionnaire, conditions et critères de sélection.

Du 3 au 7 mai 1999 en Ukraine

Mission multisectorielle de l'OBCE à Kiev - Dniepropetrovsk

L'OBCE organisera du 3 au 7 mai prochain une mission multisectorielle en Ukraine. Celle-ci sera présidée par Monsieur Robert Urbain, Ministre d'Etat, sénateur et ancien Ministre du Commerce extérieur, et se rendra successivement à Kiev, la capitale du pays et ensuite à Dniepropetrovsk, en Ukraine orientale.

Cette manifestation inscrite au plan d'actions spéciales de l'OBCE pour 1998, mais reportée, pour des raisons budgétaires à 1999, se donnera pour objectif d'explorer les larges potentialités s'offrant dans ce pays à nos entreprises. Elle sera organisée en collaboration avec les services de l'ambassade de Belgique à Kiev et les Chambres de Commerce et d'Industrie de Kiev et de Dniepropetrovsk.

Avec plus de 50 millions d'habitants, l'Ukraine est l'un des plus importants pays d'Europe. Malgré une réponse parfois trop lente aux défis de la transition et à l'exécution des réformes structurelles, le pays dispose d'un grand potentiel de croissance, prometteur pour les années à venir, en particulier pour les entreprises qui s'y profileront dès à présent.

Les entreprises luxembourgeoises qui souhaitent participer à cette mission peuvent se renseigner auprès de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39-313. Le programme et une documentation importante sont à votre disposition.

Propositions d'affaires

- 1) Deutsche Firma, tätig im Bereich der Meß- und Regeltechnik, sucht gut eingeführten Handelsvertreter in der Lebensmittelindustrie und in der Energiewirtschaft für Luxemburg.
- 2) Deutscher Fabrikant von Heizungsbrennern, sowie Heizkessel für Öl und Gas sucht Handelsvertreter im Heizungssektor für Luxemburg.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises des listes de propositions d'affaires pour consultation. En cas d'intérêt, veuillez contacter Madame Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

Guide du marché luxembourgeois 2000

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg est en train de préparer une nouvelle édition du «Guide du Marché Luxembourgeois». Il s'agit de la 18^e édition d'une publication qui paraît depuis 1954. Ce guide sera diffusé aux hommes d'affaires et aux entreprises qui désirent entrer en relation d'affaires avec notre pays par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, du Service d'Expansion Commerciale du Ministère de l'Economie à Luxembourg, des ambassades et consulats luxembourgeois à l'étranger ainsi que des ambassades et consulats étrangers à Luxembourg.

Le guide est donc destiné à promouvoir les relations commerciales nationales et surtout internationales. Afin de mieux pouvoir faire connaître l'activité commerciale luxembourgeoise aux hommes d'affaires étrangers, le guide contient les coordonnées des entreprises industrielles, des commerces de gros et des prestataires de services internationaux actifs au niveau international ainsi qu'un certain nombre d'adresses utiles.

Les entreprises qui avaient déjà figuré dans l'édition précédente ont été contactées dans ce sens par la Chambre de Commerce. La Chambre de

Commerce prie les entreprises qui sont intéressées à figurer dans le nouveau guide et qui n'ont pas reçu à ce jour le questionnaire y relatif, de prendre contact avec le service du Commerce Extérieur (Mlle Barbara Wiesen, tél.: 42 39 39-312)

Les Lundis de l'exportation en 1999

La Chambre de Commerce organisera en 1999 quatre réunions du Club des exportateurs luxembourgeois dans le cadre des «Lundis de l'exportation». Le Club des exportateurs, créé en 1982, est destiné à offrir aux entreprises exportatrices la possibilité de se rencontrer régulièrement dans un cadre informel en vue de pouvoir échanger les expériences faites lors de la recherche de nouveaux marchés. Pour concrétiser l'idée du Club des exportateurs luxembourgeois nous proposons pour 1999 quatre réunions avec chacune un thème adapté aux problèmes spécifiques de l'exportateur que nous développons.

26 avril	La signature électronique
5 juillet	Les opportunités pour les exportateurs luxembourgeois de travailler avec Lux-Development
4 octobre	Les garanties dans le commerce extérieur
29 novembre	Le commerce électronique par Thierry Hoeltgen et Laurent Petitcolas, associés de Deloitte Consulting

Les entreprises qui souhaitent davantage d'informations sont priées de contacter Monsieur Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39-313.

Messen und Ausstellungen – Mai 1999

Alimentaria Lisboa

Internationale Nahrungsmittelausstellung
 01.05.-05.05.1999 Lissabon (P)
 Tel.: 0035/193/452/0722

Elfack/Elkraft

Electrical installations, control and regulating technology, power distribution, lightening
 03.05.-07.05.1999 Göteborg (S)
 Tel.: 0046/31/7088000

PROTECH

Internationale Ausstellung für Oberflächentechnik und Vergütung
 04.05.-06.05.1999 Prag (CZ)
 Tel.: 00421/22/010/3246

SMT – Surface Mount Technologies

Internationale Fachmesse und Kongreß für Komponenten und Systemintegration in der Mikroelektronik
 04.05.-06.05.1999 Nürnberg (D)
 Tel.: 0049/711/619460

Industrial Handling

Internationale Fachmesse für Automatisierung, Robotik, Montage- und Handhabungstechnik, Logistik
 04.05.-07.05.1999 Zürich (CH)
 Tel.: 0041/18/063/333

GEObit

Internationale Fachmesse für raumbezogene Informations-technologie und Geoinformatik

04.05.-07.05.1999 Leipzig (D)
 Tel.: 0049/341/6780

CONTROL

Internationale Fachmesse für Qualitätssicherung
 04.05.-07.05.1999 Sinsheim (D)
 Tel.: 0049/70/259/2060

METPACK

Internationale Fachmesse für Metallverpackungen
 04.05.-08.05.1999 Essen (D)
 Tel.: 0049/20/172/440

IFAT

Internationale Fachmesse für Umwelt und Entsorgung: Wasser, Abwasser, Abfall, Recycling
 04.05.-08.05.1999 München (D)
 Tel.: 0049/899/4901

LINEAPELLE

Italienische Vormusterung für Ledermode und Lederwaren
05.05.-07.05.1999 Bologna (I)
Tel.: 0039/280/1026

FACILITY

Internationale Kongreßmesse für technische Gebäudeausrüstung und Gebäudemanagement
05.05.-07.05.1999 Wien (A)
Tel.: 0043/172/7200

Marketing Services

Internationale Fachmesse für Werbung und Marketing
05.05.-08.05.1999 Hessen (D)
Tel.: 0049/611/951/660

Interpack

Internationale Messe für Verpackungsmaschinen, Packmittel, Süßwarenmaschinen
06.05.-12.05.1999 Düsseldorf (D)
Tel.: 0049/21/145/6001

Luxemburger Internationale Messe

Frühjahr
08.05.-16.05.1999 Luxemburg (L)
Tel.: 00352/43/991

IFSEC

Internationale Ausstellung für Brandschutz und Sicherheitstechnik
10.05.-13.05.1999 Birmingham (GB)
Tel.: 0044/181/742/2828

INTERNATIONAL FIRE EXPO

Ausstellung für Feuerverhütung und Brandschutztechnik
10.05.-13.05.1999 Birmingham (GB)
Tel.: 0044/181/742/2828

LIGNAplus HANNOVER

Weltmesse für Maschinen und Ausrüstung der Forst- und Holzwirtschaft
10.05.-15.05.1999 Hannover (D)
Tel.: 0049/511/890

Internationale Fachmesse für Markenartikel

18.05.-19.05.1999 Amsterdam (NL)
Tel.: 0031/205/753/032

Woman

Education, economy & work, fashion, beauty, food, culture, interior design, body & soul
18.05.-20.05.1999 Göteborg (S)
Tel.: 0046/31/7088000

GLOBECOM - Global Communication

Internationale Fachmesse und Kongreß für Internet, Telephonie, Publishing und LINUX
18.05.-20.05.1999 Frankfurt/Main (D)
Tel.: 0049/81/513/6160

Infobase

Internationale Messe für Information und Kommunikation
18.05.-20.05.1999 Frankfurt/Main (D)
Tel.: 0049/697/5750

INFOPOL

Internationale Fachmesse für Polizei und Sicherheitsdienste
18.05.-20.05.1999 Kortrijk (B)
Tel.: 0032/56/241/111

ELMIA QUALITEC

Internationale Fachmesse für Qualitätssicherung
18.05.-20.05.1999 Jönköping (S)
Tel.: 0046/70/259/2060

ELMIA SURFACE

Skandinavische Fachmesse für Oberflächenbehandlung
18.05.-20.05.1999 Jönköping (S)
Tel.: 0046/36/152/000

ELMIA TOOL

Skandinavische Fachmesse für Werkzeugmaschinen, Werkzeuge und Ausrüstung
18.05.-20.05.1999 Jönköping (S)
Tel.: 0046/36/152/000

INTER SELECTION

Internationale Modemesse für den Großhandel
18.05.-21.05.1999 Paris (F)
Tel.: 0033/147/563/232

International Securities Market Association (ISMA)

18.05.-22.05.1999 Stockholm (S)
Tel.: 044/1895/422000

INTEL

Internationale Ausstellung für Elektrotechnik und Elektronik
18.05.-22.05.1999 Mailand (I)
Tel.: 0039/23/264/282

AUTOPROMOTEC

Internationale Ausstellung für Kfz-Ausrüstung, Reifendienste und Reifenrunterneuerung
19.05.-23.05.1999 Bologna (I)
Tel.: 0039/51/733/000

Buildex

International Building Exhibition
23.05.-27.05.1999 Tel Aviv (IL)
Tel.: 00972/3/6404444

Health Care

24.05.-29.05.1999 Stockholm (S)
Tel.: 0046/8/7494100

19th Congress of the European Begg Society Orthodontics

26.05.-30.05.1999 Stockholm (S)
Tel.: 0031/183/635476

FOR GLASS FOR CERAMICS

Internationale Ausstellung für Glas, Porzellan und Keramik
26.05.-30.05.1999 Prag (CZ)
Tel.: 00421/220/511/110

KIDS DAYS

Kindertage Leipzig
28.05.-30.05.1999 Leipzig (D)
Tel.: 0049/341/6780

Lederwaren-Fachmesse

30.05.-01.06.1999 Brüssel (B)
Tel.: 0032/24/784/989

EUROPLAST

Internationale Ausstellung für Kunststoffe, Gummi und Kompositmaterialien
31.05.-04.06.1999 Paris (F)
Tel.: 0033/147/565/000

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung (Frau Viviane Hoor, Tel.: 42 39 39-315). Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

8, 9 et 10 mai 1999

Vade Me Com 99

Les 8, 9 et 10 mai 1999 se tiendra au Parc des expositions de Nancy le 1^{er} salon des professionnels du commerce dans l'est de la France, «Vade Me Com 99». Six grands secteurs d'activité seront représentés: franchise et centrale d'achats, agencements et équipement de magasins, nouvelles technologies et commerce électronique, animation et communication du monde du commerce, services aux commerces (gestion, finance, conseil, développement et formation).

«Vade Me Com 99» sera également un lieu d'échange et de réflexion sur les grands rendez-vous de demain: le commerce électronique, l'Euro le passage à l'an 2000, les nouveaux comportements d'achats...

«Vade Me Com 99» est programmé pour accueillir 150 exposants et sera un temps fort de 1999 pour les 100.000 commerçants et créateurs d'entreprises du Grand Est de la France auquel il s'adresse et qui seront invités gratuitement. Réservations et renseignements: CCI de Meurthe et Moselle - Frédéric Mélesse, tél.: 03 83 85 54 36 - Fax: 03 83 85 54 83 - email: melesse@nancy.cci.fr, FOIRE DE NANCY - service exposants, tél.: 03 83 15 68 05 - Fax: 03 83 15 68 19.

Séminaires

Business presentation skills

Objectives:

- To prepare, structure and set up a presentation to an audience taking into consideration the various presentation parameters
- To express themselves easily, overcome stage fright and demonstrate credibility
- To induce the audience to memorize information, react upon a subject, approve, consent

Contents:

- Stages of a presentation to an audience
- Theme: subject analysis and documentation
- Type of audience
- Element, argumentation and talk scheme
- Time management
- Objectives and presentation strategy
- To inform: describing, defining and demonstrating
- To persuade: arguing, objecting and responding
- Forms of presentation
- Prepared and spontaneous improvisation
- Reading
- Visual aids: advantages and various usage guideline
- Characteristics of an effective business presentation
- Psychological preparation and overcome stage fright
- Verbal patents
- Non verbal patents
- Animation factors

Conference language: English

Trainer: Mrs Irene Johnson, Human Resources Consultant

Public: open

Price: 3.000 .-LUF*, documentation and refreshments included

* *This seminar is subsidied by the European Social Fund*

Dates: Monday 19th and Tuesday 20th of April 1999, 08.30 am - 12.30 pm and 02.00 pm - 05.30 pm

Controlling für kleine und mittlere Unternehmen (KMU)

Controlling, als ein zentrales Instrument der Unternehmenssteuerung, hat in den letzten Jahren immer mehr an Bedeutung gewonnen. Auch kleinere Unternehmen, gleich welcher Branche, können kaum noch darauf verzichten, wenn sie langfristig erfolgreich am Markt bestehen wollen.

Seminarziel:

Mittels theoretischer Erörterungen und praktischer Beispiele soll das Ziel erreicht werden, den Teilnehmern solche Controllingansätze und -werkzeuge zu vermitteln, die es ihnen ermöglichen, diese in ihren Betrieben einzuführen, umzusetzen und gegebenenfalls bereits bestehende Controllinginstrumente auszubauen.

Programm:

- Definition des Controlling, sowie Kurzbeschreibung und Gliederung der verschiedenen Controllingansätze
- Einführung in die für KMU wesentlichen Controllingarten
- Unternehmensplanung und Budgeting
- Aufgaben und Instrumente des Kostencontrollings
- Aufgaben und Instrumente des Erlöscontrollings
- Aufgaben und Instrumente des Finanzcontrollings
- Jahresabschlussanalyse
- Schnittstellen der verschiedenen von den KMU verwendeten Controllingansätze zu weitergehenden Arten und Instrumenten der Controllingarbeit, insbesondere

- Formulierung und Umsetzung von Unternehmensstrategien
- Aufbau bzw. Ausbau des Berichtswesens, ständige Berichterstattung und Koordination des Informationsmanagements mittels Informationssystemen
- Ausbau bestehender Controllingfunktionalitäten

Referent: Jean-Luc STEPHANY, Wirtschaftsberater, Réviseur d'entreprises, Mitglied des Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE)

Teilnehmerkreis: Führungskräfte, leitende Mitarbeiter sowie Fachleute aus den Bereichen Finanzen und Rechnungswesen von luxemburgischen KMU, die als kompetente Gesprächspartner die Ideen der Unternehmensplanung und ein Controlling-Grundverständnis mitbringen wollen.

Teilnahmegebühr: 6.000.- LUF, inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke

Datum: Donnerstag, den 22. und Freitag, den 23. April 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr.

Pédagogie et formation à la prévention des accidents de travail

Si l'évolution industrielle a augmenté le risque d'accidents au travail, le développement du Droit du Travail et de la Sécurité Sociale ont permis, pour leur part, l'étude et la conception d'équipements prenant la sécurité en grande considération. La Sécurité et l'Hygiène font partie, depuis quelques décennies, des piliers de la concertation entre les partenaires sociaux. L'organisation de la prévention a atteint tous les acteurs de la vie politique, économique, industrielle et sociale. Il faut néanmoins remarquer que les accidents restent toujours nombreux. Le personnel n'applique pas ou mal les consignes de sécurité.

- Pourquoi cette situation existe-t-elle?
- Comment y aurait-il moyen de renforcer la prise de conscience des dangers dans l'environnement professionnel et amener chaque intéressé à l'autonomie et à l'interdépendance dans le respect des normes de sécurité pour lui et pour les autres?

C'est à ces deux questions que nous nous proposons d'apporter des ébauches de solutions.

Programme:

- Introduction
- Comment identifier les personnalités à haut risque?
- Les attitudes face au danger
- Les critères de sélection
- La culture de groupe

- Savoir intervenir auprès des individus et des groupes
- Le contrat d'engagement personnel

Conférencier: Thierry HUYNEN, diplômé en Psychologie Industrielle et Sciences du Travail

Public: Responsables «Sécurité» et lignée hiérarchique des secteurs industriels

Droit d'inscription: 7.000.- LUF, documentation et rafraîchissements

Date: jeudi 22 et vendredi 23 avril 1999 de 8.30 à 12.30 et de 14.00 à 17.30 heures

Benchmarking

Une démarche de poursuite de la Qualité Totale exige des critères d'excellence du plus haut niveau. Il convient alors de bien connaître vos concurrents, afin d'essayer de les dépasser et de tirer, à votre profit, les leçons que leurs erreurs imposent. Le «BENCHMARKING» vous aidera à éviter de réinventer l'eau chaude et vous permettra de vous distinguer de vos concurrents par la qualité de vos produits ou services et par l'efficacité de votre travail.

Objectifs:

- Donner un élan supplémentaire à la gestion de la Qualité Totale
- Former vos propres spécialistes du Benchmarking capables de monter vos projets
- Élaborer un projet complet, comprenant la concrétisation de nouveaux objectifs

Programme:

- Situer le Benchmarking
- La place du Benchmarking dans un processus d'amélioration continue
- Focaliser votre entreprise sur les meilleures prestations du moment
- Deux sortes de Benchmarking
- Le Benchmarking comme méthode ponctuelle: produits, services, procédures
- Le Benchmarking comme stratégie intégrée
- Mise en oeuvre du Benchmarking
- Choisir l'objet et le lieu du Benchmarking
- Diagnostic de votre situation actuelle
- Rassembler et traiter l'information, communiquer les résultats
- Mettre la barre plus haut: innovation, implémentation
- Le Benchmarking comme point de départ d'un réseau de travail permanent

Méthode: Cette formation ne se limite pas à l'approche théorique du concept.

Les participants seront confrontés aux aspects pratiques du Benchmarking, grâce à l'élaboration et l'exécution concrète d'un projet réel, appliqué à votre

entreprise. L'approche pratique, interactive et personnalisée garantit l'implication de tous les participants.

Conférencier: Roland GIESELER, Consultant-formateur spécialisé en assurance-qualité ISO 9000 et en Qualité Totale

Public: Dirigeants d'entreprise, cadres, responsables commerciaux

Droit d'inscription: 3.000.-LUF*, documentation et rafraîchissements inclus

* Action formatrice cofinancée par le Fonds Social Européen

Dates: lundi 3 et mardi 4 mai 1999 de 8.30 à 12.30 et de 14.00 à 17.30 heures

Comment traiter constructivement les réclamations de vos clients?

Un client qui réclame nous donne une deuxième chance pour soigner notre approche. Qu'elles soient fondées ou non, les réclamations peuvent représenter un moyen de fidéliser le client.

Comment modifier notre manière d'appréhender les réclamations même si le client peut parfois être agressif?

Programme:

- Comment accueillir les réclamations, les traiter et donner une suite tout en fidélisant le client?
- Comment réagissez-vous lors d'une réclamation?

Votre réaction face au client

- Cerner les motifs des réclamations des clients
- C'est par la manière de poser des questions que l'on arrive à cerner les véritables besoins du client
- C'est en posant des questions que le client se rend compte de l'importance que vous lui accordez
- L'art de poser des questions est une arme redoutable chez un collaborateur qui la maîtrise parfaitement
- Comment répondre au client: les différents types de réponses rencontrés habituellement et les conséquences qu'ils entraînent
- Comment traiter les réclamations faciles?
- Comment traiter les réclamations difficiles?
- L'interlocuteur nous parle avec son corps, mais le collaborateur, parfois trop préoccupé par ce qu'il veut dire, ne l'entend pas
- La connaissance des principes de la communication non verbale s'avère indispensable

Conférencier: Frédéric SCOUMAN, Consultant et formateur spécialisé en communication et négociation

Public: Toute personne confrontée au traitement des réclamations

Droit d'inscription: 3.000.- LUF*, documentation et rafraîchissements inclus

*Action formatrice cofinancée par le Fonds Social Européen

Dates: jeudi 6 et vendredi 7 mai 1999 de 8.30 à 12.30 et de 14.00 à 17.30 heures

Kunden und Besucher besser empfangen

Wer denkt schon darüber nach, welche Emotionen bei einem Besucher, einem Gesprächspartner ausgelöst werden, der in einer bestimmten Art und Weise angesprochen wird. Jedes Wort löst Gefühle aus. Allzu oft werden diese aber unterschiedlich empfunden. Eine Situation, die eigentlich jedem aus dem Alltagsleben bekannt sein sollte. Wir erleben sie und vergessen sie wieder. Anders sieht es jedoch bei dem Betroffenen aus. Ihn beschäftigt es, wirkt nach. Er vergißt sie nicht so schnell. Dies ist der Hintergrund, den die Kunden und Besucher erleben, wenn sie in einer Form „begrüßt“ werden, die sie nicht erwartet haben.

Eine situativ richtige Kundenansprache verlangt von jedem Mitarbeiter, gleich in welcher Form und wo er auf den Kunden trifft, Einstellungen und Fähigkeiten, die selten von Natur aus vorhanden sind. Sehr oft stehen dem Mitarbeiter diese Verhaltensmuster nicht zur Verfügung. Richtiges Verhalten und die entsprechende Kundenansprache verlangten sehr viel Einfühlungsvermögen und Wissen, das erworben sein will. Allein schon das Beantworten der Frage, wie spreche ich einen Kunden, einen Besucher richtig an, der nicht der Norm entspricht, bereitet Kopfzerbrechen. Wer setzt sich schon mit dem Thema auseinander, was sage ich wem wo? Hier will dieses Seminar helfen! Die Aufgabenstellung, richtiger Kundenempfang, situationsgerechtes Verhalten, wird mittels praktischer Übungen erörtert. Ein Seminar für den aufgeschlossenen, aktiven Mitarbeiter, der die Voraussetzungen richtigen Verhaltens gegenüber Kunden – gleich an welchem Ort – erlernen möchte.

Spezieller Hinweis:

Der Schwerpunkt der Seminararbeit wird bei den individuellen Aufgabenstellungen der einzelnen Seminarteilnehmer liegen. Auf Wunsch werden geeignete Lösungswege aufgezeigt.

Programm:

- Kommunikationsregeln und Gesprächsverhalten
- Wie wirke ich auf andere (Meine Stärken, meine Schwächen)?
- Wie sehen mich Menschen, denen ich zum ersten Mal begegne?
- Der erste Eindruck (Chance und Gefahr)

- Beziehungsbrücken zum Kunden aufbauen, „Worte, mit denen man andere gewinnt!“
- Was verrät meine Körperhaltung („Körpersprache“)
- Die Bedeutung von Höflichkeit und Zuvorkommenheit im Gespräch
- Einfache und treffende Ausdrucksweise
- Grundlegendes zur Kommunikation
- Aufmerksames Zuhören will gelernt sein
- Schwierige Gesprächssituationen besser meistern
- Verhaltenstraining für das Kontaktgespräch (Aufreten, Erscheinungsbild, Körpersprache, Wortwahl)

Referent: Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer

Teilnehmerkreis: Mitarbeiter von Industrie-, Handels-, und Dienstleistungsbetrieben, die Kontakt zu Kunden haben

Teilnahmegebühr: 3.000.- LUF*, inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke

**Diese Weiterbildungsmaßnahme wird unterstützt durch den Europäischen Sozialfonds*

Datum: Donnerstag, den 6. und Freitag, den 7. Mai 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr

Le financement de l'investissement par crédit bancaire

Objectifs:

- Préparer les dirigeants d'entreprise à formuler correctement une demande de crédit pour un investissement
- Familiariser les décideurs avec le fonctionnement technique des différentes formes de crédit disponibles
- Déterminer la capacité d'investissement et d'endettement de l'entreprise
- Connaître les points auxquels le banquier est sensible

Programme:

- Caractéristiques stratégiques de l'investissement
 - L'investissement
 - Le financement
 - Les formes de financement disponibles:
- Les facteurs auxquels le banquier est sensible
 - La demande de crédit:
 - Considérations non-financières:
 - Détermination de la capacité d'investissement et d'endettement de l'entreprise
- Cas pratiques
- Facteurs supplémentaires à considérer

- L'Euro et les conséquences sur les crédits
- Les aides étatiques

Conférencier: M. Guy HOFFMANN, chef de service - Grandes Firmes - dans le secteur bancaire luxembourgeois

Public: Dirigeants d'entreprises, responsables financiers, décideurs confrontés à un projet d'investissement

Droit d'inscription: 6.000.-LUF, documentation et rafraîchissements inclus

Dates: lundi 17 et mardi 18 mai 1999 de 8.30 à 12.30 heures et de 14.00 à 17.30 heures

Le commerce électronique

De nombreuses entreprises luxembourgeoises se demandent aujourd'hui comment positionner leur activité au niveau du commerce électronique. L'objectif de ce séminaire est de décrire les principales caractéristiques du commerce électronique et de montrer comment les mettre en oeuvre.

Programme:

- Présence sur Internet - Comment progresser?
- Site Internet
- Catalogue de présentation
- Catalogue de vente
- Le commerce électronique - Comment vendre?
- Système de commande
- Modes de paiement
- Cartes de crédit
- Virement online
- Autres
- Livraison et service après-vente
- Sécurité - Savoir se protéger tout en protégeant les partenaires
- Sécurité client
- Sécurité serveur
- Partenaires de paiement
- Certificats
- Protection des données et confidentialité
- Infrastructure - Comment travailler au jour le jour?
- Le serveur
- Mise-à-jour du site
- Mise-à-jour du catalogue
- Traitement des commandes
- Intégration dans un système informatique existant
- Exemples concrets de mise en application

Conférencier: Paul RETTER, Consultant, Chargé de cours au Centre universitaire de Luxembourg

Public: ouvert

Droit d'inscription: 1.500.- LUF*, documentation et rafraîchissements inclus

*Action formatrice cofinancée par le Fonds Social Européen

Dates: mercredi 19 mai 1999 de 8.30 à 12.30 heures et de 14.00 à 17.30 heures

Reengineering et qualité administrative

Reengineering, restructuration; ce sont des mots qui aujourd'hui font peur. Mais qu'est-ce qu'ils veulent dire? En quoi consiste cette approche d'amélioration de la productivité? Comment efficacement réussir à provoquer ce changement d'attitude qui permet de créer cette nouvelle culture où tous vont travailler dans la même direction? Il n'y a pas de recettes miracles. Il y a d'abord un choix: restructurer ou pas. Il y a ensuite des méthodes et surtout des prises de mesures d'accompagnement et de consolidation.

Objectifs:

- Permettre aux participants de développer leurs compétences théoriques et pratiques en matière d'amélioration de la productivité administrative de leur département ou de l'entreprise
- Sensibiliser les participants aux concepts complémentaires du Reengineering et de la Qualité administrative
- Apprendre à utiliser des méthodes et outils utilisés dans les projets de rationalisation de procédures, de Reengineering et de Qualité administrative
- Mettre en évidence la spécificité de ces projets, leurs causes d'échec, leurs facteurs de réussite
- Préparer plus efficacement ces types de projet et augmenter leurs chances de succès.

Programme:

- Définition des concepts
- Qualité, reengineering, processus, procédures, rationalisation, changement
- Les bénéfices que l'on peut attendre de ces projets
- Critères de choix, clés du succès, difficultés rencontrées, enjeux
- Méthodologie de l'approche
- Présentation de différentes méthodes utilisées
- Description des différentes étapes: du diagnostic des forces et des faiblesses à l'évaluation des résultats
- Pistes possibles
- GED: gestion électronique de documents
- Workflow: gestion du flux de l'information
- Groupware: gestion du travail de groupes
- Applications pratiques
- Projets de reengineering et projets Qualité: quand les entamer, le rôle des intervenants, les méthodes à suivre.

Méthode: Les animateurs s'appuieront en grande partie sur leur expérience de consultant en organisation, acquise depuis plus de 10 ans dans différents environnements. Le séminaire se veut largement pragmatique et pratique, la théorie requise étant réduite au minimum nécessaire.

Exposés théoriques, exercices interactifs, discussions collectives, échanges d'expériences, études de cas.

Conférenciers: François d'ANETHAN, formateur en entreprise, Sylvianne CANNIO, consultante

Public: Dirigeants d'entreprise, cadres

Droit d'inscription: 3.000.- LUF*, documentation et rafraîchissements inclus

* Action formatrice cofinancée par le Fonds Social Européen

Dates: lundi 31 mai et mardi 1^{er} juin 1999 de 8.30 à 12.30 et de 14.00 à 17.30 heures

Amélioration des compétences commerciales du technicien

De par la contraction des emplois, nombre de techniciens sont amenés à assurer un suivi commercial ou même à se transformer en commerciaux. Le but de cette formation sera donc de donner le schéma et les techniques de vente de base tout en respectant la tournure d'esprit des techniciens qui sont parfois plus cartésiens, plus méthodiques.

Programme:

- Me servir de mes compétences techniques plutôt que comme un soutien ou comme une entrave
- Mes avantages en tant que technicien par rapport à un vendeur expérimenté:
- conseil au client
- confiance en soi
- Les inconvénients que l'aspect technique peut me faire rencontrer:
- vouloir avoir raison face au client (conflit)
- me noyer dans des termes techniques
- manque d'assurance pour la vente proprement dite
- Comment percevoir l'aspect humain et prendre du recul dans la vente face aux obstacles et objections que l'on rencontre?

Conférencier: Frederic SCOUMAN, Consultant et formateur spécialisé en communication et négociation

Public: Techniciens et fonctions similaires des secteurs de l'industrie, du commerce et des services

Droit d'inscription: 3.000.- LUF, documentation et rafraîchissements inclus

Dates: jeudi 3 et vendredi 4 juin 1999 de 08.30 à 12.30 et de 14.00 à 17.30 heures.

Prévention du stress en entreprise

Objectifs:

- Apprendre les techniques utilisées chez les sportifs de haut niveau afin de se préparer à des tensions intenses et de prévenir au maximum les excès de «stress» inévitables dans une entreprise moderne
- A l'issue de ce stage les participants auront une meilleure vue d'ensemble sur les techniques de relaxation dynamiques utilisables dans l'entreprise

Programme:

- L'importance de notre biorhythme, cycle de 24 heures: sommeil, travail, activités diverses
- Les tensions musculaires
- Conseils nutritionnels: ce qui est absolument nécessaire à notre organisme
- Quelques idées simples sur la notion de stress
- Notions élémentaires sur la relaxation, afin d'en comprendre la pratique
- Apprentissage d'exercices et de décompression au travail
- Apprentissage des techniques de relaxation dynamiques praticables dans l'entreprise et chez soi
- Conseils d'hygiène de vie et de pratiques sportives

Conférencier: Max BRESLER, kinésithérapeute D.E. et formateur en entreprise

Public: ouvert

Droit d'inscription: 7.000.- LUF, documentation et rafraîchissements compris

Dates: mardi 8 et mercredi 9 juin 1999 de 8.30 à 12.30 heures et de 14.00 à 17.30 heures.

Communication

Objectives:

- To understand and master the elements of effective communication
- To interpret and analyze your correspondent's communications
- To confirm your own reception and understanding of others' communications
- To be able to adapt and develop beneficial relationships with others

Contents:

- Introduction to communication
- The basis principles of interpersonal communication
- The "Self" in interpersonal communication: how our identity operates

- Perceiving and active listening
- Verbal messages
- Language
- Obstacles to thinking and communicating
- Obstacles to conversing with other
- Non verbal messages
- Attitudes and gestures
- Personal space
- Self image
- "Paralanguage"
- Developing interpersonal relationships

Conference language: English

Public: open

Trainer: Mrs Irene Johnson, Human Resources Consultant

Price: 3.000.-LUF*, documentation and refreshments included

* *This seminar is subsidied by the European Social Fund*

Dates: Monday 14th and Tuesday 15th of June 1999, 08.30 am - 12.30 pm and 02.00 pm - 05.30 pm

Mitarbeiter kooperativ führen

Führungskräfte werden nicht nur an ihren fachlichen Fähigkeiten, sondern vor allem an ihrer sozialen Kompetenz gemessen. Es gilt, Mitarbeiter in besonderer Weise zur Leistung herauszufordern und dabei entsprechend zu führen. Ziel des Workshops ist es deshalb, die Methoden kooperativer Führung im einzelnen kennenzulernen, an praktischen Fällen zu erproben und die eigene Führungskompetenz direkt zu verbessern.

Seminarziele:

- Wie sich kooperative Führung heute versteht
- Wie Führung und Organisation miteinander verbunden werden
- Welche Führungstechniken Sie anwenden können
- Wie kooperative Führung auf die Mitarbeiter wirkt
- Wie Mitarbeiter praktisch geführt werden wollen
- Wie sich schwierige Situationen besser meistern lassen

Programm:

- Kooperative Mitarbeiterführung heute
- Selbständige Gestaltungsbereiche entwickeln
- Mitarbeiterziele vereinbaren
- Konkret informieren und praktisch kommunizieren
- Kontrolle als Soll-Ist-Vergleich
- Kritik und Anerkennung direkt trainieren
- Mitarbeiter umfassend motivieren und fördern

- Die Perspektive: Menschen und Unternehmensbilder miteinander verbinden

Unsere gemeinsame Arbeit stelle ich mir so vor:

- Offener Stuhlkreis
- Persönliche Unterlagen
- Direkter Erfahrungsaustausch
- Fallstudien

Referent: Professor Norbert A. HARLANDER, forum fHelix - Institut für Management- und Unternehmensentwicklung

Teilnehmerkreis: Geschäftsführer, Personalchefs, sowie leitende Mitarbeiter des Unternehmens

Teilnahmegebühr: 9.000.- LUF, inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und zwei Mittagessen

Datum: Dienstag, den 29. und Mittwoch, den 30. Juni 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr

Une belle année touristique 1998

Les chiffres définitifs de l'année 1998 publiés par le STATEC font ressortir que le tourisme luxembourgeois a continué son redressement entamé en 1997 et ceci malgré un début de saison maussade.

Le nombre de nuitées est passé de 2.570.000 en 1997 à 2.635.000 en 1998, soit une augmentation de 2.5%.

Pour les hôtels, auberges et pensions l'accroissement a été de 4.5% et pour les campings de 0.3%. On peut également noter la belle progression de l'hébergement complémentaire (auberges de jeunesse, gîtes d'étapes, appartements et maisons de vacances, chambres chez des particuliers): + 3%.

Arrivées et nuitées: Total pays

Source: STATEC

Unité: milliers

	1997	1998	1998/97 en %
Arrivées			
Toutes catégories d'hébergement	805.5	822.4	2.1
dont:			
Hôtels, auberges, pensions	525.2	535.2	1.9
Campings	185.6	186.4	0.4
Hébergement complémentaire	94.7	100.8	6.5
Nuitées			
Toutes catégories d'hébergement	2.569.6	2'634.9	2.5
dont:			
Hôtels, auberges, pensions	1.109.0	1'159.0	4.5
Campings	1.065.7	1'069.0	0.3
Hébergement complémentaire	394.9	406.9	3.0

Arrivées et nuitées: Ville de Luxembourg

Source: STATEC

Unité: milliers

	1997	1998	1998/97 en %
Arrivées			
Toutes catégories d'hébergement	311.2	330.1	6.1
dont:			
Hôtels, auberges, pensions	263.1	276.7	5.2
Nuitées			
Toutes catégories d'hébergement	663.1	723.5	9.1
dont:			
Hôtels, auberges, pensions	540.6	582.4	7.7



Dans la ville de Luxembourg la tendance observée depuis quelques années, à savoir le dynamisme de la région touristique «Centre» et plus particulièrement de la capitale en matière de tourisme, a été confirmée par la progression spectaculaire des nuitées (+9.1 %) dans les hôtels, auberges et pensions.

L'essor du tourisme dans la capitale et ses abords immédiats est principalement le fait d'un tourisme d'affaires induit par la place financière, mais également par l'émergence d'une myriade d'entreprises liées à la haute technologie et aux nouveaux médias.

Les résultats détaillés du recensement des fiches d'hébergement seront publiés dans un Bulletin du STATEC à paraître en avril 1999.

Renseignements: 6, bd Royal, L - 2449 Luxembourg, Tél: 478 - 4268/4219, Fax: 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, <http://www.statec.lu>

Mouvement de la population

429.200 résidents au 1^{er} janvier 1999

De 423.700 au 1^{er} janvier 1998, la population de résidence passe à 429.200 au 1^{er} janvier 1999, soit un taux d'accroissement de 1.3%, pratiquement identique à ceux des deux années antérieures.

Naissances

Le recul de la natalité, observé l'année passée, se confirme en 1998. Le nombre de naissances régresse de 5.503 en 1997 à 5.386 en 1998 (-2.1%). Comme en 1997, cette évolution est due à une diminution de la natalité des nationaux (-4.4%), la population étrangère enregistrant une très légère progression (+0.8%). Dans la population totale, le taux de natalité s'élève à 12.6‰ (13.1‰ en 1997).

Décès

Ces trois dernières années, le nombre annuel de décès oscille autour de 3.900. En 1998, il s'élève à 3.901, ce qui correspond à une légère diminution de

0.9% par rapport à 1997 (3.937 décès). Le taux de mortalité global afférent est de 9.2‰. Le taux d'accroissement naturel passe de 3.7‰ en 1997 à 3.4‰ en 1998.

Dans la population autochtone, le solde naturel reste négatif (-485). En raison de sa structure par âge particulièrement jeune, la population étrangère connaît toujours des excédents largement positifs (+1.895 en 1997, +1.970 en 1998). Le solde naturel global est de +1.485.

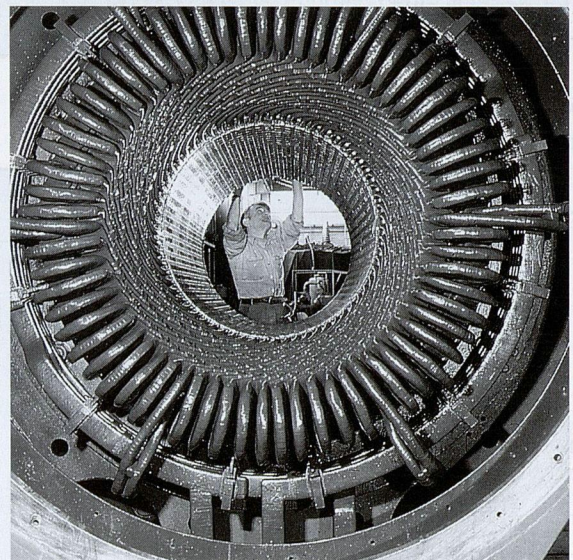
Migrations internationales

D'après les chiffres tirés du Répertoire général des personnes physiques, l'immigration nette progresse légèrement. De 3.832 en 1997, l'excédent des arrivées sur les départs passe à 4.056 en 1998. Le taux d'immigration net atteint 9.6‰. On enregistre 11.630 entrées et 7.574 sorties. Renseignements: Statec, 6, bd Royal, L - 2449 Luxembourg, Tél: 478 - 4268/4219, Fax: 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, <http://www.statec.lu>.

Hausse significative de la production industrielle en 1998 (+ 4.3%)

Le STATEC vient de publier les résultats définitifs des enquêtes mensuelles de l'activité dans l'industrie et la construction pour l'ensemble de 1998.

Au dernier trimestre de 1998, la **production industrielle** (corrigée des variations saisonnières) a encore été légèrement en hausse (+ 0.8%) par rapport au trimestre précédent. Avec + 0.4%, elle a pratiquement stagné par rapport à la même période



de l'année 1997. Ces résultats confirment le freinage de la hausse de l'activité: sous l'effet d'un fléchissement de la demande des principaux partenaires commerciaux, une baisse de l'activité au premier trimestre de 1999 n'est pas exclue.

Pour l'ensemble de l'année 1998, le bilan reste toutefois positif. Ainsi, la production industrielle (par jour ouvrable) s'est accrue de 4.3% par rapport à 1997. Cette hausse s'était encore chiffrée à 5.7% pour les neuf premiers mois de l'année et à 7.1% pour le premier semestre 1998. Hors sidérurgie, l'accroissement de l'activité industrielle a été de l'ordre de 5.1%, tandis que dans la sidérurgie, la croissance (affaiblie par le recul de la demande extra-communautaire) se limite à 0.5%.

Dans 17 des 19 branches couvertes par l'enquête de l'activité, la production par jour ouvrable a été en augmentation en 1998. Les plus forts taux de croissance ont été notés pour l'industrie chimique (+ 18.9%), le travail du bois (+ 16.3%), le travail des métaux (+ 12.5%), les industries extractives (+ 10.8%), les matériaux de construction (+ 10.7%), la première transformation de tubes (+ 8.9%) ainsi que pour la branche «fabrication de machines et d'équipements». Du fait de leur faible pondération, les hausses notées dans les autres branches n'ont pas eu d'impact majeur sur les résultats généraux. Dans deux branches seulement, la production

était en baisse en 1998: la fabrication de verre et de céramique (-12.8%, due entre autres à des travaux techniques dans l'une des unités les plus importantes de la branche) et l'industrie textile (- 11.5%), qui doit faire face à des problèmes d'ordre structurel.

La production par jour ouvrable dans le **secteur de la construction** (+ 0.1%), mesurée par les heures prestées dans les entreprises luxembourgeoises du gros-oeuvre et du génie civil, est restée quasiment stable en 1998. Dans le sous-secteur du génie civil, l'activité, avec + 0.7%, a légèrement augmenté, tandis que dans celui du bâtiment, elle a diminué de 0.5%. Par ailleurs, bien que la production corrigée des variations saisonnières ait augmenté de 11.1% au quatrième trimestre (par rapport au troisième trimestre 1998), la production par jour ouvrable a connu un net recul au quatrième trimestre 1998 (par rapport à la même période de l'année 1997).

Les gains de productivité réalisés dans le secteur industriel luxembourgeois peuvent être estimés à 5.6%. A la suite de la faible inflation et d'une production continuant à augmenter en 1998, le **coût salarial par unité produite (CSU)** a encore diminué de 0.8%. Dans la sidérurgie - sous l'influence de forts gains de productivité (+ 9.0%) - il a baissé de 3.3% tandis que dans les autres branches, il est resté stable (+0.1%). Quant au secteur de la construction, le CSU a fortement augmenté en 1998 (+ 8.2%).

VOTRE TAXI AERIEN

- ✈ Vols directs à la demande
- ✈ Rapidité et confort total
- ✈ Souplesse horaire
- ✈ Excellence du service

☎ 42 52 52-1



LUXAVIATION

Compagnie luxembourgeoise de Taxi aérien

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL FAX: 42 71 40

Inflation au 1^{er} février

Reprise d'une allure normale après les soldes d'hiver

Après le recul de -1.67% au mois de janvier 1999, dû à la période des soldes, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, retrouve au 1^{er} février un niveau normal en marquant une hausse de +1.85%. Considérée «hors soldes», l'évolution mensuelle aurait été légèrement inférieure à 0.20%.

L'indice remonte à 102.65 points au 1.2.1999 (base 100 en 1996).

Le taux d'inflation sur 12 mois passe à 0.51%, soit un niveau légèrement supérieur à celui du dernier trimestre de l'année 1998. L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 587.95 points. La moyenne semestrielle atteint 585.67 points au 1.2.1999.

a) Taux de variation des indices de groupe

	février 99/ février 98	février 99/ janvier 99
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 1.66%	-0.31%
Boissons alcoolisées et tabac	+ 3.90%	+ 0.93%
Articles d'habillement et chaussures	+ 1.10%	+ 7.04%
Logement, eau, électricité et combustibles	- 0.92%	+ 1.41%
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 1.35%	+ 5.40%
Santé	+ 1.24%	+ 0.35%
Transport	- 1.38%	+ 0.03%
Communications	- 11.10%	+ 0.06%
Loisirs, spectacles et culture	+ 1.81%	+ 1.99%
Enseignement	+ 5.19%	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 0.73%	+ 0.11%
Biens et services divers	+ 1.26%	+ 2.10%

b) Principales incidences sur l'indice général par article

(exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Mobilier de salon, salle à manger et bureau (pondération 24.2%)	+0.19 p.	Poissons frais (pondération 3.0%)	-0.05 p.
Produits pour l'entretien du logement (pondération 13.7%)	+0.16 p.		
Mobilier de chambre à coucher (pondération 10.3%)	+ 0.09 p.		
Livres (pondération 7.7%)	+ 0.06 p.		
Mobilier de cuisine (pondération 11.5%)	+ 0.06 p.		

L'évolution de l'indice général au mois de février 1999 (+1.86 point) est déterminée par le retour des prix de soldes aux prix normaux. Aussi les divisions à l'origine du recul du mois de janvier ont-elles eu au 1^{er} février les plus fortes incidences à la hausse: «Ameublement, équipement de ménage et entretien» +0.68 point; «Articles d'habillement et chaussures» +0.62 point; «Loisirs, spectacles et culture» +0.23 point; «Logement, eau, électricité et combustibles» +0.20 point et «Biens et services divers» +0.13 point. La fonction «Boissons alcoolisées et tabac» a eu un impact à la hausse de +0.05 point sur l'indice; celui de la fonction «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» a été négatif (-0.05 point). L'apport des autres divisions à l'évolution de l'indice général a été faible ou nul.

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la hausse sur l'indice ont connu des renchérissements de respectivement +8.1% (mobilier de salon, salle à manger et bureau), 12.7% (produits pour l'entretien du logement), +9.1% (mobilier de chambre à coucher), +8.7% (livres) et +5.5% (mobilier de cuisine). Par ailleurs, les plus fortes hausses constatées ont concerné le mobilier de jardin (+15.9%), les articles de voyage et autres contenants (+14.4%), les tissus d'ameublement (+12.7%), le linge de lit (+12.3%), le mobilier de salle de bain (+11.5%), la vaisselle (+11.3%), les articles personnels (+10.9%), ainsi que les diverses catégories d'articles vestimentaires (hausse moyenne: +7.7%). Quant aux baisses, les seuls mouvements substantiels constatés ont concerné les poissons frais

(-11.9%), la viande d'ovins (-4.8%), les confitures et marmelades (-4.5%) et le gaz liquéfié (-4.0%).

Comme les mois précédents, les produits pétroliers ont constitué un facteur de stabilité, leurs prix diminuant en moyenne de -0.09% par rapport au mois précédent, alors que la hausse des prix de l'ensemble des autres biens et services a été de +1.9%.

L'indice au 1^{er} mars 1999 sera publié le 1^{er} avril, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. La publication (Indicateurs rapides - Série A1 N° 2/99) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu.

**COLAS & LANG**

CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX

COMPTABILITE & BILANS

6a, RUE DE LUXEMBOURG

DECLARATIONS FISCALES

L-5752 FRISANGE

GESTION DE SALAIRES

TELEPHONE 66 18 90

TRAVAUX DE SECRETARIAT

TELEFAX 66 18 91

Séminaire organisé en collaboration avec l'A.L.D.E.

Droit de l'environnement au Luxembourg

La Chambre de Commerce organisera le mercredi 28 avril 1999 un séminaire sur le sujet du droit de l'environnement au Luxembourg en collaboration avec l'Association Luxembourgeoise pour le Droit de l'Environnement (A.L.D.E.). Suite au succès remporté l'année passée par ce séminaire, il a été décidé de réitérer cette organisation. Le séminaire a pour objectif de mieux faire connaître le droit de l'environnement luxembourgeois et de permettre une large discussion sur ses principes et son évolution. Les entreprises auront l'occasion de s'informer sur leurs obligations, mais également sur leurs droits en matière de législation et de réglementation environnementale.

Comme l'année passée, Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Environnement et président d'honneur de l'A.L.D.E., va introduire cette journée sur le droit de l'environnement au Luxembourg. La première partie du séminaire sera axée sur l'influence du droit communautaire en matière d'environnement. En effet, la plupart des lois et règlements luxembourgeois sont directement issus de la transposition ou de l'application en droit national de directives et règlements communautaires. Il paraît donc important de présenter les principes de la réglementation communautaire et de discuter de son influence croissante sur le droit luxembourgeois.

La deuxième partie du séminaire sera réservée à des sujets spécifiques de droit environnemental luxembourgeois. Elle permettra de discuter certains aspects qui sont propres à la législation luxembourgeoise, tel que les autorisations d'exploitation «commodo-incommodo», ou encore la législation en matière de cours d'eau, de déchets ou l'accès à l'information en matière d'environnement.

Programme

- Accueil des participants dès 8h30 - Début du séminaire à 9h00
- Mot de bienvenue de Monsieur Paul Hippert, directeur de la Chambre de Commerce
- Présentation de la journée, par Madame Rita Raum-Degrève, présidente de l'A.L.D.E.
- Exposé d'introduction, par Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Environnement et président d'honneur de l'A.L.D.E.
- La protection de l'environnement - du droit diffus à l'intégration dans la définition et la mise en oeuvre

des politiques de l'U.E., par Monsieur Edgard Arendt, A.L.D.E.

- Les moyens du droit de l'environnement luxembourgeois, par Monsieur Tom Theves, Chambre de Commerce
- *Question-réponse*
- La production propre en milieu industriel à l'exemple de deux directives communautaires: IPPC et COV, par Monsieur André Weidenhaupt, A.L.D.E.
- Les autorisations «commodo-incommodo» à travers la jurisprudence administrative, Me Marc Elvinger, A.L.D.E.
- *Question-réponse*
- Déjeuner commun à la Chambre de Commerce
- De quelques aspects du droit luxembourgeois en relation avec la gestion des cours d'eau, Me Pol Urbany, avocat
- *Question-réponse*
- L'entreprise face aux problèmes (juridiques) de la prévention, de la production et de l'élimination des déchets, Me Roland Assa, A.L.D.E.
- Environnement et information, Me Fernand Entringer, A.L.D.E.
- *Question-réponse*

Organisation

Le séminaire en langue française aura lieu le mercredi, 28 avril 1999 de 9h00 à 17h00 dans les locaux de la Chambre de Commerce. Droit d'inscription: 3.500.- (documentation et repas à midi inclus). Les droits d'inscription sont à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce. Les entreprises intéressées pourront s'inscrire auprès de Monsieur Tom Theves (tél.: 42 39 39-353, fax: 43 83 26, e-mail: pme@cc.lu)

Cycle de formation

La protection de l'environnement dans l'entreprise

Dans notre société moderne d'aujourd'hui, la sauvegarde et la protection de notre environnement naturel revêt une importance de plus en plus grande; les autorités européennes et nationales en tiennent compte en augmentant les contraintes légales et réglementaires, visant en premier lieu les entreprises, à des degrés divers.

Dans le but d'aider ces entreprises par une vaste action d'information et de formation, l'OLAP, en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, propose aux chefs d'entreprises

Leasing

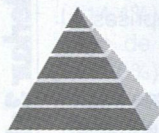
Le financement qui allie performance et flexibilité



Financez vos investissements à 100% tout en gardant intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations.

Profitez d'un taux fixe performant, d'une flexibilité totale et des nombreux avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Si vous êtes chef d'entreprise, artisan, commerçant ou si vous exercez une profession libérale, contactez-nous!



CREDITLEASE

Société Anonyme

Société de leasing et de location

Filiale du Crédit Européen S.A.

50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 48 / 49 / 50, Téléfax 45 81 03

et à leurs cadres responsables un cycle de huit séminaires dans la période de novembre 1998 à juillet 1999.

Le cycle traitera les thématiques de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des émissions et immissions de substances nocives, de la protection contre les bruits, de la gestion de l'eau, de la gestion des déchets et enfin du management écologique. Trente-neuf experts en écologie: architectes, ingénieurs-conseils, représentants de syndicats intercommunaux, délégués de l'Administration de l'environnement, de l'Inspection du travail et des mines, du Ministère de la Santé, e.a., prendront la parole au cours de ce cycle.

Ces séminaires sont essentiellement orientés vers la pratique. Il y aura notamment des exposés-débats étayés d'exemples concrets, des discussions. Les intervenants répondront aux questions soulevées par l'auditoire. Les séminaires auront lieu en langues luxembourgeoises, allemande ou française, en fonc-

tion des indications (L), (D) ou (F). Les formations s'adressent aux chefs d'entreprises et à leurs collaborateurs, aux cadres dirigeants, aux personnes responsables des questions environnementales.

A noter également que:

- si les 8 thèmes forment un cycle et constituent un ensemble cohérent, chacun d'entre eux, ayant ses caractéristiques propres, peut être suivi séparément;
- les entreprises et administrations qui réservent une ou plusieurs places pour tout le cycle ne seront pas obligées de déléguer à chaque séminaire le même participant;
- un abonnement au cycle vous procure la gratuité d'une journée;

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en considération d'après l'ordre d'entrée.

Séminaire 5: La gestion des déchets I

Jeudi 22 avril 1999

8h30	La prévention et la gestion des déchets Loi du 17 juin 1994 (L)	Robert Schmit, Administration de l'Environnement
10h30	La gestion écologique et économique des déchets - L'action «SuperdrecksKëscht 2» (D)	Andrea (s) Kabus, SuperdrecksKëscht
11h45	Il y a du recyclage et du recyclage (D) - le recyclage matériel - le recyclage thermique	Andrea (s) Kabus, SuperdrecksKëscht
12h00	Interruption	
14h00	La bourse de recyclage (L) - le but et l'origine - le fonctionnement	Andrée Georges, Gedelix
14h30	Le système de collecte et d'élimination d'amiante-ciment en plaque (L)	Andrée Georges, Gedelix
15h00	Le centre de recyclage (L) - le fonctionnement - les critères d'acceptation	Michel Lamy, Service d'Hygiène de la Ville de Luxembourg
16h15	Installation d'incinération SIDOR (L)	Patrick Christophory, SIDOR
17h00	Fin du séminaire	

Séminaire 6: La gestion des déchets II

Jeudi 6 mai 1999

8h30	Produits de recyclage et leurs applications (D)	Andreas (s) Kabus, SuperdrecksKëscht
10h30	Présentation générale des structures des syndicats responsables de la gestion des déchets (L)	Nathalie Reuter, SIDEC
10h45	Présentation des activités du SIDEC (L) - le conseil aux entreprises - la récupération sélective - le traitement des déchets organiques et ultimes	Nathalie Reuter, SIDEC
11h15	La législation en matière de transferts de déchets (L) - Objectifs - Procédures de notification - Rôle de l'entreprise	Robert Schmit, Administration de l'Environnement
12h00	Interruption	

Leasing

Séminaire 6: La gestion des déchets II (suite)

Jeudi 6 mai 1999

<p>14h00 Stockage et manutention des déchets (D) – Descriptif des solutions pratiques – Avantages pour l'entreprise</p> <p>14h30 Décharge pour déchets industriels (L, D)</p> <p>15h30 Décharge pour déchets ménagers (L) – Présentation du SIGRE – Critères d'acceptation – Fonctionnement de la décharge</p> <p>16h15 Fin du séminaire</p>	<p>Andrea Kabus, Superdreckskschicht</p> <p>Alex Bernard, Rainer Klöppner, Gedelux</p> <p>Alain Kieffer, SIGRE</p>
--	--

Les informations sur les séminaires complétant le cycle seront publiées dans les prochaines éditions du Merkur. Les séminaires auront lieu à la Chambre des Métiers, 2, Circuit de la Foire Internationale, Luxembourg-Kirchberg. Le droit d'inscription s'élève à 5.000 Luf par séminaire et 35.000 LUF pour le cycle complet de 8 séminaires à verser sur le CCP de l'OLAP 19477-77. Inscriptions et informations complémentaires auprès de l'OLAP au tél.: 48 98 48, fax: 40 39 72, e-mail: form.continue@olap.lu.

Suite du calendrier:

- Jeudi, 3 juin 1999
- La gestion de l'eau
- Jeudi, 1^{er} juillet 1999
- Le management écologique

Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Situation au 15/03/99:

ACCESSOIRES HILGES S.à.r.l.

37B, rue des Romains
L-8041 STRASSEN
c9114/98
29/01/1999 - 28/01/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de maroquinerie et accessoires en cuir

ADAMY Raymond

70, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9094/98
10/11/1998 - 09/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, cristaux et articles d'optique (à l'exclusion de lunettes)

BECKER Jan

21, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE
c9096/98
10/11/1998 - 09/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles de maroquinerie, articles de fausse-bijouterie, jouets, articles pour fumeurs, articles de vêtements de sport

BIJOUTERIE-HORLOGERIE DUE S. à r.l.

33, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9042/98
19/05/1998 - 18/05/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie

BODEGAS DE IBERIA S.à r.l.

30, rue de Longwy
L-4750 PETANGE
c9049/98
04/07/1998 - 03/07/1999
cessation complète de l'activité commerciale
boissons

BOUTIQUE PIPELINE S.A.

24-26, place de la Gare
L-1616 LUXEMBOURG
c9107/98
26/11/1998 - 27/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles et vêtements de sport

BRITT & STEFAN DESIGN S.à r.l.

32, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG
c9119/98
16/01/1999 - 15/01/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de cadeaux, de décoration et articles de textiles et d'ameublement

C.K. S.A.

66, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9109/98
30/01/1999 - 29/04/1999
déménagement: 55, route de Luxembourg, L-8440 Steinfort
articles et appareils électriques, photographiques et optiques, disques et cassettes magnétiques

CARINA S.à r.l.

77, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE
c9084/98
02/11/1998 - 01/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
confection pour dames et fillettes, articles de bonneterie, chemiserie et lingerie

CATH S.à r.l.

1, rue Joseph Lentz
L-3378 LIVANGE
c9048/98A
04/07/1998 - 03/07/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, articles de mercerie et d'horlogerie-bijouterie

CENTRAL CASPIAN S.à r.l.

12, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9089/98
17/11/1998 - 16/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
tapis et articles d'artisanat d'art

CENTRAL CASPIAN S.à r.l.

5, rue Jean Jaurès
L-3490 DUDELANGE
c9089/98A
17/11/1998 - 16/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
tapis et articles d'artisanat d'art

**CHAUSSURES MEIDL
Gertrud**

55, Grand-Rue
L-8510 REDANGE-SUR-ATTERT
c9101/98
18/01/1999 - 17/04/1999
transformation immobilière
chaussures et accessoires

CHOQUE Pierre

9, rue Guillaume
L-9046 ETTTELBRUCK
c9071/98
01/09/1998 - 31/08/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de mercerie-bonneterie,
articles de fausse-bijouterie,
parapluies, cannes, articles en
toile cirée

DE ROSA Irma

43, avenue G.-D. Charlotte
L-3441 DUDELANGE
c9073/98
31/08/1998 - 30/08/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection et
accessoires de mode y assortis

**DERVISOGLU-ERDEN
Nilufer**

40, rue G.-D. Charlotte
L-7520 MERSCH
c9120/99
01/02/1999 - 30/04/1999
transformation immobilière
articles textiles et accessoires

ELECTRE S.à r.l.

26, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9082/98
16/10/1998 - 15/10/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles textiles, articles de
confection, articles de bonneterie

**ELECTRICITE KOHNEN
S.A.**

54, Grand-Rue
L-8501 REDANGE-SUR-ATTERT
c9083/98
24/10/1998 - 23/10/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles électriques

**ELECTRICITE WAGENER
& FILS S.à r.l.**

34, route d'Arlon
L-8210 MAMER
c9115/98
18/01/1999 - 17/04/1999
transformation immobilière
articles de la branche d'un
atelier d'électro-installateur

ERANG S.à r.l.

21, rue Schiller
L-3562 DUDELANGE
c9060/98

01/09/1998 - 31/08/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
chaussures et accessoires,
articles de toilette

**FAARWEGESCHAEFT
KAELDALL S.à r.l.**

82, route de Tétange
L-3672 KAYL
c9086/98
05/11/1998 - 04/11/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de peinture et de
décoration

**FANTASY BAZAAR
S.à r.l.**

35, rue du X Septembre
L-4320 ESCH-SUR-ALZETTE
c9078/98
25/09/1998 - 24/09/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de librairie, journaux,
périodiques et jouets

FELTEN Marie-Louise

Rue de la Gare
L-6117 JUNGLINSTER
c9034/98
15/05/1998 - 14/05/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection,
accessoires de mode assortis,
articles de mercerie-lingerie-
chemiserie

FINK Madeleine

18, rue F.D. Roosevelt
L-4483 SOLEUVRE
c9064/98
07/08/1998 - 06/08/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de librairie-papéterie,
articles scolaires, articles de
maroquinerie et de bimboloterie,
articles en céramique

FLAMMANG Dominique

39, avenue de la Gare
L-4130 ESCH-SUR-ALZETTE
c9110/98
01/02/1999 - 30/04/1999
transformation immobilière
articles d'horlogerie-bijouterie

**GOERGEN
Marie-Thérèse**

3, rue du Pont
L-5559 REMICH
c9105/98
01/02/1999 - 31/01/2000
cessation complète de l'activité
commerciale
meubles

GUELUX S.A.

86, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9066/98

17/08/1998 - 16/08/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection

HAAS Alexandre

96, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9002/98
14/04/1998 - 13/04/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de maroquinerie;
chaussures et pantoufles

HADAN S.à r.l.

140, route d'Arlon
L-8008 STRASSEN
c9033/98
15/04/1998 - 14/04/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
tapis, articles d'artisanat d'art et
articles de bimboloterie

HADAN S.à r.l.

2, rue Beck
L-1222 LUXEMBOURG
c9033/98
15/04/1998 - 14/04/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles d'ameublement, articles
de décoration pour intérieurs
articles de ménage

INCOGNITO S.à r.l.

47, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9097/98
27/11/1998 - 26/11/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection et
accessoires de mode y relatifs

KIEFFER René

1, rue Prince Henri
L-9047 ETTTELBRUCK
c9118/98
01/02/1999 - 30/04/1999
déménagement
articles de confection et
accessoires, articles de
chapellerie, articles de
chemiserie, tissus et articles de
litterie

KRAEMER Monique

29, rue de Stavelot
L-9280 DIEKIRCH
c9072/98
09/09/1998 - 08/09/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection et acces-
soires de mode, articles de cha-
pellerie

LIPPIS Antoine

36-38, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9062/98
17/08/1998 - 16/08/1999

cessation complète de l'activité
commerciale
articles de mercerie-bonneterie-
lingerie, vêtements de cérémonie

MAISON CLEES S.à r.l.

50, rue de l'Alzette
L-4210 ESCH-SUR-ALZETTE
c9032/98
15/04/1998 - 14/04/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles électroniques et appa-
reils audio-visuels

MARTELING Alice

11, rue du Cimetière
L-1338 LUXEMBOURG
c9117/98
15/01/1999 - 14/04/1999
déménagement: Weihergewann
Contern
articles d'ameublement

**MEHRABKHANI
Farahmand**

6, boulevard de Verdun
L-2670 LUXEMBOURG
c9081/98
20/10/1998 - 19/10/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
tapis

MERGEN Fernand

20, rue Joseph Hansen
L-1716 LUXEMBOURG
c9057/98
08/08/1998 - 07/08/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles photographiques

**MONOPOL GALERIE 45
S.à r.l.**

45, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9047/98
11/06/1998 - 10/09/1999
dégâts graves occasionnés
par un sinistre
articles de confection et acces-
soires, articles de sport

**NEW TAPIS REVE
D'ORIENT S.A.**

26B, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
c9056/98
22/07/1998 - 21/07/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
tapis, articles d'artisanat, d'art et
de décoration pour intérieurs

NOCES D'OR S.à r.l.

48, avenue de la Gare
L-1610 LUXEMBOURG
c9043/98
19/05/1998 - 18/05/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de fausse-bijouterie et
de chapellerie, chaussures,

articles textiles et articles d'habillement

PRESTIGE DE L'ART S.A.

4, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9055/98
10/07/1998 - 09/07/1999
cessation complète de l'activité commerciale
galerie d'art

SANTINI Elvira

54, rue de Strasbourg
L-2560 LUXEMBOURG
c9051/98
11/07/1998 - 10/07/1999

cessation complète de l'activité commerciale
articles électriques, articles électro-ménagers, outillage, ustensiles de ménage, gaz butane, appareils à gaz etc.

TEC, TECHNICS, ENGINEERING & KNOW HOW

Centre Neuberg, Grand-Rue
LUXEMBOURG
c9075/98
17/10/1998 - 16/10/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et en cuir

THIEL Marie-Josée

97, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE
c9065/98
12/08/1998 - 11/08/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles de literie, confection et jouets pour enfants

THILL-FUSENIG Marie-Claire

63, rue Tattenberg
L-3569 DUDELANGE
c9037/98
29/04/1998 - 28/04/1999

cessation complète de l'activité commerciale
aliments pour chats, chiens et oiseaux

WOLLBUTTEK II S.à r.l.

12, rue Guillaume
L-9046 ETTTELBRUCK
c9070/98
18/08/1998 - 17/08/1999
cessation complète de l'activité commerciale
laines, accessoires de tricotage et articles tricotés; articles de lingerie, articles de mercerie, articles textiles

Semaine européenne de la recherche et de l'innovation - 26-29 avril 99

Workshops avec assistance personnalisée aux proposant de projets

Le 8 mars dernier, Luxinnovation a organisé, en collaboration avec la Commission européenne et sous le patronage du Gouvernement luxembourgeois, une conférence nationale sur les nouveaux programmes qui composent le 5^e programme cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'Union européenne (5^ePCRD). Avec plus de 130 participants venus des milieux de l'industrie, de l'artisanat et des centres de recherche du pays, la conférence fut un franc succès.

Afin de poursuivre sa politique d'information et d'aide aux entreprises, **Luxinnovation organisera au courant de la semaine du 26 au 29 avril une série de workshops portant sur chacun des programmes du 5^e PCRD**, à savoir:

- 26 avril à 14h30: société de l'information conviviale
- 27 avril à 14h30: croissance compétitive et durable
- 28 avril à 10h00: énergie, environnement et développement durable
- 28 avril à 14h30: promouvoir l'innovation et encourager la participation de PME (CRAFT et Innovation)
- 29 avril à 10h00: qualité de la vie et gestion des ressources du vivant
- 29 avril à 14h30: améliorer le potentiel humain de recherche et la base de connaissances socio-économiques, affirmer le rôle international de la recherche

Ces workshops, d'une durée de deux à trois heures, auront pour objet d'informer en détail toute

personne intéressée aux différents programmes européens et d'aider tout proposant à optimiser sa proposition de projet suivant les appels lancés. Ainsi, chaque workshop comprend:

- un exposé détaillé du programme par un représentant de la Commission
- une présentation d'une expérience pratique par une société luxembourgeoise
- une discussion sur le montage d'un projet
- une assistance technique personnalisée.

Pour toute information, vous pouvez vous adresser à: Luxinnovation GIE, Isabelle SCHLESSER, 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg, tél.: 43 62 63-1, fax: 43 81 20.

5^e programme cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'Union européenne

Les nouveaux programmes

Dans le cadre de la mise en oeuvre du 5^e programme cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'Union européenne (5^e PCRD), Luxinnovation fournira une information mensuelle détaillée sur chacun des programmes composant le nouveau PCRD.

Programme thématique: Qualité de la vie et gestion des ressources du vivant

Améliorer la qualité de la vie et la santé est un défi important, que la Communauté européenne entend relever en aidant à approfondir les connaissances et à développer les technologies dans le domaine des sciences du vivant. Dans ce cadre, il importe d'améliorer la qualité de la vie des citoyens européens, en

tenant compte des problèmes particuliers de certaines catégories de la population, telles que les personnes âgées et les handicapés. En même temps, les progrès réalisés dans ce domaine concourent au renforcement de la compétitivité des entreprises communautaires en ouvrant des perspectives nouvelles dans les domaines où nos pays disposent déjà d'atouts, tels que la biotechnologie, l'agro-industrie, la santé et l'environnement, domaines qui continuent à connaître des progrès rapides.

Le budget du programme s'élève à 2.413 millions d'Euro et couvre la période 1998 à 2000. Il permettra de cofinancer des activités de recherche qui correspondent à une des **six actions clés** suivantes:

Alimentation, nutrition et santé

Cette action clé a pour objectif de promouvoir le développement des connaissances, des technologies et des méthodes pour produire une alimentation sûre, saine, équilibrée et variée pour les consommateurs d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire, en contribuant ainsi à la lutte contre les maladies liées à l'alimentation et à la réduction des coûts énormes qu'elles occasionnent aux systèmes de santé.

Maîtrise des maladies infectieuses

Les objectifs prioritaires de cette action clé sont la lutte contre les maladies infectieuses, à incidence croissante, tant humaines qu'animales, y compris les zoonoses, qu'elles soient établies, émergentes ou récurrentes, ainsi que la maîtrise de ces maladies, la recherche ayant pour objectif de mieux comprendre le système immunitaire.

L'«usine cellulaire»

Cette action clé a pour objectif d'aider les entreprises communautaires à exploiter les progrès des sciences et technologies du vivant, notamment dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, de l'agro-industrie et des produits à forte valeur ajoutée tels que les produits chimiques. Elle vise au développement de technologies multidisciplinaires basées sur l'utilisation des propriétés de micro-organismes, de plantes et d'animaux, en particulier aux niveaux cellulaires et sub-cellulaires. Le but est de

comprendre le fonctionnement de la cellule afin de mettre au point des biomolécules et des bioprocédés à forte valeur ajoutée, susceptibles de contribuer à une meilleure qualité de la vie et de la santé.

Environnement et santé

Cette action clé a pour objectif de parvenir à une meilleure compréhension des interactions entre les facteurs génétiques, physiologiques, environnementaux et sociaux liés à la protection de la santé et, par là, d'aider à réduire l'impact négatif des altérations de l'environnement et du lieu de travail sur la santé et les coûts énormes qu'elles occasionnent aux systèmes de santé.

Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture et développement intégré des zones rurales

L'objectif est de développer les connaissances et les technologies nécessaires à la production et à l'exploitation des ressources du vivant, y compris les forêts, d'un bout à l'autre de la chaîne de production, en les adaptant aux nouvelles orientations des politiques communes dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, tout en fournissant également les bases scientifiques pour l'élaboration des réglementations et normes communautaires.

Viellissement de la population et handicapés

Cette action clé vise à permettre à l'Europe de répondre au défi que pose le vieillissement croissant de la population, avec pour objectif d'étayer la mise au point de politiques et de mesures visant à améliorer la qualité de la vie et à prolonger l'autonomie des personnes âgées ainsi qu'à réduire la nécessité de soins de longue durée et les coûts qu'ils entraînent.

Les **activités génériques** pourront également bénéficier d'un financement. Les domaines suivants ont été identifiés à cet effet:

- Maladies chroniques et dégénératives (notamment cancer et diabète), maladies cardio-vasculaires et maladies rares
- Recherche sur les génomes et les maladies d'origine génétique
- Neurosciences
- Recherche en matière de santé publique et de services de santé
- Recherche concernant les problèmes des handicapés
- Etude des problèmes d'éthique biomédicale et de bioéthique
- Etude des aspects socio-économiques du développement des sciences du vivant

Le programme prévoit également un soutien aux infrastructures de recherche.

Le premier appel à propositions pour ce programme a été publié le 6 mars 1999 et peut être consulté sur le site suivant: www.cordis.lu/life/home.html. Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous adresser à: Luxinnovation GIE, Isabelle SCHLESSER, tél.: 43 62 63-1, fax: 43 81 20, e-mail: isabelle.schlessers@luxinnovation.lu

Gewerbehallen mit Brettschichtholz



BS Holz

Schöner investieren.

Natürlich schlüsselfertig.

Schlüsselfertige Gewerbehallen mit MOHR-Brettschichtholz sind ökonomisch wie ökologisch, funktional wie ästhetisch überzeugend. Zudem vielfältig einsetzbar und individuell geplant – auf Wunsch auch mit Verwaltungs- und Sozialräumen.

Wir informieren Sie gerne:
06 51/82 61-0

Mohr

HOLZBAU

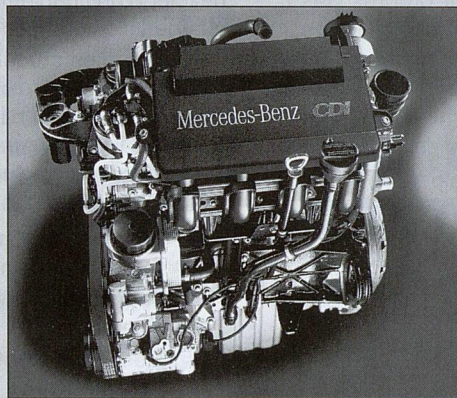
NIEDERKIRCHER STRASSE 6 · 54294 TRIER
TELEFON 0651/8261-0 · FAX 0651/8261-261



Vito CDI. An diesen Anblick wird man sich gewöhnen müssen

► Im täglichen Straßenverkehr muß man immer mit allem rechnen. Von einem Transporter, genauer gesagt von einem Vito CDI, überholt zu werden, gehört neuerdings auch dazu.

► Grund dafür sind die neuen Dieselmotoren mit Common-Rail-Direct-Injection (CDI). Die stehen einem Benziner in puncto Kraft, Durchzugsvermögen und Geschwindigkeit kaum nach. Und bieten mit ihrem kräftigen Drehmoment und bis zu 90 kW (122 PS) auch im beladenen Zustand und für Situationen, in denen es ankommt, immer ausreichend Kraftreserven.



Vito CDI: schnell, leise und sparsam

► Erfreulicherweise ohne je unangenehm laut oder durstig zu sein. Ganz im Gegenteil, Sie werden mit dem neuen Vito CDI nicht nur besonders dynamisch und leise, sondern auch besonders wirtschaftlich unterwegs sein. Dafür sprechen ein um 15 Prozent geringerer Kraftstoffverbrauch und Ölwechselintervalle von 22.500 Kilometern.

► **Jetzt probefahren: rufen Sie uns an, wir freuen uns auf Sie.**

40 80 1-342 oder 40 80 1-347
(Luxemburg)
80 23 23-22
(Diekirch)



Mercedes-Benz

Der neue Vito. Jetzt auch mit CDI.

Mercedes-Benz Finance - der leichteste Weg zu Ihrem Mercedes

Mercedes-Benz Luxembourg S.A.
430-442, route de Longwy - L-1940 Luxembourg

Garage Jean Wagner S.A.
17, rue de l'Industrie L-9250 Diekirch

Ainsi qu'il avait déjà été annoncé dans notre édition précédente, la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998 est entrée en vigueur, pour la plupart de ses dispositions, le 1^{er} mars 1999.

Au vu de ce sujet d'actualité, qui concerne les entreprises luxembourgeoises dans leur ensemble, la Chambre de Commerce va consacrer ses prochaines chroniques juridiques à la présentation des points les plus importants de cette loi.

La présente chronique, qui constitue donc le début de cette série d'articles, concerne le congé parental, d'une part, et le congé pour raisons familiales, d'autre part.

Le congé parental

(Loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales, articles 1 à 12 et 19)

Les bénéficiaires du congé parental

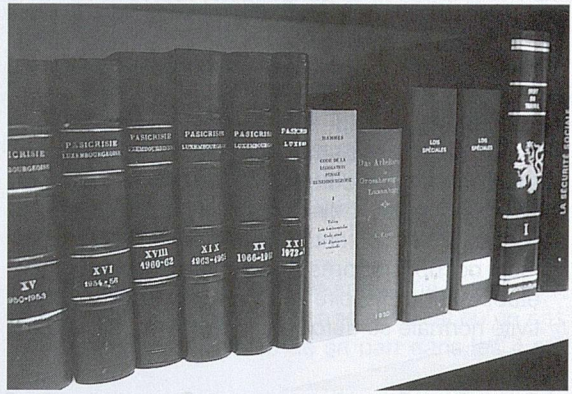
Le droit au congé parental est un droit individuel pour les parents d'un enfant, dans la mesure où un certain nombre de conditions sont remplies.

- Ainsi, la personne désirant bénéficier du congé parental doit élever dans son foyer un ou plusieurs enfants âgés de moins de 5 ans pour lesquels sont versées des allocations familiales et qui sont à considérer soit comme enfants légitimes ou légitimés, soit comme enfants adoptifs, soit comme enfants naturels reconnus et élevés dans le ménage de l'auteur qui les a reconnus.

En ce qui concerne les enfants adoptifs, le droit au congé parental naît lorsque le congé d'accueil a été accordé.

- La personne désirant bénéficier du congé parental doit s'adonner principalement à l'éducation du ou des enfants et ne doit en principe exercer aucune activité professionnelle pendant la durée du congé parental. Cependant, elle peut exercer pendant le congé parental pris à temps partiel une ou plusieurs activités professionnelles à temps partiel, à condition que la durée mensuelle totale de l'activité professionnelle ne dépasse pas la moitié de la durée mensuelle normale de travail applicable dans l'établissement en vertu de la loi ou de la convention collective de travail applicable.
- La personne désirant bénéficier du congé parental doit être domiciliée et résider d'une façon continue au Luxembourg ou relever du champ d'application des règlements communautaires.

Il en découle que les travailleurs frontaliers occupés au Luxembourg pourront bénéficier du droit au



congé parental, à condition de remplir toutes les autres conditions se rattachant à l'exercice de ce droit.

- La personne désirant bénéficier du congé parental doit être occupée légalement et d'une façon continue sur un lieu de travail situé sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg au moment de la naissance ou de l'introduction de la procédure judiciaire en vue de l'adoption de l'enfant,
 - soit à son propre compte,
 - soit depuis au moins une année précédant le début du congé parental auprès d'une même entreprise légalement établie au Luxembourg moyennant contrat de travail ou d'apprentissage dont la durée mensuelle de travail est au moins égale à la moitié à la durée normale du travail applicable dans l'établissement en vertu de la loi ou de la convention collective de travail applicable,
 - soit en qualité de fonctionnaire, d'employé ou d'ouvrier de l'Etat, d'une commune, d'un établissement public ou de la société nationale des chemins de fer, selon les mêmes conditions.

Par dérogation à ce qui précède, la personne désirant bénéficier du congé parental qui est obligée de changer d'employeur pour des raisons économiques qui ne lui sont pas imputables peut être admise au bénéfice du congé parental, de l'accord du nouvel employeur, si, au cours des 15 mois qui précèdent la naissance de l'enfant ou l'introduction de la procédure judiciaire en vue de l'adoption, elle a été légalement occupée pendant 12 mois sur un lieu de travail et auprès d'une entreprise légalement établie au Grand-Duché de Luxembourg

- La personne désirant bénéficier du congé parental doit:
 - soit être affiliée à titre obligatoire à l'assurance pension du régime unique pour une durée d'au moins 12 mois continus précédant immédiatement le début du congé,
 - soit être en activité de service en qualité de fonctionnaire, d'employé ou d'ouvrier de l'Etat, d'une commune, d'un établissement public ou

de la société nationale des chemins de fer pour une durée d'au moins 12 mois continus précédant immédiatement le début du congé.

- Peuvent également être admis au bénéfice du congé parental les salariés détachés sur un lieu de travail situé hors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg au moment de la naissance ou de l'adoption de l'enfant, à condition d'être normalement occupés auprès d'une entreprise légalement établie sur le territoire luxembourgeois et dont l'activité normale se déroule sur ce même territoire.

La durée du congé parental

- Chaque parent, qui remplit les conditions qui précèdent, a droit, sur sa demande, à un congé parental à temps plein de 6 mois par enfant. Sous condition d'obtenir l'accord du ou des employeurs, le parent bénéficiaire peut prendre un congé parental à temps partiel de 12 mois. Dans ce cas, son activité professionnelle doit toutefois être réduite d'au moins la moitié de la durée mensuelle normale de travail lui applicable en vertu de la loi ou de la convention collective de travail applicable.
- En outre, en cas d'accouchement multiple, le congé parental est prolongé, pour le travail à plein temps, de 2 mois et, pour le travail à temps partiel, de 4 mois pour chaque enfant à partir du 2^e.
- Il est à noter que le droit au congé parental prend fin lorsque l'une des conditions décrites au point «Les bénéficiaires du congé parental» qui précède cesse d'être remplie.

Les modalités du congé parental

- Le congé parental n'est pas fractionnable; il doit en effet être pris en entier et en une seule fois.
- Par ailleurs, le congé parental n'est pas transférable; ainsi, le congé parental qui n'est pas pris par l'un des parents ne peut pas être transféré à l'autre parent.
- En cas de décès de l'enfant ou lorsque le tribunal saisi de la procédure d'adoption ne fait pas droit à la demande d'adoption, le congé parental entamé prend fin.

Dans ces cas, le bénéficiaire réintègre son emploi au plus tard un mois après l'événement en question. Il a droit à la moitié de l'indemnité forfaitaire mensuelle due au titre du congé parental pour toute quinzaine entamée.

- Le congé parental ne peut pas être accordé deux fois au même parent pour le ou les mêmes enfants.
- Les deux parents ne peuvent pas prendre en même temps le congé parental à plein temps.

En cas de congé parental à temps partiel, les deux parents peuvent répartir le congé de façon à assurer une présence permanente auprès de l'enfant.

- Sous peine de la perte du droit au congé parental, l'un des parents doit prendre son congé parental consécutivement au congé de maternité ou au congé d'accueil.

L'autre parent peut prendre son congé parental jusqu'à ce que l'enfant est âgé de 5 ans accomplis. Toutefois, le parent qui vit seul avec son ou ses enfants dont il a la garde peut prendre son congé parental jusqu'à l'âge de 5 ans accomplis de l'enfant. Si les deux parents demandent tous les deux le congé parental, priorité sera accordée à la mère.

La demande de congé parental

- Le parent salarié qui entend exercer son droit au congé parental consécutivement au congé de maternité ou au congé d'accueil doit notifier sa demande à son employeur, par lettre recommandée à la poste avec avis de réception, avant le début du congé de maternité ou du congé d'accueil.
- Le parent salarié qui n'entend pas exercer son droit au congé parental consécutivement au congé de maternité ou au congé d'accueil doit notifier sa demande à son employeur, par lettre recommandée à la poste avec avis de réception, au moins 4 mois avant le début du congé parental.
- Le parent exerçant une activité indépendante qui entend prendre son congé parental doit notifier le début du congé à la Caisse nationale des prestations familiales, par lettre recommandée à la poste avec avis de réception, soit avant le début du congé de maternité ou du congé d'accueil, si le congé parental est pris consécutivement à l'un de ces deux congés, soit, dans le cas contraire, au moins 4 mois avant le début du congé parental.

La possibilité du report du congé parental

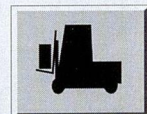
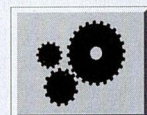
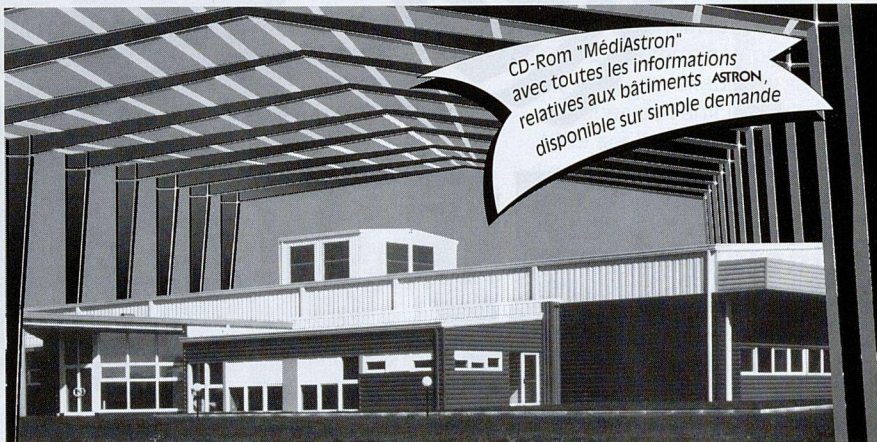
- L'employeur est tenu d'accorder le congé parental au parent qui entend exercer son droit au congé parental consécutivement au congé de maternité ou au congé d'accueil, lorsque la demande y afférente a été notifiée dans les forme et délai décrits au point qui précède.
- L'employeur peut exceptionnellement refuser le congé sollicité par le parent qui n'entend pas exercer son droit au congé parental consécutivement au congé de maternité ou au congé d'accueil et demander le report du congé parental à une date ultérieure.

Ce report ne peut cependant être demandé que pour les raisons et dans les conditions suivantes:

- lorsqu'une proportion significative d'un département, d'une entreprise ou d'une administration demande le congé parental simultanément et que de ce fait l'organisation du travail dans le département, l'entreprise ou l'administration serait gravement perturbée;
- lorsque le remplacement de la personne ayant demandé le congé parental ne peut être organisé pendant la période de notification en raison de la spécificité du travail effectué par le demandeur ou d'une pénurie de main-d'oeuvre dans la branche concernée;
- lorsque le salarié est un cadre supérieur qui participe à la direction effective de l'entreprise;
- lorsque le travail est de nature saisonnière et que la demande porte sur une période se situant dans une période de nature saisonnière;
- lorsque l'entreprise occupe régulièrement moins de 15 salariés liés par un contrat de travail, sans distinction entre ouvriers et employés.
- Le report n'est pas possible en cas de survenance d'un événement grave, dont les conséquences sont en relation avec l'enfant et pour lequel l'assistance et l'intervention ponctuelles extraordinaires de la part du salarié s'avèrent indispensables, notamment:
 - en cas de soins ou d'assistance lors d'une maladie ou d'un accident graves de l'enfant nécessitant la présence permanente d'un parent, justifiée par certificat médical;
 - en raison de problèmes scolaires ou de troubles de comportement d'un enfant, certifiés par un certificat délivré par l'autorité scolaire compétente.
- Le report n'est plus possible après que l'employeur a donné son accord au congé parental ou en cas d'absence de réponse de sa part dans les 4 semaines.
- Au cas où un salarié travaille auprès de plusieurs employeurs, le report n'est pas possible en cas de désaccord entre les différents employeurs.
- En cas de report du congé, l'employeur doit proposer au salarié dans un délai d'un mois une nouvelle date pour le congé; cette date ne peut se situer plus de 2 mois après la date du début du congé sollicité originairement, sauf si le salarié le demande expressément. Dans ce cas, la demande du salarié ne peut plus être refusée par l'employeur.
- Lorsque le travail est de nature saisonnière, il peut être reporté jusqu'après la période de nature saisonnière.



La Référence en bâtiments d'Entreprise



Les constructions **ASTRON** sont conçues et réalisées au Luxembourg et vendues dans toute l'Europe

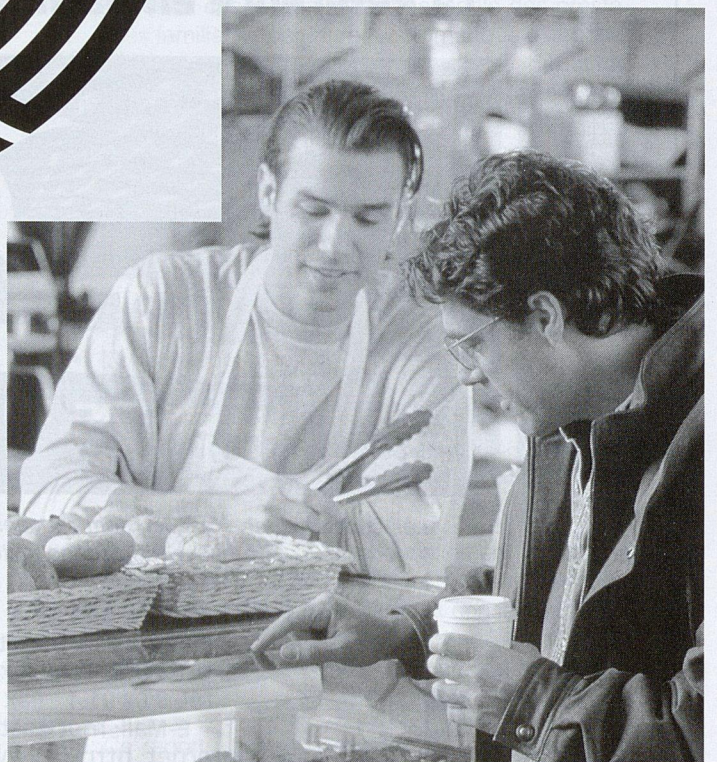
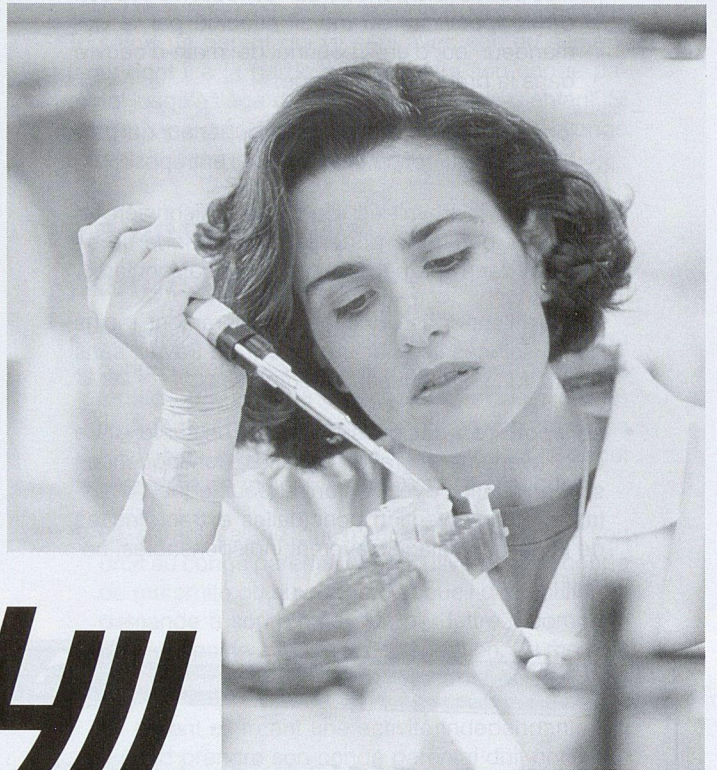
Contactez votre bâtisseur local **ASTRON** ou
Commercial Intertech S.A.
 L-9202 Diekirch, Luxembourg
 Tél. 8 02 91-1 Fax 80 34 66
 E-Mail: mpc@astron.lu
 Internet: <http://www.astron.lu>



S V S

Merkur 3-1999

BIL-entreprises: Votre métier, notre expérience!



Petites et moyennes entreprises: tél.: 4590-2285, fax: 4590-2086
Grandes entreprises nationales: tél.: 4590-2543, fax: 4590-3444

- Pour une entreprise occupant moins de 15 salariés, le délai de report de 2 mois est porté à 6 mois.
- L'employeur doit informer la délégation du personnel, s'il en existe, de toute décision de refus d'un congé parental. Le salarié concerné, la délégation du personnel, s'il en existe, un syndicat représentatif au plan national représenté au sein de la délégation du personnel ou lié par convention collective de travail à l'entreprise ou le délégué à l'égalité, s'il en existe, peuvent saisir l'Inspection du travail et des mines, s'ils estiment que le motif du report n'est pas justifié. Le directeur de cette administration ou son délégué peut tenter de prévenir ou d'aplanir les divergences. A défaut d'accord dans la huitaine, l'une des parties peut immédiatement saisir le tribunal du travail statuant en matière de référé.

La nature de la relation de travail pendant le congé parental

- Pendant la durée du congé parental, le contrat de travail est suspendu. Ceci signifie que le congé parental maintient les relations de travail, en les suspendant seulement pendant la durée du congé. A la fin du congé parental, le salarié voit de nouveau revivre pleinement les relations de travail antérieures.
- L'employeur est tenu de conserver au salarié son emploi ou, si cela s'avère impossible, un emploi similaire correspondant à ses qualifications et assorti d'une rémunération au moins équivalente.
- La durée du congé parental est toutefois prise en compte dans la détermination des droits liés à l'ancienneté. Cette règle peut avoir une incidence notamment sur le calcul des gratifications, primes etc., lorsqu'elles sont liées à l'ancienneté, de même que sur le calcul des indemnités de préavis et de départ.

Le salarié conserve en outre le bénéfice de tous les avantages qu'il avait acquis avant le début du congé parental.

- La période du congé parental est également prise en compte:
 - comme période de stage nécessaire soit en vue de l'obtention du droit à l'indemnité pécuniaire de maternité, soit en vue de l'obtention du droit à un nouveau congé parental;
 - pour le calcul de la période de stage ouvrant droit à l'indemnité de chômage complet. L'indemnité pécuniaire forfaitaire payée pendant la durée du congé parental n'est cependant pas prise en compte pour le calcul du montant de l'indemnité de chômage complet.

La protection contre le licenciement et l'échéance du contrat de travail

- A partir du dernier jour de délai pour le préavis de notification de la demande du congé parental, donc soit le dernier jour avant le début du congé de maternité ou du congé d'accueil si le congé parental est pris consécutivement à l'un de ces congés, soit, dans le cas contraire, au plus tard 4 mois avant le début du congé parental, et pendant toute la durée du congé parental, l'employeur n'est pas autorisé à notifier au salarié la résiliation avec préavis de son contrat de travail ou, le cas échéant, la convocation à l'entretien préalable.

La résiliation du contrat de travail effectuée en violation de ce qui précède est nulle et sans effet.

- Dans les 15 jours qui suivent le licenciement avec préavis, le salarié peut demander, par simple requête, au président de la juridiction du travail, qui statue d'urgence et comme en matière sommaire, de constater la nullité du licenciement et d'ordonner le maintien de son contrat de travail.

L'ordonnance du président de la juridiction du travail est exécutoire par provision et susceptible d'appel qui est porté, par simple requête, dans les 15 jours à partir de la notification par la voie du greffe, devant le magistrat président la chambre de la Cour d'appel à laquelle sont attribués les recours en matière de droit du travail.

- Toutefois, les dispositions qui précèdent ne font pas obstacle à l'échéance du contrat de travail à durée déterminée ou à la résiliation du contrat à durée indéterminée pour motifs graves procédant du fait ou de la faute du salarié. Par ailleurs, les dispositions de l'article 30 de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail, relatives à la cessation des affaires de l'employeur ou au décès du salarié, restent applicables.

Le congé parental et la période d'essai

Dans le cas d'un salarié lié par un contrat de travail à durée indéterminée comportant une clause d'essai, le droit au congé parental ne peut prendre effet qu'après l'expiration de la période d'essai.

Ceci signifie que, le cas échéant, l'un des parents ne pourrait pas prendre le congé parental consécutivement au congé de maternité ou au congé d'accueil, étant entendu que ces deux congés entraînent une suspension de la période d'essai.

Dans ce cas, les deux parents devront prendre le congé parental jusqu'à l'âge de 5 ans accomplis de l'enfant.

Le congé parental en relation avec d'autres types de congé

- Le congé parental ne donne pas droit au congé annuel de récréation. Le congé annuel non encore pris au début du congé parental est reporté dans les délais légaux.
- En cas de grossesse ou d'adoption d'un enfant pendant le congé parental, le congé de maternité respectivement le congé d'accueil, auquel cet événement donne droit, se substitue au congé parental qui prend fin.

L'indemnité pécuniaire forfaitaire payée pendant le congé parental

Le montant de l'indemnité

- Le congé parental ouvre droit à une indemnité pécuniaire forfaitaire brute («indemnité») qui est fixée à 11.000.- francs par mois (indice 100) pour le congé à plein temps et à 5.500.- francs par mois

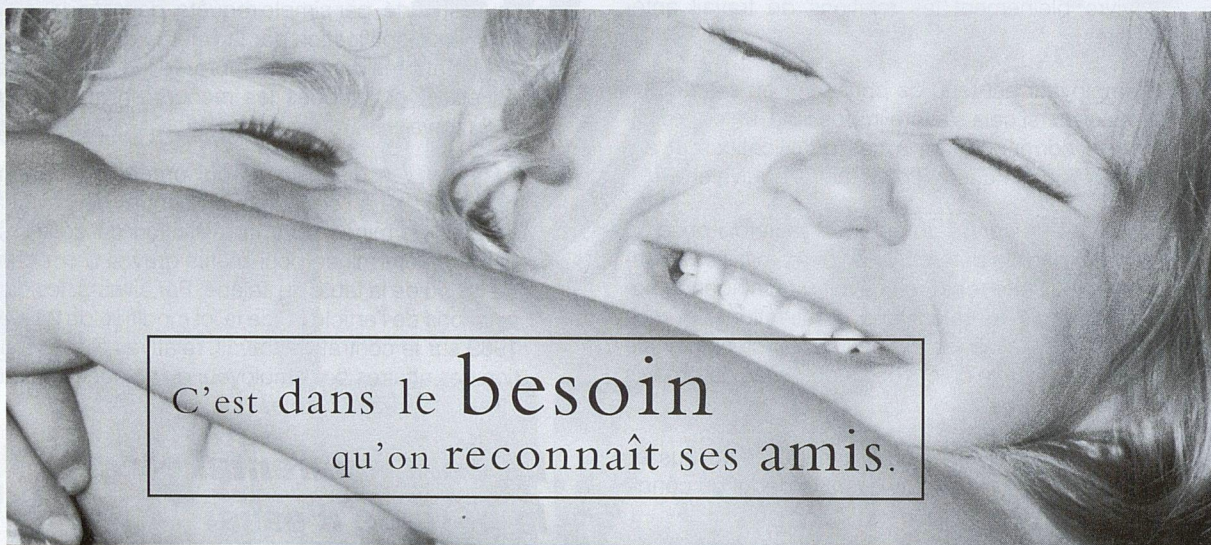
(indice 100) pour le congé à temps partiel. L'indemnité se chiffre donc actuellement à 60.354.- francs par mois (indice 548, 67) pour le congé à temps plein, respectivement à 30.177.- francs par mois (indice 548, 67) pour le congé à temps partiel.

- Elle est versée en tranches mensuelles pendant toute la durée du congé parental.
- L'indemnité est exempte d'impôts et de cotisations d'assurance sociale à l'exception de la cotisation d'assurance maladie pour soins de santé et de la contribution dépendance qui seront déduites d'office par la Caisse nationale des prestations familiales du montant mensuel de l'indemnité.
- L'indemnité de congé parental n'entraîne pas le paiement d'autres cotisations par l'employeur et par les salariés.

La procédure

- Le paiement de l'indemnité incombe à la Caisse nationale de prestations familiales («Caisse»).

Pour pouvoir prétendre au paiement de l'indemnité, le parent qui a obtenu le congé parental doit présenter une demande écrite à la Caisse.



C'est dans le **besoin**
qu'on reconnaît ses amis.

Nous vous garantissons: • le versement d'une indemnité journalière dès le 1^{er} jour en cas d'accident et dès le 8^e ou le 15^e jour en cas de maladie • la durée illimitée du paiement de l'indemnité • la déductibilité des primes • **une hotline 24h/24: 290.090.**



VOUS BÉNÉFICIEZ DE L'ASSURANCE
"PERTE DE REVENU"
EN CAS D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL.

MIKADO

Satisfait **et** remboursé.



interlux

ASSURANCES MALADIE
1A, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

- La demande présentée par le parent salarié doit être:
 - dûment certifiée par l'employeur;
 - remise à la Caisse au plus tard dans la quinzaine de la notification de la demande à l'employeur pour ce qui est du congé parental qui est pris consécutivement au congé de maternité ou au congé d'accueil;
 - remise à la Caisse dans la quinzaine de la notification de la décision de l'employeur pour ce qui est du congé parental qui n'est pas pris consécutivement au congé de maternité ou au congé d'accueil.
- Le parent qui exerce une activité indépendante certifie le congé parental moyennant déclaration sur l'honneur jointe à la demande et notifiée à la Caisse.
- La naissance dûment certifiée par l'officier de l'état civil doit être déclarée à la Caisse dans le même délai à compter de la déclaration officielle de la naissance, ensemble avec les attestations nécessaires à la détermination du droit et de la période de paiement.
- En cas d'allaitement, la prolongation du congé de maternité doit être communiquée à la Caisse avant la 7^e semaine suivant l'accouchement. Si l'enfant n'est pas allaité, le parent concerné en informe par écrit la Caisse dans le même délai.
- En cas d'adoption d'un enfant de moins de 5 ans, les adoptants doivent transmettre à la Caisse, ensemble avec la demande en paiement de l'indemnité prévue ci-dessus, un certificat du tribunal attestant que la procédure en vue de l'adoption a été entamée.
- Avant le début du congé parental, la Caisse confirme aux parents et à l'employeur de chacun des parents salariés le choix du parent, la décision d'octroi de l'indemnité et de la période pour laquelle l'indemnité est accordée.

Lorsqu'elle constate que l'une des conditions pour avoir droit au congé parental n'est pas remplie ou vient à défaillir, elle en informe aussitôt, par décision motivée et recommandée à la poste, l'employeur et le parent concerné.

- Les parents sont tenus de fournir à la Caisse tous les renseignements et données jugés nécessaires par celle-ci.

Les administrations et établissements publics, notamment les organismes de sécurité sociale, ainsi que les employeurs concernés, sont pareillement tenus de fournir à la Caisse tous les renseignements que celle-ci leur demande pour le contrôle des conditions et le calcul de l'indemnité.

Le cumul avec d'autres allocations ou indemnités

- En cas de paiement de l'allocation d'éducation ou d'une prestation non luxembourgeoise de même nature, le parent bénéficiaire n'a pas droit, pour le même enfant, à l'indemnité forfaitaire de congé parental. En outre, l'allocation d'éducation ne peut plus être payée pour le même enfant lorsque l'indemnité de congé parental a été versée à l'un des parents.
- L'indemnité de congé parental ne peut être versée simultanément avec l'allocation d'éducation ou une prestation non luxembourgeoise de même nature demandée par l'autre parent pour le même enfant, à l'exception de l'allocation prolongée à partir de l'âge de 2 ans de l'enfant pour l'attributaire qui élève dans son foyer 3 enfants ou plus tant que l'un des enfants est âgé de moins de 4 ans accomplis ou pour toute personne qui élève dans son foyer un enfant âgé de moins de 4 ans accomplis pour lequel est versée une allocation spéciale supplémentaire en cas d'affections constitutives d'une insuffisance ou diminution permanente d'au moins 50% de la capacité physique ou mentale d'un enfant normal du même âge.

En cas de concours des deux prestations dans le chef du même parent, l'allocation d'éducation prolongée est suspendue pendant la durée du congé parental.

- L'indemnité de congé parental est suspendue pendant la période où une femme enceinte ou accouchée a été dispensée de travailler par son employeur pour des raisons de protection de sa santé ou de sa sécurité.
- L'indemnité de congé parental est intégralement mise en compte en vue de la détermination des prestations de revenu minimum garanti.

Dispositions pénales

- Peuvent être punis d'un emprisonnement d'un mois à cinq ans et d'une amende de 10.001.- à 1.200.000.- francs, indépendamment du remboursement des sommes indûment perçues, ceux qui ont frauduleusement amené la Caisse à fournir une indemnité qui n'était pas due ou qui n'était due qu'en partie.
- Celui qui a indûment obtenu une indemnité par défaut de la déclaration prescrite peut être puni d'une amende d'ordre jusqu'à concurrence des sommes indûment perçues sans préjudice de la répétition desdites sommes.

Prescription

Le droit à l'indemnité ne se prescrit pas. Les arrérages se prescrivent par un an à partir de la fin du

mois pour lequel ils sont dus. Ce délai est interrompu si la demande en indemnité a été adressée à une autorité ou un organisme de sécurité sociale incompétente.

Contestations et recours

Les contestations pouvant naître entre la Caisse d'une part et ceux qui prétendent à une indemnité sont vidées par le Conseil arbitral et en appel par le Conseil supérieur des assurances sociales.

Les contestations relatives au congé parental entre un employeur et un de ses salariés sont de la compétence des tribunaux de travail.

Application de la loi dans le temps

- Les dispositions concernant le congé parental peuvent être invoquées par les parents du chef des enfants nés après le 31 décembre 1998 ou dont la procédure d'adoption est introduite auprès du tribunal compétent après cette date.
- Pour les enfants nés entre le 31 décembre 1998 et le 1^{er} mars 1999, date d'entrée en vigueur de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales, par exception aux délais prédécrits, le parent salarié qui entend exercer son droit au congé parental doit notifier sa demande à son employeur pour le 15 mars 1999 au plus tard.

La demande pour l'indemnité pécuniaire de congé parental doit parvenir à la Caisse nationale des prestations familiales avant le 1^{er} avril 1999.

La loi ne contient pas de dispositions spécifiques en ce qui concerne les enfants nés après le 1^{er} mars 1999, mais dont les mères sont déjà, à la date du 1^{er} mars 1999, en congé de maternité.

Par analogie aux dispositions transitoires prédécrites, l'on devrait également accorder aux parents concernés un délai de notification de la demande à l'employeur jusqu'au 15 mars 1999.

- Il sera procédé avant le 31 juillet 2003 à une évaluation des effets des dispositions ayant trait au congé parental. Cette évaluation portera notamment sur l'incidence du congé parental sur le marché de l'emploi, ses effets sur l'égalité des chances et ses effets dans l'intérêt des enfants.

Sur la base de cette évaluation, le congé parental à plein temps pourra être réduit de 6 à 3 mois et le congé parental à temps partiel de 12 à 6 mois. La prolongation du congé parental en cas d'accouchement multiple pourra être réduite de 2 à 1 mois pour le congé à temps plein et de 4 à 2 mois pour le congé à temps partiel pour les enfants nés après le 31 juillet 2003.

Les dispositions de la loi sur le congé parental pourront toutefois également être prorogées par une loi spéciale.

Le congé pour raisons familiales

(Loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales, articles 13 à 18)

Remarque générale

Le congé pour raisons familiales constitue un droit pour toute personne remplissant les conditions et se trouvant dans l'une des hypothèses qui sont décrites ci-après, sans préjudice des dispositions plus favorables prévues dans les conventions collectives.

Les bénéficiaires du congé parental

- Peut prétendre au congé pour raisons familiales le travailleur salarié ayant à charge un enfant, âgé de moins de 15 ans accomplis, nécessitant en cas de maladie grave, d'accident ou d'autre raison impérieuse de santé la présence de l'un de ses parents.
- Est considéré comme enfant à charge l'enfant pour lequel les allocations familiales sont accordées par la Caisse nationale des prestations familiales dans le chef du bénéficiaire.

La durée du congé

- La durée du congé pour raisons familiales ne peut pas dépasser 2 jours par enfant et par an.

Cette durée peut être prorogée, sur avis conforme du Contrôle médical de la sécurité sociale, pour les enfants atteints d'une maladie ou d'une déficience d'une gravité exceptionnelle, à définir par règlement grand-ducal.

- Le congé pour raisons familiales peut être fractionné, c'est-à-dire qu'il ne doit pas obligatoirement être pris en entier en une seule fois.

Avertissement de l'employeur et certificat médical

- Le bénéficiaire du congé pour raisons familiales est obligé, le jour même de son absence, d'en avvertir personnellement ou par personne interposée, soit oralement, soit par écrit, l'employeur ou le représentant de celui-ci.

- L'absence du bénéficiaire lors d'un congé pour raisons familiales est justifiée moyennant certificat médical attestant la maladie, l'accident ou d'autres raisons impérieuses de santé de l'enfant, la nécessité de la présence du bénéficiaire et la durée de celle-ci.

La loi ne se prononce pas expressément quant au délai endéans lequel ce certificat médical est à remettre à l'employeur; par analogie avec les dispositions de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail, il y a lieu de retenir à cet égard un délai de 3 jours.

Nature du congé

La période de congé pour raisons familiales est assimilée à une période d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident. Pendant cette durée, les dispositions légales en matière de sécurité sociale et de protection au travail restent applicables aux bénéficiaires.

Protection contre le licenciement et échéance du contrat

- L'employeur averti conformément à ce qui a été dit plus haut n'est pas autorisé à notifier au salarié la résiliation avec préavis de son contrat de travail ou, le cas échéant, la convocation à l'entretien préalable.

La résiliation du contrat effectuée en violation des dispositions qui précèdent est abusive.

- L'interdiction de licencier cesse cependant à l'égard de l'employeur si le certificat médical ne lui est pas présenté.
- L'interdiction de licencier n'existe pas non plus si l'avertissement, sinon la présentation du certificat médical sont effectués après réception de la lettre de convocation à l'entretien préalable.
- Les dispositions qui précèdent ne font pas obstacle à l'échéance du contrat de travail à durée déterminée ou à la résiliation du contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée pour motifs graves procédant du fait ou de la faute du salarié. Restent applicables les dispositions de l'article 30 de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail, relatives à la cessation des affaires de l'employeur ou au décès du salarié, et de l'article 34 paragraphe (2), 2) 3^e alinéa de la même loi, prévoyant qu'en cas de suspension de l'exécution du contrat pendant la période d'essai, cette période est prolongée d'une durée égale à celle de la suspension, sans que la prolongation de l'essai ne puisse excéder un mois.

Indemnisation

- Pendant la durée du congé pour raisons familiales, le salarié a droit au paiement de l'indemnité pécuniaire de maladie.
- Toutefois, l'article 35 paragraphe 3, sous 2. de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail n'est pas applicable pour autant qu'il prévoit au profit de l'employé privé le maintien intégral de son traitement pour la fraction du mois de la survenance de l'incapacité de travail et les 3 mois subséquents. En d'autres termes, le paiement de l'indemnité pécuniaire en cas de congé pour raisons familiales n'est à charge de l'employeur ni pour les employés privés, ni pour les ouvriers.
- De même, l'indemnité pécuniaire est due pour les non-salariés en cas de congé pour raisons familiales, et ce pour chaque jour pris au titre de ce congé.
- L'Etat prend intégralement en charge le financement de cette indemnité pécuniaire.

Entrée en vigueur

- Les dispositions relatives au congé pour raisons familiales sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 1999.

EIN HAUS SOLLTE NICHT NUR SCHÖN SEIN. AUCH INTELLIGENT.

INSTABUS VON MERTEN.

INSTABUS EIB, die Gebäudesystemtechnik: Die komplexe Installation von Merten, die mitdenkt. Ganz nach Wunsch und ganz automatisch. Für mehr Sicherheit, Komfort und Energieersparnis. Fragen Sie Ihren Elektro-Fachmann nach der intelligenten Lösung von Merten.

SCHALTEN SIE UNS EIN. Merten

A.R.TECH.
L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE ■ GASPÉRICH ■ BP 1044 ■ L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 ■ FAX 40 26 34 ■ E-mail com@artech.lu

Un progiciel de comptabilité multilingue sous Windows, à vocation Européenne, destiné aux Moyennes et aux Grosses Entreprises.

ETOS NEWS... ETOS NEWS... ETOS NEWS... ETOS NEWS... ETOS NEWS...

Alors que nos concurrents essaient toujours de réussir la version Euro de leur progiciel de comptabilité, nous sommes déjà en train de penser à l'avenir de votre système d'information comptable...

Vous recherchez un **outil convivial, puissant et fiable** plutôt que ces petits produits qui fleurissent à la venue de l'Euro et de l'An 2000 et qui vous promettent toujours qu'ils feront ce dont vous avez besoin mais sans jamais vous le montrer...

ETOS fonctionne sous Windows depuis plus de deux au Grand-Duché de Luxembourg, il a démontré sa capacité à traiter les deux échéances de cette fin de siècle, **ETOS** est devenu la référence comptable qui vous prouvera qu'un programme bien pensé peut vous amener à **augmenter votre rentabilité** de façon significative... Vous êtes des professionnels, demandez à voir **ETOS**.

ETOS PA/4 est désormais l'outil de référence de nombreuses fiduciaires.

Euro Top Open Series



MCAssociates SA

Rue Marie Müller Tesch, 12-14

L - 4250 - Esch Sur Alzette

Tél 55 88 07 - Fax 55 88 08

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de loi et projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue au tél.: 42 39 39 - 352 (Mlle Liette Molitor)

Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 137, alinéa 5 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (2199RGI)

Projet de loi portant transposition de la directive 97/9/CE relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. (2209WJE)

Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel. (2200TTO)

Projet de loi portant approbation de l'Annexe V et de l'appendice 3 à la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est, signée à Paris, le 22 septembre 1992. (2203TTO)

Projet de loi portant approbation de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux

qui font l'objet d'un commerce international, faite à Rotterdam, le 10 septembre 1998. (2204TTO)

Ministère des Transports

Avant-projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 3 février 1998 portant exécution de Directives des CE relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues. (2169bRGI)

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif aux matières de la formation complémentaire de l'instruction préparatoire au permis de conduire ainsi qu'aux critères d'agrément pour dispenser cette formation. (2205FMA)

Projet de règlement grand-ducal transposant les directives no 96/39/CE de la Commission du 19 juin 1996, no 97/34/CE de la Commission du 6 juin 1997, no 98/55/CE du Conseil du 17 juillet 1998 et no 98/74/CE de la Commission du 1^{er} octobre 1998, et modifiant le règlement grand-ducal du 8 septembre 1997 transposant la directive 93/75/CEE relative aux conditions minimales exigées pour les navires à destination des ports maritimes de la Communauté ou en sortant et transportant des marchandises dangereuses ou polluantes. (2208TTO)

Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal établissant des critères de pureté spécifiques pour les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants. (2206FMC)

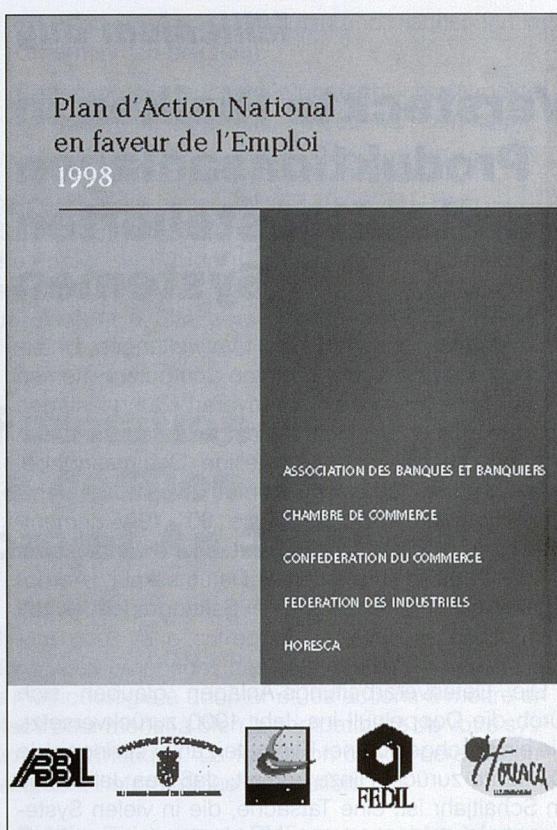
Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 4 mars 1997 concernant les édulcorants destinés à être employés dans les denrées alimentaires. (2207FMC)

Nouvelle documentation concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998.

La Chambre de Commerce informe ses ressortissants qu'une nouvelle brochure d'information relative à la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998 vient de paraître.

Cet ouvrage peut être commandé auprès de la Chambre de Commerce au prix de 600.- LUF (port d'envoi compris) au CCP de la Chambre de Commerce n° 3776-90 avec la mention «Plan d'action national» ou enlevé directement au secrétariat de la Chambre de Commerce au prix de 500.- LUF.

La brochure, élaborée en collaboration avec la FE-DIL, la Confédération du Commerce, l'HORESCA et l'ABBL, contient une première partie fournissant un aperçu sur les principales mesures de la loi précitée, une deuxième partie présentant les textes coordon-



nés de quelques lois modifiées par les nouvelles dispositions ainsi qu'une troisième partie comprenant le texte intégral de la loi du 12 février 1999.

Publication du Livre Blanc sur le Commerce

La Commission vient de publier, sous forme de Livre Blanc, les grands axes prioritaires de l'action qu'elle entend mener au cours des prochaines années en faveur du secteur du commerce.

Reconnaissant l'importance de ce secteur, ce document contient des pistes d'actions destinées à contribuer à la compétitivité du commerce qui reste, à l'heure actuelle, le deuxième employeur d'Europe.

Le livre blanc met ainsi en lumière les problèmes particulièrement importants du secteur et propose des moyens spécifiques par lesquels les politiques publiques peuvent renforcer la reconnaissance et la compétitivité d'un secteur en pleine restructuration marquée par l'accroissement de la concurrence et de la concentration, l'évolution du comportement du consommateur et l'explosion des nouvelles technologies.

Partant de ce constat, les actions à entreprendre sont regroupées autour de quatre axes principaux:

- l'amélioration de l'utilisation des instruments de la politique en faveur du commerce par une meilleure connaissance d'un secteur hétérogène et en pleine évolution
- l'amélioration de l'environnement administratif, législatif et financier par une simplification administrative et un meilleur accès au financement
- le renforcement de la compétitivité et la promotion de l'esprit d'entreprise par, notamment, une sensibilisation au commerce électronique, à l'importance de la formation des dirigeants de PME et de la coopération entre entreprises en général
- l'encouragement à l'eupéanisation et à l'internationalisation des entreprises par un accompagnement pendant la période de transition vers l'introduction pratique de l'euro et un soutien au développement du commerce international

Le document complet (30 pages) peut être commandé auprès du service Conseil et Assistance aux PME de la Chambre de Commerce par fax 43 83 26 ou e-mail pme@cc.lu.

Millenium Bug**Versteckte Risiken in Produktionsanlagen und zeitgesteuerten Systemen**

Die Jahrtausendwende stellt Verwaltungen, Unternehmen und sonstige Nutzer von Computersystemen vor ein Problem. In vielen Datenverarbeitungsanlagen tickt als Zeitbombe eine Art eingebautes Verfalldatum: die sechs- statt achtstellige Datumsangabe. Viele Computer erfassen nur eine zweistellige Jahrhundertangabe. 1980 war für sie „80“, 1995 dementsprechend „95“ und bei der Jahrtausendwende endet um Mitternacht ihre interne Datumsskala. Abrupt schalten sie um und in nur einer Sekunde geht es von „99“ auf „00“.

Die Datenverarbeitungs-Anlagen glauben sich durch die Doppelnull ins Jahr 1900 zurückversetzt. Wie ein durchgelaufener Kilometerzähler springen sie 100 Jahre zurück. Hinzu kommt, daß das Jahr 2000 ein Schaltjahr ist; eine Tatsache, die in vielen Systemen ebenfalls noch nicht berücksichtigt ist.

Die möglichen Folgen: schwerwiegende Fehler in zahlreichen Programmen. Überall dort, wo die Jahreszahl zu Berechnungen und Steuerungen herangezogen wird, existiert somit eine potentielle Fehlerquelle. So können Aufzüge und ganze Produktionsanlagen mit zeitgesteuerten Systemen stehenbleiben, denn rechnerinterne Prüfroutinen glauben auf einmal, daß die Wartungsintervalle um 100 Jahre überschritten sind und stoppen die Programmabläufe.

Das Problem – Auswirkungen und Folgen

Unter dem Begriff embedded chips, embedded controller, embedded systems, integrierte Schaltkreise, generell embedded logic, faßt man die Vielzahl der Computer zusammen, die nicht in die „klassische“ Datenverarbeitungs-Anlagen einschließlich der PCs einzuordnen sind. Sie sind im Unternehmen heute so zahlreich vorhanden, daß eine vollständige Überprüfung dieser Chips nur mit sehr hohem Aufwand möglich ist. Zu finden sind sie z.B. in Telekommunikationsanlagen, Zugangskontrollsystemen, aber auch Anlagen zur Strom- und Wasserversorgung. Sie steuern auch Prüfstände, Montagestraßen, Produktionseinheiten. Ein weiteres wichtiges Gebiet sind die speicherprogrammierbaren Steuerungen (SPS), die sich heute in fast jeder Maschine und in der Haustechnik wiederfinden.

Viele embedded systems verarbeiten in großem Umfang datumsrelevante Daten, und es gibt bereits eine Vielzahl von Referenzen, die Probleme bei diesen integrierten Prozessoren aufzeigen. Beispiels-

**WINDOWS
WORD
EXCEL
ACCESS
POWERPOINT
OUTLOOK**

*Beginners
Intermediate
Advanced*

**THE TREE TOP
COMPUTER &
BUSINESS TRAINING
ACADEMY™**

3, rue du Fort Rheinsheim,
L-2419 LUXEMBOURG/Belair
Tel.: 45 26 37 * Fax: 45 26 38
E-mail: academy@tcp.ip.lu.

weise können Systeme nicht mehr in Betrieb genommen werden, weil Wartungsintervalle falsch interpretiert werden.

Hier wird deutlich, auf welchem Gebiet die Jahr-2000-Eignung wichtig ist, denn es geht nicht nur um Rechenzentren, sondern vielmehr um die Funktionsfähigkeit ganzer Unternehmensbereiche.

Das heißt: Beginnen Sie jetzt, diese Chips zu identifizieren, zu inventarisieren und die Jahr-2000-Fähigkeit mit den Lieferanten und Herstellern abzuklären. Es gilt: In der Zeit liegt der Erfolg!

Dabei werden Sie feststellen, daß einige Chiphersteller am Markt nicht mehr existieren bzw. Standards, Quellcode und Dokumentation der Funktionen oftmals fehlen. In solchen Fällen ist die Jahr-2000-Fähigkeit nur durch Tests feststellbar. In Anlagen, bei denen Tests nicht möglich bzw. fehlgeschlagen sind oder kein Lieferant verfügbar ist, müssen die entsprechenden Komponenten ausgetauscht werden. Hierzu brauchen Sie Unterstützung von speziell geschulten Kräften.

In nahezu jedem Betrieb werden eine Vielzahl von automatisch gesteuerten Geräten verwendet. Dabei geht es nicht nur um große Produktionsanlagen, sondern um jeden Ausrüstungsgegenstand, der durch einen Mikrochip gesteuert wird. Die möglichen Folgen sind vielfältig und erstrecken sich in unterschiedlichster Ausprägung in alle Bereiche Ihres Unternehmens. Die Spanne reicht dabei von falsch berechneten Laufzeiten von Verträgen über frühzeitig abgelaufene Kreditkarten, mit denen keine Bezahlung mehr möglich ist, bis hin zu fehlgesteuerten Produktionsanlagen.

Wann ist ein Datenverarbeitungs-System Jahr-2000-kompatibel?

„Ein Datenverarbeitungs-System ist Jahr-2000-kompatibel, wenn es ohne Einbußen in seiner Leistung und Funktionalität Datumswerte vor, im und nach dem Jahr 2000 verarbeiten kann“.

Das bedeutet:

- Die Verarbeitung der Daten führt zu keinem Zeitpunkt zu Systemunterbrechungen und kommt im, vor und nach dem Jahr 2000 zu gleichen Ergebnissen.
- Die Jahreszahl in Datumsfeldern ist in allen Schnittstellen und Datenspeichern eindeutig definiert.
- Das System berücksichtigt, daß das Jahr 2000 ein Schaltjahr ist.

Was können Sie tun?

Rechtzeitiges Handeln schützt vor unliebsamen Überraschungen. Umfassende Informationen und eine systematische Vorgehensweise sind die entscheidenden Faktoren bei der Bewältigung des Problems. Den Umstellungsprozeß kann man dabei grob in drei Projektphasen einteilen. Berücksichtigen Sie aber, daß diese Phasen nicht voneinander gelöst betrachtet werden dürfen, sondern ineinander übergreifen!

Phase 1:

- Machen Sie das Jahr-2000-Problem zur Chefsache!
- Benennen Sie einen Jahr-2000-Beauftragten für Ihr Unternehmen und informieren Sie Ihre Mitarbeiter!
- Stellen Sie einen genauen Zeitplan auf und schätzen Sie die benötigten personellen Ressourcen.
- Sollten Sie nicht in der Lage sein, das Problem mit eigenen Mitteln zu lösen, wenden Sie sich an Dritte. Spezialisierte Anbieter versprechen mit Hilfe automatisierter Hilfswerkzeuge das Problem zu lösen. Wichtig! Lassen Sie sich die vollständige Fehlerbehebung vertraglich garantieren!
- Beziehen Sie Ihre Lieferanten und Kunden in die Umstellungsaktivitäten mit ein!
- Inventarisieren Sie Ihre Hard- und Softwaresysteme und legen anhand der Inventarliste Prioritäten fest. Unternehmenskritische Anwendungen mit Auswirkungen auf Kunden und Partner sollten bei Ihren Umstellungsaktivitäten ganz oben stehen!
- Fertigen Sie zu Beginn der Umstellungsarbeiten Sicherungskopien Ihrer alten Datenbestände und Softwareanwendungen an!
- Beachten Sie, daß das Jahr 2000 ein Schaltjahr ist!

Phase 2:

- Identifizieren Sie die betroffenen Datumsfelder in den vorhandenen Systemen und Anwendungen!
- Führen Sie die maschinelle und manuelle Konvertierung der Analyseergebnisse durch!

Phase 3:

- Bauen Sie eine systemidentische Testumgebung auf und führen Sie nach Abschluß der Umstellung umfangreiche Testläufe durch. Erst nach einem erfolgreichen Probelauf sollten Sie die Änderungen in Ihren laufenden Geschäftsbetrieb übernehmen!

- Erstellen Sie einen Notfallplan und machen ihn im Unternehmen bekannt!
- Bedenken Sie auch haftungsrechtliche Aspekte, von denen Ihr Unternehmen betroffen sein kann!

Für weitere Informationen: Chambre de Commerce, H. Marc Faber, Tel.: 42 39 39-331, Fax: 43 83 26, Email: pme@cc.lu oder Centre de Recherche Public Henri Tudor, Coordination Projet An 2000, Tel: 42 59 91-1, Fax: 43 65 23, Email: patrick.bortuzzo@crpht.lu, Site: www.crpht.lu/an2000.

Formation à la gestion de projet An 2000

Objectif: Le passage à l'An 2000 se produira à l'heure dite. Votre entreprise s'y est-elle préparée? Nous vous proposons des séances de formation sur la méthodologie à adopter et les actions à mettre en place pour mener à bien la compatibilité de votre système informatique. La formation concernera essentiellement l'informatique de gestion.

Public: Dirigeants de PME, responsables informatiques, responsables administratifs

Programme:

- Introduction à la gestion de projet
- Outils de gestion de projets
- Outils d'inventaire et de tests
- Plan d'action

Prix: 3.000 Luf

Intervenant: Centre de Recherche Publique Henri Tudor

Dates et lieux: Chambre de commerce: le 6 mai 1999 à 14:00 heures, le 19 mai 1999 à 14:00 heures

Renseignements et inscriptions: CRP-Henri Tudor, tél.: 42 59 91 - 231 (M. Patrick Bortuzzo)

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes de protêts mensuelles
- b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

Euro et entreprises

Nouvelles helpline et pages web pour assister les entreprises

Depuis le 1^{er} janvier passé l'euro, la monnaie unique européenne introduite au Luxembourg et dans 10 autres pays sans compter les pays et territoires associés, est devenue une réalité. L'ensemble des acteurs économiques, les entreprises, les particuliers et les administrations publiques peuvent utiliser l'euro.

Dans leurs relations avec les clients, fournisseurs, administrations, banques et autres, les entreprises se trouvent confrontées à l'euro de manière quotidienne.

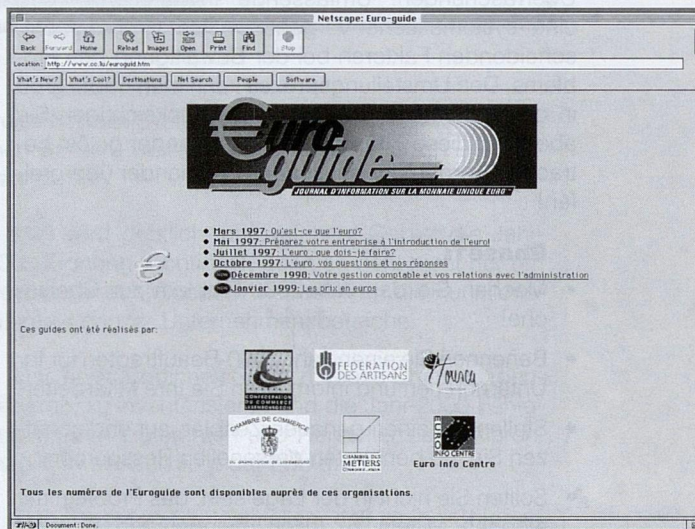
Afin de répondre de manière optimale aux nombreuses questions que peuvent se poser ses ressortissants, la Chambre de Commerce met à leur disposition des sources d'information supplémentaires.

Ainsi, un numéro de téléphone «spécial euro» **42 39 39 - 500** est introduit. A ce numéro direct, un interlocuteur sera toujours accessible aux heures de bureau normales afin de répondre aux questions.

Les entreprises peuvent également consulter la rubrique euro sur le site Internet de la Chambre de

Commerce à l'adresse **www.cc.lu** où elles trouveront un rappel des principes généraux régissant l'introduction de l'euro, les articles concernant l'euro déjà publiés au Merkur ainsi qu'un certain nombre de questions/réponses classées par thème.

De plus, les questions peuvent être adressées à tout moment par courrier électronique à l'adresse Internet suivante: **euro@cc.lu**. Il sera répondu dans les meilleurs délais par retour d'e-mail. Toute question relative à l'euro peut également être posée directement à M. Gilles RECKERT, responsable euro de la Chambre de Commerce au téléphone 42 39 39-336.



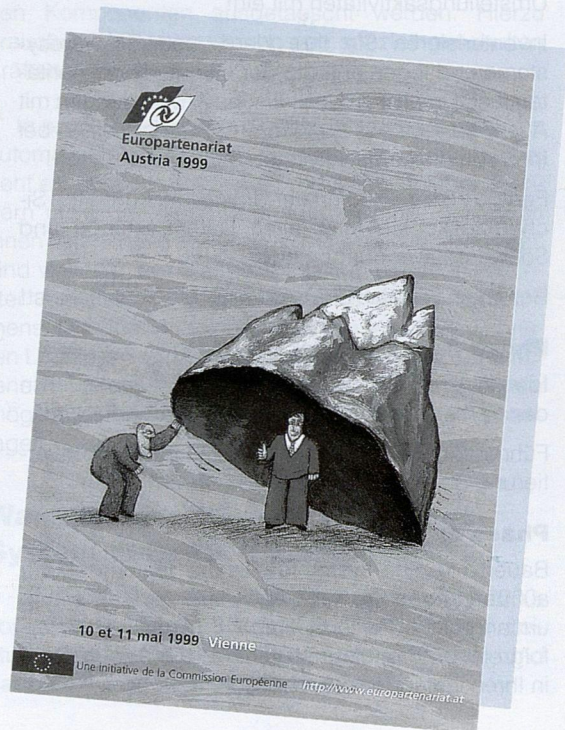
Europartenariat Autriche 1999

Les catalogues du Salon mondial des PME-PMI sont disponibles

La 20^e édition de la manifestation «Europartenariat» se déroulera pour la première fois en Autriche à Vienne les 10 et 11 mai 1999 et regroupera 457 entreprises autrichiennes ainsi que 120 entreprises en provenance des pays PHARE. Pour la première fois dans le cadre d'un Europartenariat, une importance particulière est accordée aux pays d'Europe centrale et orientale, dont l'adhésion à l'UE est en cours de préparation. Ainsi, la manifestation verra la participation active de la Bulgarie, de la République tchèque, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Slovénie et de la Slovaquie.

A l'occasion du Salon mondial de la Coopération «EUROPARTENARIAT Autriche 1999», deux cata-

logues différents sont disponibles auprès de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI: un premier regroupant les profils de coopération des 457 entre-



prises autrichiennes et un deuxième pour les 120 entreprises des 6 pays PHARE associés. En outre, plus de 2.000 visiteurs en provenance de 80 pays différents sont attendus à ce forum professionnel pour nouer des contacts intéressants avec des entrepreneurs venus des quatre coins du monde.

Afin d'informer les entreprises luxembourgeoises sur le déroulement pratique de ce salon international, un séminaire d'information et de préparation a eu lieu le 4 mars dernier dans les locaux de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg avec la participation active de S.E. Dr. Josef Magerl, ambassadeur d'Autriche au Grand-Duché de Luxembourg, et Monsieur Christian Gessl, attaché commercial auprès de la Délégation commerciale d'Autriche à Bruxelles. A noter également la présence de 40 PME-PMI luxembourgeoises intéressées.

Le salon «EUROPARTENARIAT Autriche 1999» est supporté par la Commission européenne et les auto-



rités autrichiennes afin de soutenir les entreprises de petite et de moyenne taille dans le développement de leurs activités commerciales et industrielles sur les marchés européens et mondiaux.

La participation des entreprises luxembourgeoises à la manifestation est GRATUITE; aucun droit d'inscription n'est à payer sur place. La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et son Euro Info Centre sont conscients du fait que l'internationalisation, l'eupéanisation, voire la mondialisation des activités entrepreneuriales, avant tout celle des PME/PMI luxembourgeoises, constitue une étape pas toujours facile à franchir, ceci tant du point de vue des ressources humaines que financières à y investir. Pour cette raison, il a décidé de prendre en charge l'ensemble des frais de participation liés à l'organisation et au déroulement de cet événement sur place, c'est-à-dire les frais d'hébergement, les frais de déplacement ainsi que les transferts.

Dans sa fonction de conseiller national pour le Grand-Duché de Luxembourg, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce offrira aux entreprises intéressées un «TRAVEL PACKAGE» complet et s'engage à s'occuper de toutes les autres formalités administratives nécessaires et à offrir une assistance technique sur place tout au long de la manifestation.

15 entreprises luxembourgeoises se sont déjà inscrites afin de participer activement au salon, ce qui laisse prévoir que l'«Europartenariat Autriche 1999», comme ses prédécesseurs, sera un grand succès.

LE PROGRAMME «EUROPARTENARIAT Autriche 1999»

Société: Nom:

Fonction: Adresse:

Code postal: Localité:

Téléphone: Fax:

E-Mail: homepage:

- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur le déroulement pratique du salon Europartenariat Autriche 1999.
- Je suis intéressé(e) à obtenir le catalogue avec les profils de coopération des 457 entreprises autrichiennes.
- Je suis intéressé(e) à obtenir le catalogue avec les profils de coopération des 120 entreprises des pays PHARE.
- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur toute autre action ou initiative similaire qui sera organisée au cours de l'exercice 1999.



**Euro Info Centre Luxembourg
PME/PMI - Chambre de Commerce**

7, rue Alcide de Gasperi
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél. 42 39 39-333
Fax. 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

Personne de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA

Elena Finland '99 - Electronics European North Arena

Le Salon Inversé de l'Electronique

Organisée dans le cadre du programme communautaire IBEX (International Buyers Exhibition), la plus grande exposition européenne des acheteurs internationaux dans le domaine de l'électronique «ELENA Finland '99», combinée avec une exposition et une conférence ouvertes, permettra aux PME-PMI luxembourgeoises d'entrer en contact avec les plus importantes entreprises du monde, leurs fournisseurs ainsi qu'avec des visiteurs. Cet événement aura lieu du 16 au 19 juin 1999 à Jyväskylä en Finlande avec la participation de 350-450 entreprises européennes. Simultanément une conférence et une exposition sur le Commerce électronique - ECCE auront lieu les 18 et 19 juin 1999.

Pour tout renseignement supplémentaire sur les conditions et les frais de participation: Euro



Vous avez des idées pour innover. Nous avons des idées pour soutenir vos projets.

VOS OBJECTIFS SONT STRATÉGIQUES

- disposer d'informations en matière de recherche et développement
- améliorer ou créer un produit, procédé ou service
- trouver un partenaire scientifique ou industriel
- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION PARLEZ-EN AUX CONSEILLERS DE LUXINNOVATION

Nous offrons gratuitement aux responsables d'entreprises des services qui s'étendent à toutes les étapes de la définition, du montage et de la gestion d'un projet d'innovation ou de transfert de technologies.

Luxinnovation est membre du réseau européen des Centres Relais Innovation.

LUXINNOVATION G.I.E. - 7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 Luxembourg-Kirchberg - Tél.: 43 62 63-1
Fax: 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu

LUXINNOVATION
Agence Nationale pour la Promotion
de l'Innovation et de la Recherche

Partenaires officiels: Ministère de l'Economie - Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle - Fédération des Industriels Luxembourgeois - Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg - Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg



Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Tél: 42 39 39 - 333, Fax: 43 83 26, E-mail: eic@cc.lu.

VETIS '99

Le Salon Inversé du secteur de l'Automobile

La troisième édition de cet événement international destiné à réaliser des rencontres d'affaires entre les acheteurs et fournisseurs dans le domaine de l'automobile aura lieu à Turin en Italie du 21 au 23 avril 1999. VETIS est organisé par la Chambre de Commerce de Turin sous le haut patronage de M. Christos Papoutsis de la Commission européenne et selon la formule des salons inversés IBEX (International Buyers Exhibition). Parallèlement à cette manifestation aura lieu AUTOMOTOR '99, l'un des plus importants événements en Europe destiné aux professionnels du secteur de l'automobile. Pour tout renseignement supplémentaire: Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Tél: 42 39 39 - 333, Fax: 43 83 26, E-mail: eic@cc.lu.



Documentation

Taux de TVA appliqués dans les Etats membres de l'UE

Un document concernant les taux de TVA appliqués dans les différents Etats membres de l'Union européenne est disponible auprès du service de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. Dans ce document vous trouverez:

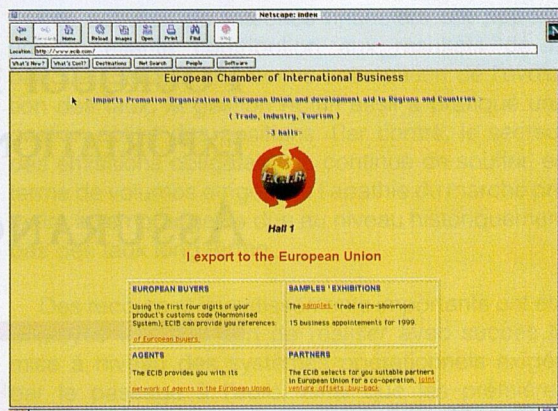
- la liste des taux de TVA appliqués dans les Etats membres
- les taux de TVA réduits et super-réduits
- les cas d'application d'un taux zéro.

Le document est disponible en version française et allemande et sera mis à jour tous les 6 mois. Pour tout renseignement supplémentaire: Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Tél: 42 39 39 - 333, Fax: 43 83 26, E-mail: eic@cc.lu, Personne de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA.


Internet

L'ECIB offre un nouveau moteur de recherche pour fournisseurs

L'ECIB (European Chamber of International Business) vient de lancer un nouveau moteur de recherche simplifié qui permet aux acheteurs européens de sélectionner leurs fournisseurs dans le monde. Les fabricants-producteurs peuvent proposer leurs produits en s'inscrivant directement sur le site web à l'url <http://www.ecib.com>. Le service est gratuit.



E X P O R T E R
+
A S S U R E R
=
D U C R O I R E



OFFICE DU
DUCROIRE
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

POURQUOI NE PAS ALLIER
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:
ASSURANCE-CRÉDIT

7, rue Alcide de Gasperi • L-1615 LUXEMBOURG
Tél.: (352) 42 39 39-320 • Fax: (352) 43 83 26 • Télex: 60174 CHCOM LU

Fret aérien

Cargolux introduit un «Key Account Management»

Cargolux, l'un des leaders sur le marché du fret aérien, vient d'introduire une nouvelle unité «Key Account Management» dont l'objectif principal est d'offrir un service sur mesure à tous des principaux clients. Parallèlement, Cargolux introduit également la notion de «contact unique» visant à faciliter et à simplifier les relations commerciales avec les clients.

Le département sera dirigé par Max Panunzi, qui peut se targuer d'une expérience de plus de 20 ans au sein de la société. Ce dernier occupa tour à tour des fonctions aux départements ventes, space control, marketing et cargo services. Son nouveau statut de directeur montre bien l'importance que Cargolux attache à ce poste et aux relations privilégiées que la société veut établir avec ses clients.

Le rôle de ce nouveau département est d'établir une coopération étroite et régulière avec ses principaux clients. La compagnie veut offrir le meilleur service à ses clients, répondre aux standards de qualité les plus élevés, et toute la flexibilité nécessaire afin de répondre aux besoins divers et variés de ses transitaires.

Cargolux qui est actuellement le plus important prestataire de service dans le domaine du fret aérien en Europe, possède une expérience de presque 30 ans sur l'échiquier international. Son réseau de vols réguliers dessert des destinations dans le monde entier. A la fin de cette année, sa flotte se composera de 10 B747-400F, le gros porteur le plus moderne et le plus sophistiqué sur le marché actuellement.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter: Nicole Meyer-Mathieu, Director Corporate Communications, tél: 352 4211 3609, Fax: 352 4211 3610.

Place bancaire

Paribas Luxembourg augmente son bénéfice net de 14%

Au 31 décembre 1998, le total du bilan de Paribas Luxembourg s'élève à LUF 382 milliards contre LUF 344,9 milliards à fin 1997, soit une augmentation de

11%. Le bénéfice net pour 1998 se situe à LUF 1.611 millions par rapport à LUF 1.416 millions l'année précédente, en augmentation de 14%. Le ratio intégré (Capital Adequacy Directive) sur fonds propres nets de 13,8% s'est maintenu au même niveau que l'année précédente.

La croissance des résultats s'est confirmée en 1998 pour l'ensemble des métiers de la banque. L'augmentation des actifs de la Gestion Institutionnelle et Privée s'est poursuivie malgré une conjoncture de marché volatile au cours du deuxième semestre. La diversification des marchés, l'élargissement de la gamme des services offerts et le renforcement des équipes commerciales démontrent que ce secteur constitue un axe majeur de développement pour la banque.

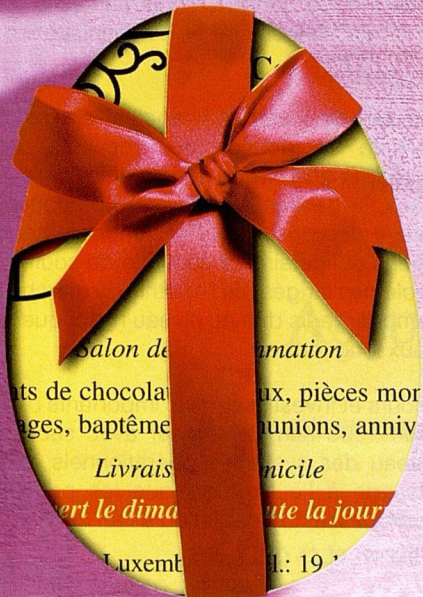
Le secteur des Fonds d'Investissement a affiché une forte expansion des volumes grâce à la Sicav Parvest qui est aujourd'hui distribuée dans 11 pays et dont les actifs répartis dans 54 compartiments dépassent les 7,7 milliards d'euros au 31 décembre 1998. Le Métier Titres a dégagé une contribution en hausse et s'affirme comme un axe de développement au niveau du Groupe à Luxembourg. L'Administration des Fonds d'investissement pour compte de la clientèle bénéficie des efforts commerciaux déployés et connaît une croissance de ses volumes.

L'activité Conservation internationale et Services aux Emetteurs a poursuivi le développement de l'activité d'agent financier et affiche une croissance soutenue des actifs détenus en tant que dépositaire commun et spécialisé pour compte des centrales internationales de clearing.

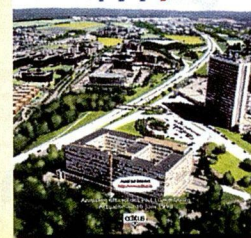
Le métier bancaire a poursuivi le développement de son fonds de commerce composé de grands groupes internationaux et PME régionales, tout en menant une stratégie d'offre de services spécialisés et une politique de sélectivité des risques. Ce secteur s'est maintenu en 1998 à un bon niveau d'activité. L'ingénierie financière a, en synergie avec les autres métiers de la banque, confirmé ses compétences en terme d'ingénierie et d'administration de sociétés.

Les activités de marchés financiers ont apporté une excellente contribution aux résultats de la banque. Grâce à une bonne anticipation de l'évolution des taux, la gestion Actif/Passif a pratiqué une gestion active des positions. Par contre, le secteur des émissions obligataires a continué de souffrir, en terme de volumes dirigés, de l'apathie du marché primaire luxembourgeois due au niveau historiquement bas des taux long terme.

Des recours et investissements importants ont été déployés en 1998 afin de réaliser avec succès la mise à niveau des systèmes opérationnels exigée par le passage à l'euro, ainsi que les premières étapes du processus d'adaptation à l'an 2000.



**Une grande
annonce
fait-elle gagner
plus de clients?**



Gourmandises SA (Pâtisserie)

9, r. du Cacao.....19 19 19
Fax.....19 19 19 - 1

GOURMANDISES SA

Pâtisserie traditionnelle
Ouvert le dimanche toute la journée

9, r. du Cacao.....19 19 19
Fax.....19 19 19 - 1

GOURMANDISES SA



SALON DE CONSOMMATION
- Pâtisserie traditionnelle
- Chocolats fins
- Confiserie - Glacier

Ouvert le dimanche toute la journée

9, r. du Cacao.....19 19 19
Fax.....19 19 19 - 1

Chaque année, beaucoup de professionnels et d'entreprises s'interrogent: une annonce dans l'Annuaire Professionnel du Luxembourg va-t-elle réellement attirer de nouveaux clients? Cette question, nos annonceurs ne se la posent plus. Ils savent que l'Annuaire Professionnel représente l'opportunité d'un premier contact avec d'éventuels futurs clients, et qu'une annonce permet de fournir à ces clients les renseignements utiles qui vont retenir leur attention et orienter leur choix.

Si vous souhaitez vous aussi vous faire remarquer et donner à vos clients potentiels les arguments et informations nécessaires, nous attendons vos réservations pour l'édition 2000 de l'Annuaire Professionnel du Luxembourg ou pour le site internet d'Editus qui enregistre déjà plus de 50.000 requêtes par mois.

Clôture des réservations: le 30 juin 1999.
Tél.: 49 60 51 -1 • Fax: 49 60 56
<http://www.editus.lu>

Dir hutt alles am Grëff.

**Pâtisserie traditionnelle pur beurre
Chocolats fins
Confiserie - Glacier**



Gourmandises

Salon de consommation

Assortiments de chocolats, gâteaux, pièces montées pour fêtes, mariages, baptêmes, communions, anniversaires...

Livraison à domicile

Ouvert le dimanche toute la journée

9, r. du Cacao L-1919 Luxembourg Tél.: 19 19 19 Fax: 19 19 19-1

**Sûrement!
Mais elle permet
surtout
d'en savoir plus.**

Assurances

The Hartford Luxembourg: Un nouvel acteur de Bancassurance

Nouvel acteur sur le marché paneuropéen de l'assurance, The Hartford Luxembourg (THL) se profile comme un partenaire des banques, des banquiers privés et de gestionnaires de patrimoine. THL propose son infrastructure d'assurance sur laquelle tout partenaire potentiel peut construire son propre produit «asset management driven life insurance» sans devoir lui-même investir dans une infrastructure spécifique ou dans une compagnie d'assurance. Par exemple, un contrat d'assurance vie peut être lié à un fonds d'assurance interne ayant toutes les caractéristiques d'un fonds traditionnel, comme une SICAV, ou étant formé d'un certain nombre de ces fonds. Les institutionnels se voient ainsi offrir de nouvelles opportunités de distribution. En partenariat avec THL, ils peuvent créer, avec un maximum de flexibilité, de nouveaux produits d'assurance vie liés à des fonds d'investissement. De plus, par rapport aux fonds traditionnels, un fonds d'assurance interne peut offrir des avantages en termes de coûts et d'efficacité.

THL propose une plate-forme d'assurance sur laquelle tout distributeur institutionnel peut construire son propre produit d'assurance vie lié à des fonds d'investissement sans devoir lui-même investir dans une infrastructure spécifique ou dans une compagnie d'assurance.

THL peut développer un produit d'assurance vie lié à un fonds d'assurance interne. Les caractéristiques de ce fonds interne pourraient être celles d'un fonds traditionnel, comme une SICAV, ou il pourrait aussi être composé d'un certain nombre de fonds. Un fonds interne peut donc consister en une SICAV existante d'un partenaire institutionnel de distribution ou de fonds externes gérés par un gestionnaire de fonds.

The Hartford Luxembourg S.A. (THL) est une filiale du groupe Zwolsche Algemeene, lui-même appartenant en totalité à The Hartford International Financial Service Group (HIFSG) établi aux Etats-Unis et faisant partie de The Hartford Financial Services Group. Fondée en 1810, The Hartford est maintenant établi dans le top 3 des compagnies d'assurances aux Etats-Unis et s'est spécialisée dans les produits à capital variable dont la gestion d'actifs, l'assurance vie et produits similaires. L'action du Hartford est cotée à la bourse de Wall Street sous le symbole «HIG». Compagnie d'assurance à vocation internationale, The Hartford est présente au Canada, en Amérique

latine, en Asie et en Europe de l'Ouest. Aujourd'hui, The Hartford compte 25.000 employés dans le monde.

L'autorité de contrôle luxembourgeoise dont dépend THL est le Commissariat aux assurances. Pour de plus amples informations: Bert Bouton (The Hartford Luxembourg) au +352 44 67 74 ou Lieven Stas/Bruno Peelman (PR Force) +32 (0) 713 07 24.

Télécommunications

Global One obtient une licence d'exploitation complète à Luxembourg

L'entité luxembourgeoise de Global One, le joint-venture mondial de Deutsche Telekom, France Télécom et Sprint, s'est vu accorder une licence d'exploitation complète de type A, permettant de couvrir l'infrastructure comme la téléphonie publique. Depuis la libéralisation de marchés de télécommunications en juillet dernier, Global One est le premier opérateur international à obtenir une licence d'exploitation complète au Luxembourg.

Global One a reçu sa licence seulement deux semaines après qu'une licence d'exploitation fut accordée à l'opérateur national, et est maintenant prêt pour continuer à construire sur sa présence déjà considérable au Luxembourg. Global One opère au Luxembourg depuis 1993 et son équipe forte de 20 personnes offre une large palette de services en téléphonie et transmission de données.

Les services de transmissions de données offertes par Global One à Luxembourg comprennent Internet, Intranet, ATM et Frame Relay. Alors que les services vocaux intégrant Global Call Center, Global Direct Dial, Global VPN et Global Freephone. Ces services et produits sont destinés principalement aux entreprises internationales et multinationales le noyau dur de la clientèle de Global One au niveau mondial.

Les autres marchés, tels que les PME et les utilisateurs finaux, passent par différents canaux de distribution indirecte, incluant des revendeurs, des prestataires de services et des agents.

Global One, le joint-venture mondial de Deutsche Telekom, France Télécom et Sprint, offre une source unique de solution pour les besoins en téléphonie et en transmission de données, aux entreprises, opéra-

BON DE DÉMONSTRATION EXCELLENT



Oui, le revendeur Cubic le plus proche peut prendre contact avec moi pour une démonstration complète - gratuite et sans engagement de ma part - d'Excellent.

Prénom: Nom:

Fonction: Société:

Activité/secteur:

N° de série de Cubic (uniquement pour clients):

Logiciel actuel:

Rue: N°:

Code postal: Localité:

Tél.: Fax:

E-mail:

Lux-M

Renvoyez le bon complété sans l'affranchir ou faxez-le au **02/711 16 25**



**Ne pas
affranchir**

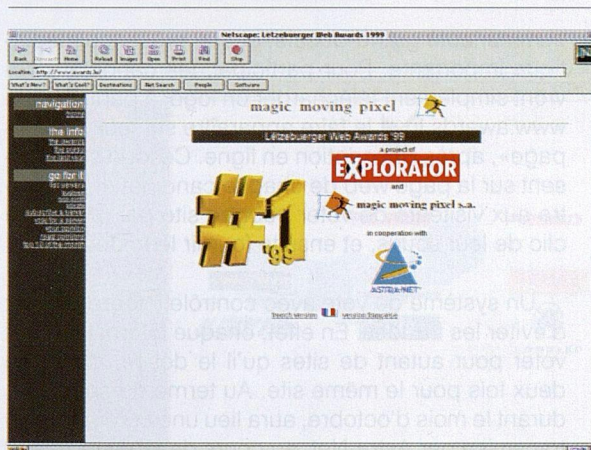
**Cubic sa
Numéro de réponse 3
1930 Zaventem**

teurs et consommateurs du monde entier. Global One détient plus de 1.400 points de présence dans plus de 65 pays et affichait en 1998 des revenus au-delà de 1,1 milliard de dollars US.

Lëtzebuenger Web Awards 1999

La troisième édition du concours luxembourgeois est lancée

Le 1^{er} mars a été lancé, et cela pour la 3^e année consécutive, le premier concours de sites web luxembourgeois: les «Lëtzebuenger Web Awards». Créé en 1996 par le City Guide EXPLORATOR, cet événement permet aux internautes du pays et du monde entier d'exprimer leurs coups de coeur en votant pour leur sites luxembourgeois préférés, et ce jusqu'au 30 septembre 1999. Le succès du concours et l'intérêt créé auprès de la communauté online



luxembourgeoise ont été confirmés par l'évolution du nombre des participants. En tout, ce sont 1.000 votes qui ont été accordés à 110 sites durant la première édition, contre 3.425 votes pour 200 sites lors de la dernière édition.

Les sites en «compétition» sont divisés en trois catégories permettant ainsi un jugement plus adéquat: «business», «non-profit» et «personal». Ce concours neutre et non-commercial constitue également pour les webmasters un outil de promotion de leur sites. Pour les lauréats, c'est certainement une sorte de tremplin leur offrant la reconnaissance de la

Excellent

VOTRE COMPTABILITE EST-ELLE PRETE?

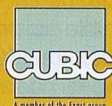
POUR L' AUTOROUTE DE L'INFORMATION?

D'ici peu, l'e-mail occupera une place aussi importante que le fax.
Les autorités n'encouragent-elles pas la remise de déclarations digitales?
Et vous, êtes-vous prêt à surfer ou préférez-vous rester à quai?

Toutes ces questions vous font attraper des sueurs froides? Inutile de vous mettre martel en tête. Le nouveau logiciel comptable et de gestion de Cubic, "Excellent", est la solution idéale pour les chefs d'entreprise prévoyants.

C'est le tout-en-un des logiciels comptables et de gestion:
rapide, efficace, sûr, convivial et prêt pour les défis de demain.

Cubic sa - Excelsiorlaan 18 - 1930 Zaventem - Belgique
Tél. +32 (0)2/711 16 11 - Fax +32 (0)2/721 92 18 - e-mail: sales@cubic.be



A member of the Cast group

communauté grand-ducale, et une présence médiatique importante. Pour participer, les candidats devront simplement télécharger un logo, à partir du site www.awards.lu et le faire apparaître sur leur «Homepage», après l'inscription en ligne. Ce logo sera présent sur la page web de chaque candidat et permettra aux visiteurs de voter pour ce site par un simple clic de leur souris, et ensuite fournir leur identité.

Un système de vote avec contrôle intégré permet d'éviter les fraudes. En effet, chaque internaute peut voter pour autant de sites qu'il le désire, mais non deux fois pour le même site. Au terme du concours, durant le mois d'octobre, aura lieu une cérémonie retransmise par Astra-Net, au cours de laquelle seront récompensés les lauréats.

Construction et logement

Nouvelle étude comparative Luxembourg-France-Belgique

L'Agglomération transfrontalière du Pôle européen de développement qui rassemble 19 communes françaises de l'agglomération de Longwy, 3 communes belges et 3 communes luxembourgeoises vient de publier une étude comparative Belgique-France-Luxembourg portant sur l'accession à la propriété par la construction d'une maison individuelle. En effet, un observatoire logement créé en 1995 permet de cerner régulièrement les tendances des marchés locaux du logement. Les permis de construire sont 3 fois plus nombreux au Luxembourg qu'en Belgique et 2,5 fois plus nombreux qu'en France. Or – alors que la rarefaction des terrains libres pour la construction commence à apparaître au Grand-Duché de Luxembourg – on ne constate pas d'arrivée notable de candidats luxembourgeois sur les zones belge et française.

Pour tenter de comprendre ces phénomènes, l'Association transfrontalière a procédé à une étude comparative des mécanismes qui permettent d'accéder à la propriété dans chacun des 3 pays: coûts des terrains, coûts de construction, incidences de la fiscalité, politiques nationales d'aides, politiques nationales d'aides au logement.

L'étude fait 53 pages et est disponible au prix de 100 FRF auprès de l'éditeur: Association transfrontalière de l'Agglomération du Pôle européen de développement, Maison du PED, BP 9, F-54402 Longwy, Tél.: 0033 3 82 25 05 00.

Baubranche

Wiesen-Piront stellt neue Corporate Identity vor

Das Bauunternehmen Wiesen-Piront aus Bridel hat kürzlich sein neues Logo sowie seine neue Broschüre mit einer Auswahl ihrer Bauten vorgestellt. Der Spezialist für traditionelles Bauen von Einfamilienhäusern und Apartmenthäusern hat in den letzten 20 Jahren über 500 Wohnungen in Luxemburg errichtet. Wiesen-Piront baut nach Maß und ausschließlich in traditioneller Bauweise.

Von der Beratung über die architektonische Ausarbeiten der Pläne bis hin zum fertigen Bau sorgt das Unternehmen für optimale Fertigungsqualität und sorgenfreies Bauen. Ihre insgesamt 85 Handwerker verarbeiten exklusiv Qualitätsprodukte und sorgen dafür, daß der Bau termingerecht und zu Festpreisen fertiggestellt wird.

Kostenvoranschläge werden bis in letzte Detail ausgearbeitet. Das 17-seitige individuell erstellte Lastenheft enthält sämtliche technischen Einzelheiten mit den jeweiligen Mengen und Einzelpreisen. Diese Preistransparenz birgt für den Kunden, auch bei etwaigen Änderungen, keine unangenehmen Überraschungen. Weitere Informationen gibt es unter der Nummer 33 36 28 oder per E-mail: Info@wiesen-piront.lu.



Communication et publicité

L'agence Mikado enregistre une progression de 45% de son chiffre d'affaires

L'agence de publicité Mikado a réalisé durant l'exercice 1998 sa plus forte progression depuis sa création en 1989 avec une augmentation de plus de 45% du chiffre d'affaires par rapport à 1997. Ce chiffre dépasse aujourd'hui le seuil des 200 millions de LUF. L'agence dont la vocation est d'offrir à ses clients nationaux et internationaux un service à haute valeur ajoutée met tout en oeuvre pour affirmer la qualité de la communication de conception luxembourgeoise.

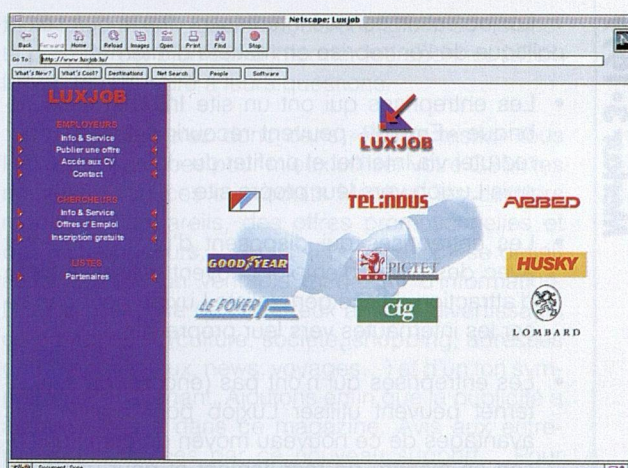
Pour faire face à ce développement, Mikado S.A. a engagé 5 personnes au cours de l'année 1998: 3 au département créatif (total: 10 pers.), une au département commercial/marketing (total: 5 pers.), une au département administratif (total: 3 pers.) et une gestionnaire de «Tendances Mikado», une galerie d'art à part qui fêtera au mois de juin prochain sa première année d'exposition. A ce jour, Mikado S.A. compte 21 personnes et propose à ses clients les services d'un département créatif complet supervisé par un directeur de création et composé de 2 équipes créatives (concepteurs-rédacteurs + directeurs artistiques), de 4 graphistes et de 2 infographistes.

Après avoir assuré la communication de nombreuses enseignes sur le marché national et décroché ses premiers prix nationaux et internationaux dont une distinction aux Epica, l'agence étend aujourd'hui ses activités à la communication européenne et internationale. En constante progression, la part des budgets internationaux représente aujourd'hui près de 30% du chiffre d'affaires de l'agence.

www.LUXJOB.lu

Le marché virtuel de l'emploi

Aux Etats-Unis, mais aussi dans nos pays voisins, le recrutement via Internet est devenu chose courante. Au Luxembourg, la société Synapse a mis au point un site Internet spécialement conçu pour le marché national de l'emploi.



Le site www.luxjob.lu permet d'une part aux employeurs de publier leurs offres d'emploi sur Internet, et de consulter on-line des CV déposés par les chercheurs. D'autre part, ces derniers peuvent s'informer – partout, et à n'importe quel endroit – des vacances de postes les plus actuelles, déposer leur CV et s'inscrire gratuitement pour recevoir une notification à chaque fois qu'une nouvelle offre correspond à leurs intérêts.

Le but de Luxjob est d'offrir aux entreprises une complémentarité pour leur politique de recrutement et de leur permettre de s'adresser de façon ciblée à des candidats dynamiques, innovants et manipulant l'ordinateur. A côté de ces avantages, Luxjob présente des avantages tels que:

- la possibilité de dépasser les frontières nationales (pour atteindre p.ex. les étudiants),
- la flexibilité temporelle exemplaire: activation rapide, délais d'affichage flexibles, ...
- la certitude de véhiculer l'image d'une entreprise dynamique et innovante,
- la généralité du site, qui permet d'attirer tous les internautes qui désirent consulter une offre globale d'annonces à partir d'un point centralisé,
- la possibilité d'intégrer dans l'offre d'emploi des logos, images, animations et un link vers le site Internet de votre société,
- l'interactif: par exemple la possibilité de postuler directement par e-mail via un formulaire de candidature standardisé, et peuvent intégrer pour devenir le plus attrayant possible et pour véhiculer une image dynamique de la société.

Les chiffres enregistrés par le site témoignent de l'intérêt de ce nouveau mode de rapprochement entre les entreprises et les candidats. En trois mois, le nombre de requêtes mensuelles est passé de 30.000 à plus de 45.000, et 5 nouveaux CV sont déposés en moyenne quotidiennement. Les visites viennent à plus de 40% du Luxembourg et à 30% de nos pays voisins.

Luxjob est un service intéressant quelle que soit la politique de l'entreprise en matière d'Internet:

- Les entreprises qui ont un site Internet sans rubrique «Emploi» peuvent recourir à Luxjob pour recruter via Internet et profiter du «link» intégré depuis Luxjob vers leur propre site
- Les entreprises qui disposent d'un site Internet avec des offres d'emploi peuvent utiliser la force d'attraction du site généraliste Luxjob pour canaliser les internautes vers leur propre site
- Les entreprises qui n'ont pas (encore) de site Internet peuvent utiliser Luxjob pour profiter des avantages de ce nouveau moyen de communication en matière de recrutement et pour véhiculer une image innovante.

Diverses formules de publication sont possibles, qui répondent aux besoins spécifiques de chaque type d'entreprise. Pour plus d'informations ou pour publier vos offres d'emploi sur le site Luxjob, n'hésitez pas à contacter Synapse: Tél. 31 51 34, Fax. 31 51 33, e-mail: luxjob@synapse.lu, site Internet: www.luxjob.lu.

Nouvelle parution 5^e mise à jour du Droit du travail

La 5^e mise à jour du Droit du travail, rédigée et compilée par Marc Feyereisen, vient de paraître. Elle contient toutes les modifications des textes légaux votés jusqu'au 1^{er} mars 1999 dont notamment les importants changements provoqués par la loi du 12 février 1999 sur le plan pour l'Emploi.

Elle prend en considération:

- les lois et règlements grand-ducaux à jour au 28 février 1999;
- plus de cent nouveaux arrêts de la Cour supérieure de justice de Luxembourg, sélectionnés parmi plus de 400 arrêts sur la base de leur intérêt particulier jusqu'au 15 janvier 1999;
- les jugements et arrêts des juridictions administratives jusqu'au 15 février 1999.

Comme les anciens textes restent cependant valables pour les affaires en cours, l'éditeur propose un nouveau classeur spécial au prix de 500, - LUF, permettant d'archiver les anciennes feuilles.

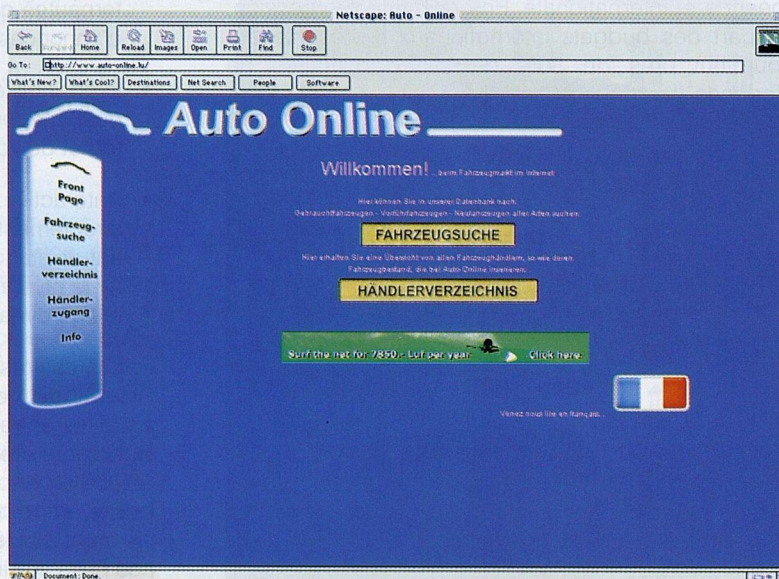
La 5^e mise à jour sera envoyée automatiquement à tous ceux qui ont formulé une demande d'abonnement au préalable. Tous les autres détenteurs de l'ouvrage de base qui n'ont pas encore retourné la carte d'abonnement intercalée, peuvent encore le faire, soit en la retournant à leur libraire habituel, soit directement à l'éditeur: Editions Promoculture, boîte postale 1142, L-1011 Luxembourg. Notons encore que l'ouvrage de base sur le Droit du travail, actualisé au 1^{er} mars 1999, reste disponible dans toutes les librairies au prix de 8.850.- LUF (219, 39 EURO)

www.auto-online.lu

Fahrzeugsuche per Mausclick

Wohl kaum ein Medium hat in nur so kurzer Zeit die Gesellschaft so maßgeblich geprägt wie das Internet. Es ist das zur Zeit am stärksten wachsende Medium und gewinnt innerhalb der Kommunikation immer mehr an Bedeutung. Die Präsenz im Word Wide Web wird immer mehr zur Bedingung für das erfolgreiche Bestehen im Wettbewerb.

Auto-Online ermöglicht auf ihrem Internet-Site: **Error! Bookmark not defined.** den Fahrzeughändlern ihre Gebrauchtfahrzeuge, Vorführfahrzeuge sowie Neufahrzeuge in einer Kfz-Datenbank zum Verkauf anzubieten. In einem Händlerverzeichnis findet der interessierte Autokäufer eine Übersicht der Fahrzeughändler sowie deren Fahrzeugbestand, die bei Auto-Online angeschlossen sind. Bei der kostenlosen Fahrzeugsuche gibt der Kunde die Kriterien an die für ihn wichtig sind, und aus der Kfz-Datenbank bekommt er dann nur die Fahrzeuge angezeigt, die seinen Wünschen entsprechen und zwar 24 auf 24 Stunden, 7 Tage die Woche, 365 Tage im Jahr.



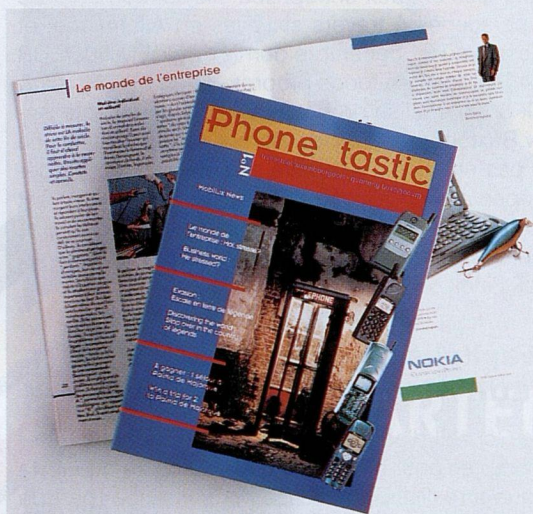
Internet

Accès Visual Online dans plus de 120 pays

Visual Online vient de signer un contrat Internet roaming international à travers l'alliance GRIC. Ainsi, les clients Internet de Visual Online peuvent utiliser l'accès local de plus de 120 pays à travers le monde entier. Par le roaming international, les membres en voyage épargnent jusqu'à 80-90% des coûts comparés aux frais des accès par connexions internationales. En plus, sont garantis tous les avantages de l'accès normal Visual Online national, ce qui évite toute perte de temps et toute re-configuration coûteuse. Cette solution est idéale pour toutes les entreprises qui envoient régulièrement des collaborateurs en mission de travail à l'étranger. Des informations complémentaires sont disponibles sur internet à l'url <http://www.vo.lu/products/gric.htm>.

Phone tastic

Le nouveau magazine d'information de Mobilux



Mobilux News, le trimestriel du GSM édité par Mobilux et destiné à tous ses abonnés, change de formule et se dote d'un nouveau nom, «Phone tastic». Distribué gratuitement aux 37.000 abonnés, Mobilux est mis à la disposition des visiteurs rue de Strasbourg. «Phone tastic» est plus complet, plus diversi-

fié et toujours bilingue: français et anglais. Son objectif premier est bien sûr d'informer les abonnés Mobilux et de répondre à leurs questions.

Vous retrouverez donc dans «Phone tastic» tous les trucs et astuces pour mieux utiliser votre GSM, les nouveaux services et produits Mobilux, les derniers modèles d'appareils, des offres promotionnelles et des jeux-concours, ... Mais «Phone tastic» se définit aussi comme un véritable magazine d'information. D'où la présence de nombreux articles divertissants ou didactiques (culture, société, shopping, adresses gourmandes, jeux, news, voyages...) et d'un ton sympathique et avenant. Ajoutons enfin que la publicité a aussi sa place dans ce magazine. Avis aux entreprises intéressées par ce nouveau support... Pour tous renseignements sur «Phone tastic», téléphonez à Mobilux S.A. au n° tél. 48 88 11-224.

Tourisme de congrès

Luxembourg au Salon Confex '99 à Londres

Dans leur activité de promotion commune pour la destination du Grand-Duché, Luxembourg Congrès, Luxembourg Convention Bureau, les hôtels du groupe Accor Luxembourg, l'InnSide Residence Hotel, l'hôtel Intercontinental Luxembourg et l'hôtel Le Royal ont participé comme exposant sur un stand commun au salon Confex '99 à Londres. Ce salon est réservé exclusivement aux professionnels dans le domaine du tourisme de congrès, d'affaires, de voyages de motivation et d'événements. Confex est un des salons les plus visités dans son genre en Grande-Bretagne.

Pendant 3 jours les exposants luxembourgeois ont fait preuve de professionnalisme en attirant plus de 200 visiteurs, décideurs et organisateurs sur le stand en présentant les atouts du Grand-Duché, comme



p.ex. sa situation centrale en Europe, les courtes distances entre les différents points de rencontre (aéroport, centre de conférence, hôtels et restaurants, centre-ville, campagne) sans oublier la panoplie de services et de loisirs qui encadrent généralement un événement. Il ne faut pas négliger le fait que la Grande-Bretagne est très bien desservie par les nombreux vols journaliers de Luxair sur les différents aéroports de Londres et l'aéroport de Manchester.

De nombreux clients reviennent chaque année au Grand-Duché. Plusieurs demandes d'offres ont été traitées directement pendant le salon et un grand nombre au retour de la délégation luxembourgeoise. Un mailing d'information avec documentation sur les facilités de congrès et de rencontres à Luxembourg est envoyé à tous les visiteurs du stand et les intéressés sont relancés régulièrement par téléphone.

Téléphonie mobile

LuxGSM lance le premier réseau à deux bandes au Luxembourg

Le réseau de téléphonie à deux bandes 900MHz et 1800MHz (dual band) a fait son apparition au Luxembourg. La bande 1800MHz offre une meilleure couverture dans les zones à population dense ainsi qu'à l'intérieur des bâtiments. P&T Luxembourg, opérateur du réseau de téléphonie mobile LuxGSM a ouvert la première bande 1800mhz, qui couvrira dans une première phase Luxembourg Ville et sa banlieue. Conformément aux obligations imposées par l'ILT lors de l'attribution de la licence de GSM, cette couverture s'élargira progressivement à d'autres régions du pays.

DMR ouvre une filiale au Luxembourg

Bruxelles, mars 1999 – Suite à l'accroissement de ses activités au Luxembourg, DMR Belux a décidé de renforcer sa présence en y ouvrant une filiale. Cette équipe locale de DMR est dirigée par Marc Fosséprez, nouveau General Manager de DMR Luxembourg. DMR est présent au Luxembourg depuis 1996 par le biais d'un contrat d'outsourcing pour la Banque Européenne d'Investissement (BEI-EIB). DMR se positionne principalement dans les domaines de l'outsourcing, de la consultance en management et du «program office». Ses activités sont orientées vers le secteur bancaire et les institutions européennes. Actuellement, DMR Luxembourg se compose d'une

équipe de 10 personnes, tandis que 25 à 30 consultants de DMR Belux travaillent régulièrement sur les différents projets de DMR Luxembourg.

DMR Consulting Group Inc., filiale d'Amdahl, propose des services informatiques aux organisations privées et publiques. DMR Consulting Group emploie près de 9.000 consultants en Europe, au Canada, aux Etats-Unis et en Asie. DMR, l'organisation compte plus de 160 personnes. Sa gamme de services couvre la mise en oeuvre de stratégies informatiques, le re-engineering, la gestion des bénéfices, le développement et l'intégration de systèmes, l'outsourcing et les conversions euro et An 2000. Pour en savoir plus sur DMR: <http://www.dmr.com>.

Place bancaire

KBL: nouvelle acquisition stratégique en Allemagne

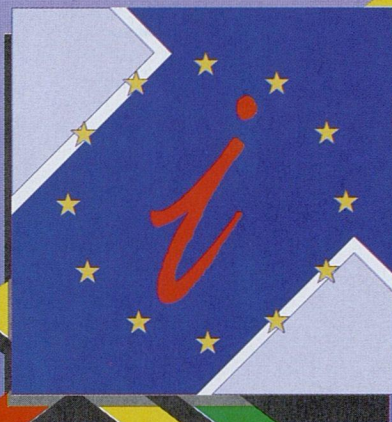
La KBL et Barclays plc viennent de formaliser un accord portant sur le rachat, par la banque luxembourgeoise, de l'intégralité du capital social de Merck Finck & Co., pour un montant total de quelque DEM 500/EUR 255,6 millions. Société plus que centenaire (fondée en 1870 à Munich) et acquise en 1990 par Barclays, Merck Finck & Co. est active dans les domaines de la gestion privée et la gestion de fonds d'investissement. Elle offre également des services de financement aux entreprises. La banque emploie 414 personnes à travers six villes en Allemagne, et disposait, au 31 décembre dernier, de DEM 306/EUR 156,45 millions de fonds propres. „Bien que Marck & Finck & Co, réalise de bons résultats commente Andrew Buxton, président de Barclays, ses activités ne sont pas en ligne avec notre axe stratégique de développement et nous pensons que le moment est venu de donner à un nouvel actionnaire la possibilité d'orienter la stratégie de développement futur de Merck Finck & Co“.

Recapitalisation en vue de EUR 316 millions

Le Conseil d'administration de KBL vient d'arrêter les comptes pour l'exercice 1998, au cours duquel la Banque a réalisé un bénéfice net consolidé (part du groupe) de LUF 5,1 milliards (EUR 126,4 millions), en progression de 12% par rapport à 1997, avec des fonds propres consolidés de base s'élevant à LUF 28,1 milliards. Le bénéfice net de la maison mère s'affiche, lui, en hausse de 11% à LUF 4,7 milliards (EUR 116,5 millions). Le total de bilan consolidé était, au 31 décembre dernier, de LUF 910,2 milliards (EUR 22,56 milliards), soit 20,4% de plus que l'année précédente.

EURO INFO CENTRE LUXEMBOURG

CONSEIL
ASSISTANCE
INFORMATION



LE PARTENAIRE DES PME

EURO INFO CENTRE PME/PMI
CHAMBRE DE COMMERCE

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG

Tél. : 42 39 39-333 Fax. : 43 83 26

SIEGE :
7, RUE ALCIDE DE GASPERI
LUXEMBOURG

ADRESSE POSTALE :
CHAMBRE DE COMMERCE/EIC
L-2981 LUXEMBOURG



Savoir écouter

Parce qu'elle est depuis toujours à l'écoute des entreprises, la Banque Générale du Luxembourg peut comprendre la spécificité de leurs besoins et répondre à leurs attentes particulières.

Première banque universelle du Grand-Duché, la Banque Générale du Luxembourg s'engage aux côtés des PME, les assiste et les guide dans la gestion de leurs ressources financières, dans l'accomplissement de leurs projets.

Partenaire actif de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, la Banque Générale du Luxembourg privilégie une approche personnalisée de chaque métier, un encadrement attentif de chaque projet, pour bâtir ensemble un avenir prospère.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, AVENUE J.F. KENNEDY,
L-2951 LUXEMBOURG, TÉL.: (352) 42 42-1

E-mail: info@bgl.lu